

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion  
Département de Sciences Economiques

## *Mémoire*

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques  
Spécialité : Economie et Finances Locales

### *Thème*

*Stratégie de développement du tourisme en Algérie et  
rôles des acteurs des collectivités territoriales*

*Cas des ZEST Les-Salines (Boumerdes) et Tizi-Oujaboub (Tizi-  
Ouzou)*

Présenté par :

**BELKESSA Sadia  
FLICI Anissa**

Devant le jury composé de :

- Présidente/Examinatrice : Mme RAMDINI Samira, MCB, UMMTO
- Examineur : M. AMGHROUS Smail, MCB, UMMTO
- Encadreure : Mme AHMED ZAID Malika, Professeure, UMMTO

*Année Universitaire 2018 – 2019*

## **Remerciements**

*Nous remercions tout d'abord le bon Dieu de nous avoir donné la force et la volonté d'accomplir ce modeste travail.*

*Nous tenons également à remercier notre promotrice **M<sup>me</sup> AHMED ZAID***

***Malika**, professeur des universités ; directrice de laboratoire REDYL ; responsable de master , qui nous a proposé ce thème et qui a accepté de nous encadrer.*

*Ainsi que tous les enseignants et le personnel administratif de faculté des sciences économiques, de gestion et commercial, Le personnel de la direction de tourisme de Boumerdes et celle de Tizi-Ouzou, le personnel des APC (Afir et Bounouh)*

*Nous tenons aussi à remercier toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire de fin de cycle.*

*Nos vifs remerciements vont membres de jury pour l'intérêt qu'ils ont*

*Porté a notre travail en acceptant de l'examiner et de l'enrichir par leurs propositions.*

***Anissa , sadia***

# *Dédicaces*

*Je tiens à dédier ce modeste travail*

*En premier lieu à mes très chers parents qui  
m'ont soutenus et veillé sur ma bonne éducation  
et ma réussite dans la vie, je leur présente toute  
ma reconnaissance, un profond amour et  
respect.*

*A mes très chers frères (Anis et Nadjib).*

*A tous mes meilleurs amis.*

*A ma chère binôme Sadia.*

*Sans oublier tous ceux qui ont aidé de près ou  
de loin pendant mon parcours universitaire.*

***Anissa***

# *Dédicaces*

*Pour l'expression d'un profond respect et de reconnaissance,*

*je dédie ce travail à :*

*A la mémoire de mon défunt père que je pleure son absence.*

*A ma très chère mère que je prie dieu de nous la garder pour une  
longue vie.*

*A tous les membres de ma famille.*

*A tous les membres de ma belle famille.*

*A mon fiancé*

*A toutes mes chères amies.*

*A mon cher binôme Anissa*

*Sadia*

## Liste des Abréviations

ANDT : Agence Nationale du Développement de l'Investissement  
ANGEM : Agence Nationale du Gestion du Micro Crédit  
ANSEJ : Agence Nationale du Soutien a l'Emploi des Jeunes  
APC: Assemblée Populaire Communal  
APW : Assemblée Populaire de Wilaya  
AT : Aménagement Touristique  
BADR : Banque d'Agriculture et du Développement Rural  
BDL : Banque du Développement Local  
BEA : Banque Extérieure d'Algérie  
BNA : Banque Nationale d'Algérie  
BTPH: Bâtiments, Transport Public, Hygiène  
CDT : Conseil du Développement Touristique  
CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage  
CPA : Crédit Populaire d'Algérie  
CT : Collectivités Territoriales  
DPAT : Direction de la Programmation et du Suivi du Budget  
DTA : Direction du Tourisme et de l'Artisanat.  
FMI : Fonds Monétaire International  
IBS : Impôts sur les Bénéfices des Sociétés  
IRG : Impôts sur la Revenue Globale  
MTA : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.  
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication  
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme.  
ONAT : Office National Algérien du Tourisme.  
ONT : Office National du Tourisme.  
P/APC : Président de l'Assemblée Populaire Communal  
P/APW: Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya  
PAT : Plan d'Aménagement Touristique  
PFT : Plan de Financement Touristique  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PND : Parc National du Djurdjura  
POT : Pôles Touristiques d'Excellences  
POT : Plateforme des Organisations du Tourisme.  
PPP : Plan Partenariat Public-Privé  
PQT : Plan Qualité Tourisme.  
SDAT: Schéma Directeur d'Aménagement Touristique  
SDATW: Schéma Directeur d'Aménagement Touristique de Wilaya  
SNAT : Schéma National d'Aménagement Territorial  
SNATW: Schéma National d'Aménagement Territorial de Wilaya  
SOMATHERM : Société Nationale de Thermalisme  
SONATOUR : Société Nationale de l'Hôtellerie et du Tourisme

TAP : Taxes sur l'Activité Professionnelle

TCA : Touring Club Algérie

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

TVA : Taxe Sur la Valeur Ajoutée

UNESCO : Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

UNWTO : World Tourism Organisation

ZEST : Zones d'Expansion et Sites Touristique

# Sommaire

## Chapitre Introductif

**Partie I :** Cadre conceptuel de l'économie touristique en théorie et dans la pratique algérienne

### Introduction

**Chapitre 01 :** Approche globale sur l'économie touristique.....6

Section 1 : Notions de base sur l'économie touristique.....7

Section 2 : Les organismes et les entreprises touristiques.....19

Section 3 : L'offre et la demande touristique.....23

**Chapitre 02 :** Stratégie et Etat des lieux du tourisme en Algérie

Section 1 : Aperçue globale sur le tourisme en Algérie.....30

Section 2 : Les éléments du tourisme en Algérie.....36

Section 3 : Stratégie adopté par l'Etat algérien dans le secteur touristique.....44

**Partie II :** La mise en tourisme dans les ZEST Les Salines et Tizi- Oudjaboub

**Chapitre 03 :** Etat des collectivités territoriales en Algérie

Section 1 : Présentation des collectivités territoriales et la politique de décentralisation.....57

Section 2 : Schéma directeur d'aménagement touristique de wilaya (SDATW) des wilayas « Boumerdes et Tizi-Ouzou ».....63

**Chapitre 04 :** Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les Salines et Tizi- Oudjaboub

Section 01 : Présentation générale des communes de localisation.....80

Section 02 : Présentation des Zones d'Expansion Touristique (ZET) «LES Salines» et «Tizi Oudjaboub ».....87

Section 03 : Présentation et interprétation des résultats de l'enquête de terrain .....96

**Conclusion générale**

# **Introduction générale**

# Introduction générale

---

Le tourisme est l'un des secteurs les plus dynamiques et dont la croissance est la plus rapide dans le monde, son émergence et son développement sont liés historiquement à la révolution industrielle valorisant le travail par sa mesure (temps de travail) et permettant la réunion de plusieurs facteurs qui ont prélué à l'avènement du tourisme moderne. Il a été accompagné par le développement des moyens de transport, l'urbanisation, l'amélioration du niveau de vie engendré par l'accroissement des revenus. Aussi la mise en place du temps libre avec la réduction du temps de travail et l'instauration des congés payés, rendront la pratique du tourisme possible.

Après la seconde guerre mondiale, le tourisme se place dans un contexte de croissance avec les relations économiques et sociales internationales qui ont connu un développement très important (libre échanges en terme de commerce, de déplacement des personnes, etc.) ce qui a conduit la majorité des individus à consacrer leur temps libre pour les loisirs ou encore de découvrir d'autres régions et cultures<sup>1</sup>.

L'Algérie dispose d'une variété de potentialités, dont l'exploitation et la valorisation peuvent donner naissance à une économie touristique étendue et prospère. Ces potentialités résident dans la beauté et la diversité des paysages que représentent les sites côtiers, montagneux et sahariens du territoire connus pour la préservation de leur biodiversité<sup>2</sup>. Néanmoins, l'Algérie a négligé ce secteur pour lier son destin aux hydrocarbures, contrairement aux pays voisins, notamment le Maroc et la Tunisie qui ont réussi à attirer chaque année des millions de touristes<sup>3</sup>.

La production des hydrocarbures a joué un rôle prépondérant dans l'économie de l'Algérie depuis son indépendance. Pour construire un Etat moderne, le pays s'est appuyé sur ses ressources en pétrole et en gaz qui lui ont permis de s'enrichir, mais en contrepartie les autres secteurs économiques ont été négligés, dont le secteur touristique qui n'a pas pu se développer. L'Algérie connaît un retard considérable par rapport à ses voisins (Maroc, Tunisie) dans le domaine de la promotion du tourisme.

---

<sup>1</sup> OUDJDOUB O., « Aménagement du territoire et développement local. Cas de la commune d'AOKAS » mémoire de master, spécialité « aménagement du territoire et développement », université de Bejaia p. 02

<sup>2</sup> AHMED ZAID M. 2020, « *Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie* », Elaboration du schéma d'orientation stratégique et du plan général d'aménagement des parcs culturels, 2017-2019, Programme UNDP-Ministère de la Culture, Etude Finances publiques, p 04

<sup>3</sup> SELMANI S., BRAIK F., « L'utilisation et l'apport des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les entreprises touristiques. Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » mémoire de master, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou 2018, p10.

## Introduction générale

---

Selon les estimations du FMI : le secteur des hydrocarbures représente 98% des recettes d'exportation algériennes, avec un taux de 37% du PIB national qui représente une contribution de plus d'un tiers dans ce PIB.

Ainsi, l'Algérie compte développer d'autres secteurs afin de sortir de cette dépendance des hydrocarbures<sup>4</sup>. Etant donné le nombre important de potentialités du pays, le secteur du tourisme reste l'un des créneaux les plus prometteurs<sup>5</sup>.

Actuellement le secteur du tourisme en Algérie nécessite impérativement d'être développé, ce qui oblige l'Etat à mettre en œuvre une stratégie adaptée à ce secteur sur l'ensemble des 58 wilayas du territoire national.

À cet effet, une politique de développement du tourisme est engagée par le Ministère chargé du tourisme à l'horizon 2009, allongée tantôt à 2013, parfois à 2015, mais sans jamais donner au tourisme la place qu'il mérite. Elle a pour objet d'orienter le secteur au mieux, même si de nombreux investissements tardent à se concrétiser.

Après des mois de préparation, une stratégie de développement touristique (SDAT 2025) exposée aux différents acteurs du tourisme, sous forme de Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) à l'horizon 2025 vise à développer le tourisme en deux échéances, l'amorce de la destination Algérie à l'horizon 2015 et la mise en tourisme à l'horizon 2025.

L'adoption de cette stratégie et sa mise en route dans l'ensemble de territoire, et la mise en place de l'aménagement nécessite la contribution des acteurs agissent dans l'activité touristique, quelque soit le statut et la nature juridique (publique ou privée) de ces derniers.

L'aménagement des territoires à vocation touristique oblige une participation importante des acteurs de différentes disciplines, notamment les acteurs des collectivités territoriales (APC et APW). En tant que vecteurs importants du développement territorial.

Après la mise en place d'un mode de gestion sous le nom de la « décentralisation » qui œuvre à la répartition des compétences entre l'Etat central et les collectivités territoriales en vue de garantir le bien-être aux populations, l'Etat délègue des compétences importantes pour les collectivités territoriales, notamment pour les communes<sup>6</sup>, en matière de gestion des

---

<sup>4</sup> AHMED ZAID-CHERTOUK M., 2011, Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale in *Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?* Ouvrage collectif sous la direction de Ph. BANCE et L. BERNIER, Publications du CIRIEC, Wiley Blackwell. p. 103

<sup>5</sup> <http://www.maghrebemergent.com> article du samedi 9 mars 2013, Abdelkader Zahar consulté le : 29 janvier 2020.

<sup>6</sup> Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune

# Introduction générale

---

services publics tels que l'eau et l'assainissement, les déchets ménagers et industriels, les transports, et l'aménagement des territoires. Ces compétences ne seront malheureusement pas suivies des moyens y afférents<sup>7</sup>.

Selon la loi, les collectivités territoriales disposent de la liberté d'agir sur leur territoire, mais sont assujetties à la dépendance de prise de décision en matière d'aménagement et de développement de différents types du tourisme, car devant intégrer des schémas prédéfinis. Ce qui pourrait rendre le territoire plus attractif en donnant plus de possibilités pour l'amélioration du niveau de vie et par conséquent la création d'emplois.

## 1- L'objet de la recherche

L'objet de notre travail de recherche consiste à présenter quelques éléments relatifs à la stratégie du développement du tourisme en Algérie, et au degré de l'intervention des acteurs locaux ainsi que des collectivités territoriales dans ce développement.

Nos motivations pour le choix du thème «Stratégies de développement du tourisme en Algérie et rôle des acteurs des collectivités territoriales» sont:

- Son actualité : le thème fait l'objet de nombreux articles dans la presse nationale et internationale ;
- L'importance accordée par l'Etat pour redynamiser ce secteur qui sera d'une grande utilité pour l'économie nationale ;
- Notre volonté d'évaluer et d'analyser le niveau de l'intervention des collectivités territoriales dans le développement du tourisme en Algérie et notamment dans notre cas d'études.

## 2- Problématique

Dans le cadre de notre étude, nous allons tenter de traiter la problématique dont la question centrale est :

***La stratégie algérienne de développement touristique implique-t-elle les acteurs locaux et les collectivités territoriales dans le processus de mise en tourisme, notamment dans les projets des ZEST Les-Salines (Boumerdès) et Tizi-Oujaboub (Tizi-Ouzou) ?***

---

<sup>7</sup> AHMED ZAID -CHERTOUK Malika, 2007, « Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou », *Revue Campus* N°5, UMMTO, p. 23

# Introduction générale

---

Notre question centrale suscite plusieurs questions secondaires, notamment :

- Quels sont les acteurs du développement territorial et quel est le rôle de ceux-ci?
- Quel est l'apport des collectivités territoriales dans le cadre de développement du tourisme au niveau des zones d'expansion touristiques Tizi-Oujaboub de la wilaya de Tizi-Ouzou et Les-Salines de la wilaya de Boumerdès ?
- Comment les acteurs locaux ont-ils impacté les projets des ZEST Tizi-Oujaboub de la wilaya de Tizi-Ouzou et Les-Salines de la wilaya de Boumerdès ?

Ce questionnement sera étayé par des hypothèses de recherche devant nous guider dans notre travail.

### **3- Hypothèses de travail**

Les hypothèses que nous pouvons émettre au regard de notre problématique qui constitue le guide d'orientation tout au long de la préparation de nos travaux de recherche sur le terrain sont les suivantes :

H1- Le processus de mise en tourisme des ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub intègre la stratégie développée dans le cadre du SDAT

H2- La relance de secteur touristique pourra se faire grâce à une coordination des différents acteurs locaux

H3- La composition des acteurs locaux et leur implication est caractérisée par une absence de représentativité

H4- Les contributions de l'Etat et des collectivités territoriales dans le développement du tourisme au niveau des ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub demeurent insuffisantes

### **4- Méthodologie de la recherche**

Pour répondre aux questions posées dans la problématique, nous avons adopté la démarche suivante :

D'une part, une approche théorique concernant l'activité touristique, les stratégies de développement du tourisme en Algérie et la place des collectivités territoriales en Algérie, nous nous appuyerons sur une étude documentaire basée sur la consultation des ouvrages, différentes revues, sites Internet, travaux et thèses réalisés sur le sujet pour la compréhension des concepts relatifs à notre problématique.

## Introduction générale

---

D'autre part, nous développons une approche de terrain à travers une recherche documentaire, des collectes de données et des enquêtes de terrain auprès de la direction du tourisme et de l'artisanat des wilayas de Tizi-Ouzou et de Boumerdes ainsi que des questionnaires adressés aux différents acteurs du tourisme au niveau de ces wilayas.

### 5- Plan de recherche

Notre plan comprend deux parties :

Une première partie conceptuelle intitulée *Cadre conceptuel de l'économie touristique en théorie et dans la pratique algérienne* comprend deux chapitres

-Le premier chapitre intitulé *Approche globale sur l'économie touristique*, sera consacrée aux différents concepts et notions de base du tourisme, puis de ses différents organismes et entreprises, ainsi qu'à l'offre et la demande touristiques.

-Le deuxième chapitre intitulé *Etat des lieux du tourisme en Algérie* aborde trois points essentiels, qui sont la présentation de quelques généralités sur le tourisme en Algérie suivi des points relatifs à l'aménagement touristique en Algérie et des stratégies de développement touristique en Algérie.

Une seconde partie analytique intitulée *La mise en tourisme dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub* est subdivisée en deux chapitres

-Le premier chapitre intitulé *Etat de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie* est consacrée à la présentation des collectivités territoriales en Algérie et leurs implications dans le développement touristique.

- Le deuxième chapitre intitulé *Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub*, sera consacré au traitement de l'enquête de terrain sur les territoires mentionnés et à la présentation des résultats de la recherche.

Ce chapitre est dédié à la présentation des deux communes Afir (Boumerdès) et Bounouh (Tizi-Ouzou) où sont localisées les sites étudiés et des ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub. La présentation de l'enquête de terrain et des résultats de la recherche ainsi que leurs interprétations feront l'objet d'un second point.

# **Partie I**

## **Cadre conceptuel de l'économie touristique en théorie et dans la pratique algérienne**

Le tourisme constitue l'un des piliers de l'économie d'un grand nombre de pays dans le monde compte tenu de sa contribution à l'impulsion du processus de développement national et international. La France est la plus grande destination touristique mondiale. Elle nargue toutes les autres destinations, qu'elles qu'en soient les forces, les atouts, et autres attractions touristiques. Dans les pays les plus touristiques, des politiques sont adoptées en vue de développer l'activité touristique et améliorer son rendement, tels que la diversification du produit, l'amélioration de la qualité des prestations, la conquête de nouveaux marchés, l'actualisation du cadre législatif et la mise à niveau des unités hôtelières.

En Algérie, le secteur du tourisme est devenu une priorité pour l'économie nationale dans la recherche d'alternatives aux hydrocarbures, et ce à travers la stratégie définie par le gouvernement, en adoptant le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) pour l'horizon 2030.

La nouvelle politique touristique s'appuie avant tout sur la mise en valeur des régions et des territoires en se fondant sur leurs atouts et leur attractivité, tout en mobilisant les acteurs qui y vivent.

La nouvelle politique touristique poursuit trois objectifs majeurs:<sup>1</sup>

- Améliorer les équilibres macroéconomiques: l'emploi, la croissance, la balance Commerciale et financière et l'investissement.
- Déclencher des effets d'entraînement sur les autres secteurs (Agriculture, Artisanat, Culture, Transports, Services, BTPH, Industrie, Emplois...).
- Aider à la socialisation des échanges et à l'ouverture tant au niveau national qu'international.

Dans cette partie nous avons opté à présenter quelques éléments sur le tourisme dans le monde, la situation de l'offre et de la demande touristique mondiales dans le premier chapitre.

En deuxième chapitre nous allons essayer de mettre la lumière sur le tourisme en Algérie, en présentant son historique, les potentialités du pays et la stratégie adoptée par l'état afin de dynamiser ce secteur.

---

<sup>1</sup> Schéma Directeur d'Aménagement Touristique : «SDAT 2025 » livre1\_le diagnostic audit du tourisme Algérien\_26 Janvier 2008 .P 06

# **Chapitre I**

## **Approche globale sur l'économie touristique**

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

## Introduction

L'origine du mot tourisme revient à l'expression anglaise « TOURISM », il est utilisé pour la première fois en Angleterre à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle pour désigner les voyages de bourgeois anglais vers l'Europe en particulier en France<sup>1</sup>.

Le mot « touriste » est antérieur au mot « tourisme » qui ne serait apparu qu'en 1811 en Angleterre et 1841 en France.<sup>2</sup>

De nos jours, le tourisme est devenu une activité économique de première importance. Il suffit de rappeler que cette activité représente en Janvier 2019, 10,4 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et soutient 313 millions d'emplois à travers le monde<sup>3</sup> pour se rendre compte de l'importance du tourisme dans l'économie mondiale et les économies nationales.

L'activité touristique offre des prestations directe et indirecte qui sont fournies par une multitude d'organisations qui sont en relation avec le domaine qu'il soit privé, publique ou associatif. Elle lie trois catégories de parties : les organisations émettrices (Tour-opérateur, agence de voyage), les organisations réceptives (les établissements d'accueil) et les consommateurs (touristes). Chaque catégorie d'organisations joue un rôle bien déterminé dans le processus touristique, depuis la création du produit et jusqu'à sa consommation finale.

Ce chapitre est à vocation générale sur l'activité touristique, où nous essayerons de présenter en premier lieu un bref historique sur l'activité touristique suivi par différents concepts relatifs au tourisme, Ensuite, nous présenterons les différents organismes et les entreprises qui jouent un rôle dans l'activité touristiques. Puis, nous exposons les déterminants de l'offre et de la demande touristiques.

---

<sup>1</sup> BOYER Marc : « Repères diachroniques du tourisme : choix de dates, de faits et d'inventions », Edition TEAROS, France, 1995, p.45.

<sup>2</sup> SPINDLER Jacques : « Le tourisme au XXI<sup>e</sup> siècle », L'Harmattan, France, 2011, p.60.

<sup>3</sup> [www.lefigaro.fr.Économie,consultéle05/10/2019](http://www.lefigaro.fr.Économie,consultéle05/10/2019).

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

## Section 01 : Notions de base sur l'économie touristique

Dans le cadre de la première section, nous allons présenter un bref historique sur l'activité touristique suivie par quelques concepts relatifs à cette dernière.

### 1- Bref historique sur le tourisme

#### 1-1- Naissance du tourisme

Le monde avait connu des formes du tourisme depuis l'antiquité, depuis les premières civilisations. En effets, les Grecs, les phéniciens, les Romains ou encore les pharaons, avaient connu des déplacements d'une région à une autre pour plusieurs raisons. Autrefois, les formes de déplacement étaient de natures économiques, commerciales, curatives ou encore de découvertes.<sup>4</sup>

Au 17ème siècle, les voyages se multiplient et le goût pour le voyage commençait à naître en Europe, chez les jeunes des familles riches anglaises. Ils étaient attirés par l'Europe mais surtout en des lieux d'intérêt culturel et esthétique comme Rome et les capitales européens. Ces jeunes furent considérés comme les premiers touristes de l'Europe, d'où la naissance de l'expression « *faire le grand tour* » en France. Et en 1800, pour la première fois « le touriste » désignait la pratique des voyages par plaisir comme motivation principale.<sup>5</sup>

Dès les premiers voyages organisés et jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, le tourisme était avant tout un phénomène isolé (il était réservé à une élite bourgeoise) ou le tourisme était un bien de luxe et les équipements pour recevoir un tourisme « rare » étaient largement suffisants. Le qualitatif est le critère que cette élite contribue à mettre en avant dans le but de profiter de leurs temps et argents.

Ce n'est qu'à partir de la moitié du 20ème siècle que le tourisme a connu son réel développement. Cela est dû essentiellement <sup>6</sup>:

- ✓ Au développement des moyens de transport qui a permis la réduction des coûts de déplacement.
- ✓ La rapidité de la croissance économique durant les trente Glorieuses.

---

<sup>4</sup> BEN CHEIKH A. W., cours 1 : « Introduction au tourisme : Le phénomène du tourisme », 2008, p.1.

<sup>5</sup> OUSSAMANE K. : « Distinction de deux formes du tourisme, classique et solitaire », Institut Universitaire de Bamako, Diplôme Universitaire de Technologie, 2010, p.17.

<sup>6</sup> HAMMAL G., HASSOUNA S. : « les vulnérabilités de l'offre touristique », mémoire de master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2014, p.21.

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

Ces facteurs ont facilité l'accès au tourisme à toutes les catégories sociales. Ce qui traduit la transition d'un tourisme délite à un tourisme de masse.

## 1-2- Le Tourisme aujourd'hui

Aujourd'hui le tourisme est devenu l'un des secteurs économiques à la croissance la plus rapide du monde ; d'après le Baromètre OMT du tourisme mondial, les arrivées de touristes internationaux en 2018, est 1,4 milliard d'arrivées, une fréquentation en hausse de 5,4 % sur un an, avec 470 millions de touristes internationaux supplémentaires par rapport aux millions enregistrés en 2008.

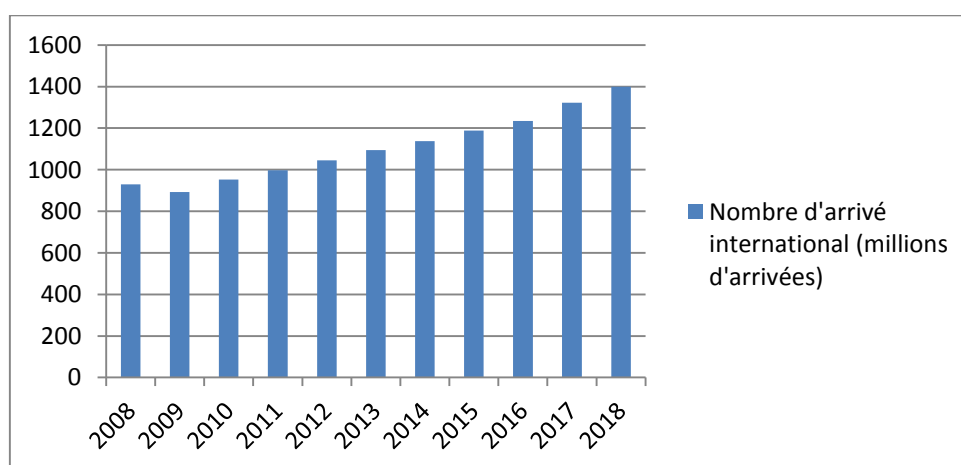
Dans le tableau ci-dessous, nous allons présenter l'évolution du tourisme international depuis 2008, selon les données de l'OMT :

**Tableau n°01 : L'évolution des arrivées touristiques internationales de 2008 à 2018 (en millions d'arrivées)**

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'arrivées internationales (millions d'arrivées)	930	893	953	998	1045	1094	1138	1189	1235	1322	1400

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT, UNWTO), mai 2019

**Figure n° 01 : L'évolution des arrivées touristiques internationales de 2008 à 2018 (en millions d'arrivées)**



Source : réalise par nous même, d'après les données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT, UNWTO), mai 2019.

## Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

La figure précédente, fait ressortir que le tourisme international est en évolution d'une année à une autre, et le nombre des arrivées internationales à travers le monde ne cesse de croître. Cela s'explique par plusieurs facteurs économiques, sociaux, etc. Nous citons quelques exemples : l'amélioration du niveau de vie de la population, le développement des activités de tourisme ainsi que la diminution du temps de travail, l'augmentation des revenus, l'avancement de l'âge de retraite, ajoutent à cela le développement de moyens de transports.

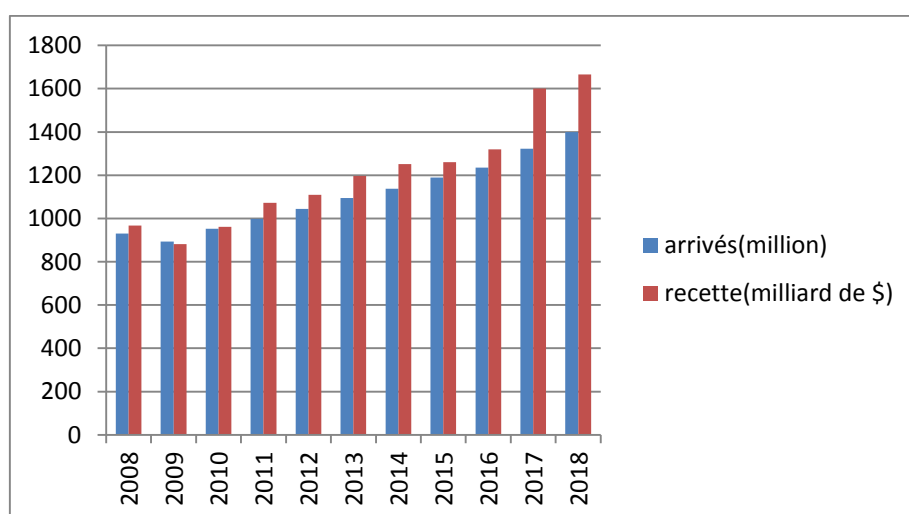
**Tableaux n° 02 : Arrivées de touristes internationaux (en millions) et les recettes du tourisme international (en milliards de dollars) entre 2008 et 2018.**

Dans le tableau ci-dessous, nous allons présenter le nombre des arrivées de touristes internationaux (en million) et les recettes du tourisme international (en milliard), selon les données de l'OMT

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Arrivés (million)</b>	<b>930</b>	<b>893</b>	<b>953</b>	<b>998</b>	<b>1045</b>	<b>1094</b>	<b>1138</b>	<b>1189</b>	<b>1235</b>	<b>1322</b>	<b>1400</b>
<b>Recettes (milliard de \$)</b>	968	881	961	1 073	1 110	1 197	1 252	1 196	1 220	1600	1666

**Source :** Organisation mondiale du tourisme (OMT-UNWTO), mai 2019.

**Figure n°2 : Le nombre des arrivées de touristes internationaux et les recettes du tourisme international.**



**Source :** réalisé par nous même, d'après les données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT-UNWTO), mai 2019.

## Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

A partir des données précédentes, on remarque que les arrivés des touristes et les recettes touristiques internationaux sont en baisses entre les années 2008 et 2009 a cause de la crise économique, mais à partir de 2009 jusqu'à 2018, y'a une progression continue.

### - Les principaux pays récepteurs de touristes au monde

Le classement des destinations touristiques et la répartition des touristes se fait entre un très grand nombre de pays. Selon l'OMT, les dix principales destinations touristiques pour les dernières années 2015-2018, se sont classées comme suit :

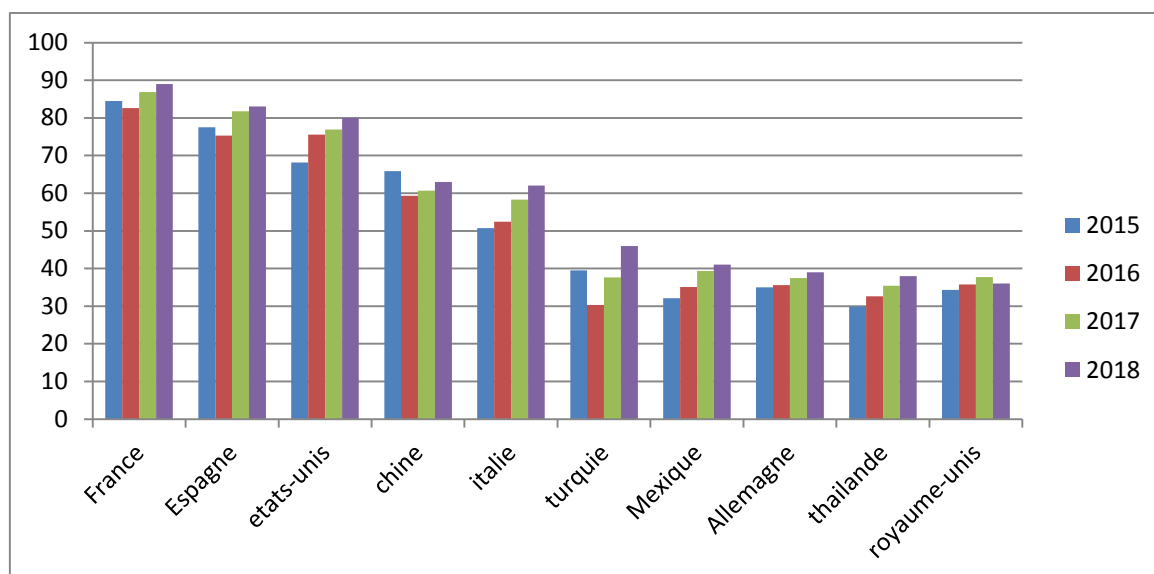
**Tableau n°03** : Arrivées de touristes internationaux par pays de destination (en millions)

	<b>Pays</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>1</b>	France	84.5	82.6	86.9	89
<b>2</b>	Espagne	77.5	75.3	81.8	83
<b>3</b>	Etats-Unis	68.2	75.6	76.9	80
<b>4</b>	Chine	65.9	59.3	60.7	63
<b>5</b>	Italie	50.7	52.4	58.3	62
<b>6</b>	Turquie	39.5	30.3	37.6	46
<b>7</b>	Mexique	32.1	35.1	39.3	41
<b>8</b>	Allemagne	35	35.6	37.5	39
<b>9</b>	Thaïlande	29.9	32.6	35.4	38
<b>10</b>	Royaume-Uni	34.3	35.8	37.7	36

**Source** : Organisation mondiale du tourisme (OMT-UNWTO), mai 2019.

**Figure n°03** : évolution des arrivées de touristes internationaux par pays de destination

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique



**Source :** réalisé par nous même d'après les données de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT-UNWTO), mai 2019.

La figure ci-dessus représente les dix principales destinations touristiques dans le monde de 2015 jusqu'au 2018 par rapport au nombre d'arrivées de touristes internationaux. Selon l'OMT, depuis 2015, la France est classée comme la première destination touristique mondiale (84.5 millions d'arrivées en 2015 et 89 millions d'arrivées en 2018, soit, progression de 4.5 millions), suivi par les l'Espagne comme deuxième destination (77.5 millions d'arrivées en 2015 et 83 millions d'arrivées en 2018) puis les États-Unis dans la troisième place (68.2 millions d'arrivées en 2015 et 80 millions d'arrivées en 2018).

A partir de ça nous pouvons dire que la France reçoit le plus grand nombre des touristes ce qu'elle a permis de se classer comme première destination touristique dans le monde.

## 2- Notion du tourisme

Avant de définir la notion du tourisme, il y'a lieu de savoir d'abord en quoi consiste le mot touriste.

### 2-1- Définition du Touriste

Il existe plusieurs définitions du touriste, parmi lesquelles il convient de retenir ce qui suit:

- Selon Yves TINARD : un touriste est « toute personne en déplacement hors de sa résidence habituelle pour une durée d'au moins 24 heures (ou une nuit), et de quatre mois au plus, pour l'un des motifs suivantes : agrément (vacance et séjour de fin de semaine), santé (thermalisme, etc.), missions et réunions de toutes sorte (congrès,

## Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

*séminaires, pèlerinages, manifestations sportives, voyage d'affaire et déplacement professionnels, voyage scolaire) ».<sup>7</sup>*

- La conférence des Nations Unies sur le tourisme qui s'est tenue à Rome en 1963, a retenu la définition suivante du touriste : « *le touriste est une personne qui quitte son lieu de résidence habituelle, pour un motif autre que celui de gagner de l'argent et pour une durée supérieure à vingt-quatre heures* »

La notion de touriste est définie en fonction du motif et de la durée du déplacement, c'est d'ailleurs ce dernier critère qui permet de distinguer le touriste du l'excursionniste ou du vacancier, le tableau ci-dessous explique la différence entre ces derniers

**Tableau n°** : Les catégories de visiteurs

<b>Durées</b>	<b>Dénominations</b>
Moins de 24 heures	Excursionniste
Plus de 24 heures et moins de 04 mois	Touriste
Au moins 04 jours et au plus 04 mois	Vacancier

**Source** : TINARD Yves : «le tourisme : économie et management », Ed. science international, Paris, 1994, p.7.

### 2-2- Définition du Tourisme

Le terme tourisme a connu une multitude de définitions selon le temps et selon l'espace, ce qui rend la difficulté d'avoir une définition précise, ici on donnera quelques définitions de cette notion :

-Selon L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) :« *Le tourisme est l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel, pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaire et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans un lieu visité* ».<sup>8</sup>

-Le tourisme est l'ensemble des rapports et phénomènes résultant du voyage de séjour de personnes pour lesquelles le lieu de séjour n'est ni résidence principale et durable, ni lieu de travail usuel, cette définition est inspirée selon les normes internationales retenues, *elle*

<sup>7</sup> TINARD Y. : «le tourisme : économie et management », Ed. Science international, paris, 1994, p.7.

<sup>8</sup> [www.wold.tourisme.org](http://www.wold.tourisme.org), consulté le 09/10/2019 à 14 :15h.

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

*englobe tout voyage hors du domicile habituel pour au moins une nuit et au plus un an, et pour tout motif : affaires, vacances, santé, etc.*<sup>9</sup>

Le tourisme est défini en géographie comme *un système d'acteurs, de lieux et de pratiques permettant aux individus la récréation par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien*<sup>10</sup>

De ces définitions, nous pouvons dire que « Le tourisme » est le fait de voyager dans un lieu autre que celui où l'on vit habituellement, le tourisme englobe l'ensemble des activités économiques auxquelles la personne fait appel lors d'un déplacement inhabituel (transports, Hôtels, restaurants, bars, etc.).

## 3- Les critères de classifications et formes du tourisme

Il y a divers critères et types qui nous permettront de bien comprendre la notion du tourisme, et à travers cette partie, nous essayerons de souligner les critères et les types les plus abordables.

### 3-1- Critères de classifications du tourisme

On peut classer le tourisme selon plusieurs critères : la saisonnalité, l'âge et la destination :

- ✓ le premier critère « la saisonnalité » : on parle de tourisme hivernal et de tourisme estival.
- ✓ le deuxième critère « la destination » : on distingue le tourisme national et international, ou le tourisme balnéaire, le tourisme saharien et le tourisme de montagne.
- ✓ le troisième critère « âge » : le tourisme de jeunes et de tourisme de 3eme âge.

Les motifs de la visite des touristes sont précisés par l'Organisation Mondial du Tourisme (OMT) comme suit<sup>11</sup>:

Visite à des parents et des amis (dimension affinitaire) ; Loisirs, détente et vacances ; santé (Traitement médical) ; affaires et motifs professionnels ; mission et réunions diverses

---

<sup>9</sup> Commission statistique de l'ONU

<sup>10</sup> Knafou R. et Stock M., 2003, « Tourisme » in Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, 2003 (rééd. 2013), p. 931.

<sup>11</sup> LOZATO-GIOTART Jean-Pierre : « Management du Tourisme », PEARSON Education, France, 2004, P.6.

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

(séminaire, convention, colloques) et autres motivations, comprenant principalement : pèlerinages, événements, manifestation sportives, voyages scolaire, etc.

## 3-2- Les formes du tourisme

La typologie touristique est de plus en plus complexe. A l'origine, elle se limita au tourisme saisonnier, balnéaire, religieux, urbain et rural. La complexité croissante de fonctionnement de la société conduisit a une diversification extraordinaire de l'offre touristique. La variété des espaces disponibles, la multiplicité des moyens de communication et de transport, l'éventail très large de catégories d'usagers aboutissent à de très nombreuses formules de vacances.

### 3-2-1- Les forme de base de l'activité touristique <sup>12</sup>

#### Le tourisme interne

Il comprend les activités d'un visiteur résident dans les limites du pays de référence, dans le cadre d'un voyage de tourisme interne ou d'un voyage du tourisme émetteur.

#### - Le tourisme récepteur

Concerne les non-résidents voyageant (comme visiteurs) dans une zone donnée.

#### - Le tourisme émetteur

Concerne les résidents d'une Etat donné voyageant (comme visiteurs) dans un autre pays autre que le leur.

#### - Le tourisme intérieur

Le tourisme intérieur comprend le tourisme interne plus le tourisme récepteur, soit les activités des visiteurs résidents et non résidents à l'intérieur du pays de référence dans le cadre de voyages du tourisme interne ou international.

#### - Le tourisme national

Le tourisme national comprend le tourisme interne plus le tourisme émetteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents à l'intérieur et en dehors du pays de référence, dans le cadre de voyage de tourisme interne ou émetteur.

---

<sup>12</sup> Selon l'OMT

## **Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique**

---

### **- Le tourisme international**

Le tourisme international franchit les limites des frontières nationales et comprend le tourisme émetteur et le tourisme récepteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents en dehors du pays de référence, dans le cadre de voyage de tourisme interne ou émetteur. Et les activités des visiteurs non résidents à l'intérieur de pays de référence dans le cadre de voyage de tourisme récepteur.

### **3-2-2- Les formes classique de l'activité touristique**

Afin de répondre à la diversité de la demande et aux goûts de chacun, le tourisme a été segmenté en différents secteurs que nous pouvons présenter comme suit :

#### **- Le tourisme balnéaire**

Le tourisme balnéaire reste un produit lié aux conditions climatique, vu qu'il se base sur le soleil, la plage et la mer. Le tourisme balnéaire constitue la première forme touristique apparu et la forme la plus répandue dans le monde ; il s'agit de passer des vacances au bord de la mer et de profiter de la plage, de la côte et du soleil.

#### **- Le tourisme de montagne**

Le tourisme montagnard est le tourisme dans les massifs montagneux, ses origines remontent au 19ème siècle avec l'avènement de la montagne comme lieu de détente. De nos jours, le tourisme de montagne est le plus souvent associé au tourisme sportif, à cause des sports d'hiver et d'activités sportives comme le rafting, le trekking ou la randonnée en été.

#### **- Le tourisme saharien**

Tourisme se pratiquant en milieu saharien. La fragilité de cet espace et la prise de conscience des touristes a fait de ce tourisme un atout majeur pour le développement durable.

#### **- Le tourisme d'affaires**

Le tourisme d'affaires répond à la demande des entreprises qui désirent leurs collaborateurs et/ou leurs clients en dehors de leur lieu de travail pour divers motifs : séminaires, conférences, expositions, congrès, dîné de gala, en général, ces manifestations sont organisées dans des hôtels ou des parcs de loisirs dotés de salles des réunions et de conférences.

## Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

### - Le tourisme urbain

Quelles que soient les époques, les villes ont toujours été un lieu d'attractivité sur les plans commercial, festif, des congrès professionnels et scientifiques, ainsi que sur le plan touristique. Les grandes métropoles du monde entier sont également des lieux d'échanges et de savoirs culturels grâce à leur patrimoine et à leur monuments (musées, galeries d'art, théâtres) qui attirent chaque année de nombreux touristes. D'autres villes sont fréquentées en raison de leur statut balnéaire. Enfin, certaines villes possèdent des stations accueillant des curistes qui appartiennent à une forme de tourisme particulier : le tourisme médical.

### - Le tourisme culturel

Le tourisme culturel est une forme de tourisme centré sur la culture, l'environnement culturel, les valeurs et les styles de vie, le patrimoine local, les arts plastiques et ceux du spectacle, les industries, les traditions et les ressources de loisirs de la communauté d'accueil. Il peut comprendre la participation à des événements culturels, des visites de musées et monuments et la rencontre avec des locaux.

### - Le tourisme religieux

Cette forme de tourisme se traduit par la visite de monuments religieux, la fréquentation de lieux de culte et les pèlerinages ainsi que tout rassemblement à caractère religieux. Le tourisme religieux est une forme de tourisme, où les gens voyagent individuellement ou en groupe de pèlerinage vers un lieu de dévotion, vers un endroit tenu sacré selon la religion<sup>13</sup>.

### - Le tourisme de masse

Apparu et généralisé avec les congés payés. C'est un groupe de personnes agroupées par un opérateur touristique. Il est caractérisé par une offre touristique à bas prix tous frais compris avec une qualité hôtelière médiocre.

### - Le tourisme de cure, de santé et thermal

Est un déplacement d'une personne dans le souci d'améliorer sa santé à titre curatif sous prescription médicale ou préventif sous décision individuelle volontaire. Le tourisme de cure, de santé ou thermal tient essentiellement aux raisons de santé.

Le thermalisme, c'est-à-dire l'exploitation et l'utilisation des eaux thermales à des fins émotifs est l'une des formes de tourisme de cure. Dans le tourisme de cure, nous parlons

---

<sup>13</sup> LEROUX Erich, PUPION Pierre-Charles : « management du tourisme et de loisir », Edition Magnard-Vuibert, Paris, 2014, p.15.

## Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

surtout de « traitement médical en dehors de l'environnement habituel. Dans la pratique, il s'agit surtout des séjours dans les stations thermales, les cliniques, les centres de santé et de mise en forme, de la thalassothérapie et d'autres traitements et cures ».

La santé peut constituer le thème dominant d'un séjour touristique et donner lieu, dans certains cas, à des formules fortes originales.

### 3-2-3- Les nouvelles formes de l'activité touristique

La diversité et la complexité de la demande touristique a donné naissance à de nouvelles formes du tourisme à savoir :

#### - Le tourisme durable

Ce type de tourisme peut être défini comme « un tourisme soucieux de respecter l'environnement, répondant aux besoins des loisirs humains, tout en protégeant et en conservant les milieux d'accueil, sont pour autant les nécessités économiques et socioculturelles de tous les acteurs concernés par les activités touristiques.

Il y a aussi l'écotourisme qui est une forme de tourisme durable qui tend à minimiser l'impact sur l'environnement naturel pour sa préservation à long terme pour les générations futures. C'est une nouvelle approche qui englobe toutes les facettes d'un tourisme responsable tant de point de vue sociale qu'écologique. C'est un produit qui concilie l'économie et l'environnement dans une optique de développement durable. Il implique une participation des populations locales et des touristes à des actions de sauvegarde de la biodiversité (protection de la faune et de la flore, réintroduction des espèces menacées, etc.). L'écotourisme est un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés. L'écotourisme favorise la protection des zones naturelles en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil et aux organismes qui veillent à la protection des zones naturelles, et en faisant prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> AHMED ZAID M., 2020, « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie », Elaboration des plans de gestion pour les sites Ramsar d'Afilal (Tamanghasset) et d'Iherir (Illizi), Etude socio- économique, Programme UNDP-Ministère de la Culture, 2019-2021

## Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

### - Le tourisme solidaire

Le tourisme solidaire est fondé sur le respect de la personne, des cultures et de la nature, en valorisant les ressources et les patrimoines locaux. Il s'inscrit dans une logique de développement des territoires et d'implication des populations locales dans les différentes phases du projet touristique.

### - Le tourisme équitable

Le tourisme équitable s'applique sur les principes du commerce équitable. Les opérateurs touristiques sont en partenariat direct avec les communautés locales, qui sont rémunérées équitablement et participe directement à l'élaboration commune et à la gestion des séjours.

### - Le tourisme gastronomique

Le tourisme gastronomique est en pleine expansion. La curiosité gastronomique s'avère un facteur important dans le choix d'une destination elle peut même.

### - Le tourisme social

Le tourisme social est « l'ensemble des rapports et des phénomènes résultants de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales à revenus modestes. cette participation est rendue possible, ou facile, par des mesures d'un caractère social bien défini »<sup>15</sup>

Il se réfère aux programmes, aux réalisations et aux actions qui visent à rendre effectifs le droit aux vacances et l'accessibilité au tourisme à tout les groupes de population, notamment les jeunes, les familles, les retraitées, les personnes aux revenus modestes, les personnes à capacités physiques restreinte, mais qui visent aussi la qualité de la relation entre les visiteurs et les communautés d'accueil.

---

<sup>15</sup> Organisation internationale de tourisme social ([www.bit-int.org](http://www.bit-int.org))

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

**Tableau n°05** : Différentes formes du tourisme

Le tableau suivant évoque les différentes formes du tourisme en fonction des modes de transports, du revenu, de l'âge et de la taille de groupe

<b>Fonction</b>	<b>Forme</b>
En Fonction des modes de transports	- Aérien - Maritime - Routier - Autres
En Fonction du revenu	Tourisme du luxe - Tourisme de masse
En Fonction de taille de groupe	- Tourisme individuel - Tourisme familial - Tourisme de groupe
En Fonction l'âge	- Tourisme de jeunes - Tourisme de troisième âge.

**Source** : réalisé par nous-même à partir des données sur les différentes formes du tourisme.

Le tableau précédent représenté les différentes formes du tourisme en fonction du mode de transport (Aérien, Maritime, Routier), puis en fonction du revenu (tourisme du luxe et tourisme de masse), ainsi que en fonction de la taille de groupe (qui peuvent être tourisme individuel, tourisme familiale, tourisme du groupe) et en fonction de l'âge (tourisme de jeune, tourisme de troisième âge)

## Section 2 : Les organismes et les entreprises touristiques

Dans cette section nous allons présenter les différents organismes et entreprises qui activent dans l'activité touristique et qui contribuent au développement de ce secteur.

### 1- les différents organismes touristiques

Ils regroupent un ensemble d'institutions nationales et internationales, privées et publiques..., dont l'activité favorise le développement du tourisme, parmi ces institutions on trouve :

#### 1-1- Les offices du tourisme

L'office du tourisme est un centre d'information dont la mission est l'accueil, l'élaboration et le contrôle de la réglementation en matière d'hébergement, d'agence de

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

voyage et d'information. Ainsi que la promotion, la publicité du tourisme dans le pays et à l'étranger enfin, la préservation, la protection de l'environnement.

## 1-2- L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

L'Organisation est créée en 1974, son siège est à Madrid. OMT est une institution spécialisée des nations unies destinée à promouvoir et à développer le tourisme. L'OMT joue un rôle dans la promotion du développement du tourisme responsable, durable et accessible à tous, en veillant sur l'intérêt des pays en développement.<sup>16</sup>

L'objectif fondamental de l'OMT est de promouvoir et de développer le tourisme en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits et des libertés humaines, fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion<sup>17</sup>.

## 2- Les entreprises touristiques

Les entreprises touristiques sont multiples parmi elles on peut retenir : les agences de voyage, les tour-opérateurs ou ce qu'on appelle les voyagistes, ainsi que l'hébergement, et la restauration

### 2-1- Les voyagistes

La mission principale et classique des voyagistes consiste en général à vendre des offres de voyage à leurs clients, Ils sont composés essentiellement des Tours Opérateurs, et des agences de voyage.

#### 2-1-1- Les agences de voyages

L'agence de voyage est une société commerciale dirigée par une personne physique ou morale qui propose à la clientèle des prestations touristiques relatives<sup>18</sup> :

- Soit des voyages ou séjours individuels ou collectifs donnant lieu ou non à un forfait touristique (incluant une nuitée).
- Soit des services tels que la délivrance de titre de transport, de réservation d'hébergement ou liée à l'accueil touristique, ou à des congrès ou manifestations (visite guidée, billetterie, ...)

---

<sup>16</sup> [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_mondiale\\_du\\_tourisme](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Organisation_mondiale_du_tourisme), consulté le 15/01/2018 à 16h36.

<sup>17</sup> VELLAS François : « Economie et politique du tourisme international », Edition Economica, Paris, 2002, p.176

<sup>18</sup> <http://www.documentissime.fr/dossier-droit-pratique-/dossier-156-la-responsabilite-des-agences-de-voyages-et-des-tour-operateurs-/qu-entend-on-par-agence-de-voyages-tour-operateur-et-forfait-touristique-/definition-dutour-operateur-ou-voyagiste-html>, consulté le 25/03/2018 à 15h36

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

Les agences de voyage sont des entreprises commerciales qui ont pour activité principale la vente des produits touristiques auprès des consommateurs. Elles sont rémunérées, sur les ventes qu'elles réalisent, par une commission.<sup>19</sup>

On distingue deux types d'agence de tourisme et de voyage<sup>20</sup> :

- Agence émettrice : Elle est spécialisée dans le tourisme international, et travaille en coopération avec d'autres agences groupes, reposant essentiellement sur l'envoi de touristes de l'intérieur vers l'extérieur du pays.
- Agence réceptive : C'est une entreprise commerciale qui se charge de la représentation du tourisme intérieur, en créant des flux touristiques, qu'elle met sur le marché par l'intermédiaire. L'agence réceptive accueille le touriste et lui organise son séjour pour lui.

## 2-1-2- Les tour-opérateurs

Les tour-opérateurs sont des entreprises touristiques commerciales spécialisées dans la fabrication de voyage à forfait. Cette activité de producteur de voyages les distingue des agences de voyage qui n'intervient habituellement que dans la commercialisation des produits touristiques (détaillant)<sup>21</sup>.

Les tour-opérateurs considérés comme des grossistes, ils achètent des gammes de produits comprenant notamment les sièges d'avion, les chambres d'hôtel ou les transports. En définitive, cela leur permet de concevoir un package et de le proposer aux consommateurs comme un produit unique.<sup>22</sup>

## 2-2- L'hébergement

L'hébergement constitue l'une des bases essentielles de l'industrie touristique. Plusieurs critères de classification des structures d'hébergement touristique peuvent être utilisés<sup>23</sup> :

- hébergement bâti ou non- bâti : c'est –a- dire hôtel, résidence secondaire, centre de loisir ou camping, caravaning ;
- hébergement individuel ou collectif : résidence secondaire ou village de vacances ;
- hébergement à but lucratif ou non lucratif : colonie de vacances, village vacances famille.

---

<sup>19</sup> VELLAS François : « Le Tourisme Mondial », Edition Economica, Paris, 1996, p. 96

<sup>20</sup> MAZOUZI Y, BEN CHIKH L, BEN AMARA S : « La communication au sein des entreprises touristiques : cas des agences Air Plus Tourisme et de l'Hôtel Hilton », mémoire du master, Université Mouloud Mammeri De Tizi-Ouzou, 2013, p.9.

<sup>21</sup> VELLAS François : « Economie et politique du tourisme international », op.cit, p.94.

<sup>22</sup> LEROUX Erich, PUIPION Pierre-Charles : « management du tourisme et des loisirs », op.cit, p.10

<sup>23</sup> VELLAS François : « Economie et politique du tourisme international », op.cit, p.76.

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

## 2-2-1- L'hôtellerie

L'hôtellerie a longtemps été la forme principale d'hébergement touristique. Les hôtels de tourisme sont définis comme des établissements commerciaux d'hébergement classés qui offrent des chambres ou des appartements meublés en locations pour une journée, à la semaine ou au mois.<sup>24</sup> L'hôtel, est un établissement commercial qui offre un service d'hébergement payant en chambres meublées à une clientèle de passage, l'hôtel peut comporter un service de restauration, bar et des services complémentaires.<sup>25</sup>

## 2-2-2- La résidence secondaire

La résidence secondaire est un logement fixe autre que le logement principal dont la propriétaire peut disposer à sa guise, s'est surtout développée à l'époque contemporaine et revêt des formes multiples : demeures somptueuses construites au milieu de jardin exotique ; maisons rurales restaurées ; appartements ou studios dans les stations balnéaires ou de sports d'hiver.<sup>26</sup>

Il existe plusieurs formes d'hébergement qui répondent aux mêmes attentes que les formes précédentes, il s'agit du<sup>27</sup> :

## 2-2-3- Le village de vacances et de l'auberge

Il s'agit d'une forme d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale généralement créée par des associations à but non lucratif, destinée à assurer des séjours de vacances et de loisirs.

## 2-2-4- Les campings

Il s'agit d'une activité estivale qui nécessite l'aménagement de terrains obéissant aux règles de l'urbanisme destinés à l'accueillir des tentes, des caravanes, de petites résidences mobiles.

## 2-2-5- Les meublés et gîtes ruraux

Les meublés de tourisme sont des hébergements classés par les pouvoirs publics loués à une clientèle de passage à la journée, à la semaine ou au mois, sachant que les logements ne peuvent pas constituer une résidence principale ou secondaire pour leurs locataires.

## 2-3- La restauration

La restauration est considérée comme l'une des entreprises touristiques, elle se définit comme suit<sup>28</sup> :

---

<sup>24</sup> PY Pierre : « le tourisme un phénomène touristique », la documentation française, Paris, 1992, p.51

<sup>25</sup> LANQUAR Robert : « l'Economie Du Tourisme », op.cit, p.97.

<sup>26</sup> PY Pierre : « le tourisme un phénomène touristique », la documentation française, op.cit, p.51

<sup>27</sup> MOINET François : « le tourisme rural », 2eme édition, Editions France Agricole, Paris, 1996, p.p. 14-20-24

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

La restauration de tourisme est une entreprise commerciale de restauration dont la clientèle est principalement touristique et qui peut être exploitée toute l'année en permanence ou seulement en période saisonnière. L'établissement est dit « restaurant saisonnier » lorsque l'ouverture n'excède pas une durée de neuf mois par an fractionnée en une ou plusieurs périodes. Le service ainsi que le paiement sont effectués à table pour clientèle assise.

Les prestations assurées par les restaurants reposent sur un contact direct avec le client, une production du service sur les lieux correspondant au moment de la consommation et une participation de la clientèle en raison du caractère immatériel du service.

L'autre forme de restauration concerne les fast-foods, les gargotes ou les cafétérias, mais leurs services restent liés à une production de plats légers et rapides

## Section 03 : L'offre et la demande touristique

Pour pouvoir comprendre le phénomène du tourisme, il est nécessaire de bien cerner le concept de l'offre touristique et celui de la demande touristique. Mais avant de les définir, nous avons jugé utile de définir d'abord le concept de produit touristique.

### 3-1- le produit touristique

Le produit touristique est un amalgame d'éléments qui représentent un tout indivisible, seule la combinaison des facteurs de l'offre originelle et des facteurs de l'offre dérivée permet de satisfaire les besoins touristiques. Parmi les produits contenus dans cet amalgame, nous pouvons citer :<sup>29</sup>

- ✓ Les potentialités des moyens de transport et des télécommunications.
- ✓ Les capacités d'hébergements.
- ✓ Les activités artisanales et traditionnelles.
- ✓ La variété des activités culturelles.
- ✓ La sécurité des biens et des personnes.
- ✓ Le niveau de développement des services financiers et commerciaux.
- ✓ L'adéquation économique et politique pays récepteur.
- ✓ Le degré de l'hospitalité réservé aux visiteurs.

---

<sup>28</sup> HAROUAT Fatima Zohra. « Comment Promouvoir Le Tourisme En Algérie ? », Mémoire du magister, Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 2011, p.43

<sup>29</sup> GUIBILATO Gérard : « Economie Touristique », Edition DELTA SPES, suisse, 1983, p.51 c

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

## 3-1-1- Les spécificités du produit touristique

Les produits touristiques présentent des spécificités particulières, qui affectent les stratégies et la commercialisation. Ces spécificités sont les suivantes<sup>30</sup> :

- **La tangibilité et l'intangibilité**

Le produit touristique est un ensemble d'éléments tangibles (hébergement, restaurant...) et d'éléments intangibles (l'animation, ambiance...).

- **L'hétérogénéité du produit touristique**

Le service touristique produit ne peut-être exactement le même. En effet, il est pratiquement impossible de produire des services touristiques identiques. Une différence de qualité peut toujours exister.

- **Non stockable**

Le produit touristique, il est donc perdu s'il n'est pas consommé.

- **Plusieurs intervenants**

Le produit touristique implique plusieurs personnes physiques ou morales (les services touristiques impliquent des contacts multiples et variés).

- **La complémentarité du produit touristique**

Un produit touristique est composé d'un ensemble de sous-produits complémentaires. Il est nécessaire que tous les biens et services composant le produit touristique soient le même niveau que la qualité. Bien entendu, l'insuffisance d'un seul des services composant l'ensemble du produit peut remettre en cause la qualité du produit final.

## 3-2 l'offre touristique

L'offre touristique peut être définie comme « *la quantité de biens et services pouvant être présentés sur le marché à un prix donné. Ainsi l'offre touristique se présente comme un «panier» de biens et de services, qui sont proposés aux consommateurs pour satisfaire leur besoins. Ce qui s'offre aux touristes consommateurs est en fait un ensemble de sous produits (hébergements, transport, animation, environnement).* »<sup>31</sup>.

On peut définir l'offre touristique comme un ensemble des biens matériels (hôtel, restaurant, transport, œuvre d'art) et de prestations immatérielles (le climat, l'animation, le

---

<sup>30</sup> FROCHOT Isabelle et LEGOHEREL Patrick : « le Marketing du tourisme », Edition DUNOD, France, 2014, P.56.

<sup>31</sup> Raboteur J.: « introduction à l'économie du tourisme », l'Harmattan, 2000, p. 37.

## Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

personnel, les coutumes...) proposé aux touristes à un prix donné, pour satisfaire ses besoins d'ordre touristique.

### 3-2-1- Les caractéristiques de l'offre touristique

Plusieurs critères sont inséparables de l'offre touristique. Parmi ces critères nous pouvons citer <sup>32</sup>:

- ✓ La variété du produit de ce secteur est conditionnée par la présence du client demandeur.
- ✓ La consommation de ce produit se fera dans les mêmes endroits de production.
- ✓ La substitution de certains produits assurant la mobilité, exemple : le train, l'avion, l'automobile
- ✓ L'offre de prestations complémentaires : l'hébergement, l'animation.

### 3-2-2- Classification de l'offre touristique

Elle peut-être classée en ressources touristiques de base :

⇒ Ressources naturelles : il s'agit à titre d'exemple du climat, du relief, du paysage, de la végétation de la faune, les ressources thermales...etc.

⇒ Ressources créées par l'homme : les musés, les mines, les barrages, les ports, les universités, les édifices religieux, les villages....

⇒ Equipements d'ordre général : ils ne sont pas propres au tourisme mais permettent les activités touristiques comme par exemple : poste et télécommunication, les établissements culturels, les services de santé...

⇒ Equipements d'ordre spécifique: l'hébergement, restauration...

### 3-3- La demande touristique

*« L'expression de demande touristique envoie aux diverses quantités de bien et services touristiques que les consommateurs peuvent acheter à un moment donné. Cette demande réelle – par opposition à la demande potentielle possible mais pas encore réalisée – vas ce traduire sous différentes formes : monétaire, physique, géographique, globale ou individuelle, etc. ».*<sup>33</sup>

---

<sup>32</sup> Zimmer P. et Grassmann S., Evaluer le potentiel touristique d'un territoire, séminaire LEADER (Extémadure, Espagne) du 10 au 13 janvier 1996

<sup>33</sup> SPINDLER Jacques : « le tourisme au XXIe siècle », op.cit, p.133.

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

« La demande touristique est la quantité de biens et services que les agents touristiques veulent et peuvent acheter à un moment donné »<sup>34</sup>.

La demande touristique peut être également définie par l'ensemble des besoins qui de façon consciente ou inconsciente orientent les touristes et visiteurs à consommer des prestations et services de l'activité touristique.

La demande touristique est basée sur des besoins du « touriste » qui cherche à :

- ✓ fuir la société, le stress, se reposer
- ✓ découvrir une nouvelle vie, apprendre, se cultiver
- ✓ se récréer, faire du sport, se distraire
- ✓ découvrir la nature, d'autres régions, voyager..

## 3-3-1- Les caractéristiques de la demande touristique

Parmi les caractéristiques de la demande touristique nous pouvons citer :<sup>35</sup>

⇒ Des motivations extrêmement différentes de la part des clients : Ces demandes sont nombreuses et divergentes.

⇒ Le déplacement obligatoire du client vers le produit (lieu, région touristique) : Ce qui n'est pas le cas, par exemple, lorsque l'on fait un achat dans un commerce.

⇒ La concentration temporelle (saisons) et spatiale (stations, régions touristiques) des activités.

⇒ Extrême sensibilité à la conjoncture économique et à la situation politique internationale : La demande touristique est extrêmement sensible à la conjoncture politique et plus précisément aux problèmes de sécurité ; guerre, attentats,... de plus les fluctuations de la conjoncture économique (crise économique, prix, revenu...) influent sur la demande touristique.

---

<sup>34</sup> Guibilibio G.: « Economie touristique et aménagement du territoire » Edition Delta Spes Suisse 1983.

<sup>35</sup> HAMMAL Ghania, HASSOUNA Siham : « les vulnérabilités de l'offre touristique », Mémoire du master Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 2014.

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

## 3-3-2- Les facteurs explicatifs de la demande touristique

Pour qu'il y ait tourisme, il faut la réunion d'un certain nombre de facteurs<sup>36</sup>

- **Le revenu**

Le tourisme est une consommation qui nécessite une épargne préalable que tout le monde ne peut pas se permettre. Plus le revenu croît, plus le taux de départ en vacances croît en conséquence selon une relation directe.

- **Le temps libre**

L'augmentation de la productivité a permis l'accroissement des revenus mais aussi l'apparition du temps libre, notamment grâce à la diminution de la durée du travail. L'introduction des congés payés a été un des facteurs les plus importants dans le développement de la demande touristique.

- **La mobilité**

Quand le visiteur potentiel possède motivation, argent et temps, il ne lui reste qu'à partir. Les véhicules et les infrastructures constituant le système de transport deviennent ainsi le support nécessaire à la réalisation du déplacement. Les améliorations des transports au niveau de la rapidité, de la sécurité,

- **L'offre touristique**

La demande touristique ne pourrait pas évidemment se réaliser sans qu'il y ait une offre correspondante. L'équipement en structures et services est un important facteur d'attraction.

---

<sup>36</sup> AIT MAKHLOUF Lyes : « Essai d'analyse de l'impact du tourisme sur le développement local : cas de la commune de Bejaia », mémoire de master, Université A/Mira de Bejaia, 2015, p.10.

# Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique

---

## Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que la spécificité de l'activité touristique, sa tendance et ces différentes formes qui se changent avec le temps, rendent ce phénomène difficile à le définir.

Les entreprises et les organismes touristiques jouent un rôle important dans l'activité touristiques, dont, ils font des études sur la situation de marché touristiques ainsi que son évolution; pour bien comprendre les attentes des clients et à proposer des services qui vont attirer des nouveaux flux de clientèles.

L'activité touristique suppose la création des produits propre à cet activité afin de répondre et satisfaire les besoins exprimés de touristes nationaux et étrangers. En effet, pour mettre à la disposition des touristes des produits de qualité satisfaisant leurs désirs, confronter, l'offre existante et la demande exprimée semble être indispensable.

# **Chapitre II**

## **État des lieux du Tourisme en Algérie**

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### Introduction

L'Algérie par ses variétés paysagères et son patrimoine archéologique le plus riche et diversifié de tout le bassin méditerranéen, ainsi que sa richesse en ressources naturelles et culturelles lui offrent de larges possibilités pour le développement de l'activité touristique. C'est pourquoi il est important de pousser le développement du secteur touristique, sachant que l'Algérie exporte actuellement plus de touristes qu'elle n'en reçoit<sup>1</sup>.

L'adoption d'une stratégie de développement de secteur du tourisme est venue s'intégrer dans le mouvement, d'ensemble animé par les différents secteurs économiques et sociaux, et dont le développement a été façonné également par des schémas directeurs (sectoriels), tel que consacré par le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), prévu par la loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et du développement durable et constitue l'expression de la stratégie nationale du développement durable du territoire.

L'état conçoit la politique au niveau national que les collectivités locales mettent en œuvre au plan régional et local. L'État reste le moteur du développement à la faveur de démarches qui visent à créer un environnement politique et juridique favorable et de programmes de développement adossés à la promotion de la qualité et la labellisation de la nouvelle destination Algérie. Les acteurs économiques qui portent les projets génèrent des ressources et créent les richesses et les emplois.

Dans ce chapitre qui est présentée en trois sections. La première sera consacrée pour la présentation de différentes potentialités que disposent l'Algérie, les contraintes qui entrave le développement de l'activité touristique, puis on va aborder dans la deuxième section l'aménagement touristique en Algérie et ces outils.

En fin on terminera par la présentation de la stratégie de développement touristique adopté par l'Etat Algérien dans la troisième section.

---

<sup>1</sup> OUDJDOUB O., 2014, « Aménagement touristique et développement local », Cas de la commune d'Aokas. Master « Aménagement du territoire et développement » p 35.

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### Section 01- Aperçu global sur le tourisme en Algérie

#### 1- Aperçu historique

Le tourisme en Algérie est passé par trois périodes<sup>2</sup> :

- **Avant l'indépendance**

- 1887 : création du comité d'hivernage en Algérie pour l'organisation des caravanes,
- 1929 : création du crédit hôtelier constitué
- 1931 : création de l'Office Algérien d'Action Économique et Touristique (OFALAC)

- **Après l'indépendance (1962- 1966)**

Après la guerre de libération, l'Algérie a hérité de plusieurs hôtels dans les grandes villes, mais l'État ne s'est pas préoccupé de leur mise en état. On adossait cela, au fait que la guerre avait laissé des séquelles physiques et morales qui les laissaient froids avec les étrangers. Malgré cela, plusieurs structures ont été créées :

- 1962 : création de l'Office National Algérien du Tourisme (ONAT) pour promouvoir et sauvegarder le patrimoine et le produit touristique en Algérie,
- 1964 : création du ministère du tourisme,
- Durant les années 1970 : Création de plusieurs structures touristiques à savoir :
- Création de la société nationale de l'hôtellerie et du tourisme (SONATOUR)
- Création de la société nationale de thermalisme (SONATHERM)
- Création du Touring Club Algérie (TCA)

- **La transition vers l'économie de marché, après 1990**

- 21 février 1990 : création de l'office national du tourisme, chargé d'élaborer des politiques touristiques (ONT)
- 21 février 1998 : création l'agence nationale du développement touristique (ANDT)
- Décembre 2000 : fixation des objectifs de la nouvelle politique touristique, qui s'étend sur 10 ans. Elle propose une adhésion et une coopération totale de l'ensemble des institutions directement ou indirectement liées à la conception, le développement et la promotion des activités touristiques pour l'émergence d'une véritable industrie du tourisme.

---

<sup>2</sup> AOUCI M., 2015 « Essai sur la détermination de la demande touristique en Algérie », master « Economie Appliquée et ingénierie financière, p 64

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### 2- Les potentialités touristiques

L'Algérie est sans doute un pays qui regorge d'atouts touristiques naturels, historiques et culturels variée<sup>3</sup>.

#### 2-1- les ressources touristiques naturelles

L'Algérie possède des ressources naturelles très importante qui peuvent lui permettent d'occuper la première place au bassin méditerranéen. Située entre le Maroc à l'ouest, la Tunisie à l'est, la Mauritanie et le Mali au sud- ouest, la Libye et le Niger au sud-est.

##### 2-1-1- la situation topographique

L'Algérie est un pays qui se dessine, du nord au sud en séquences de reliefs distincts: mer, montagne, désert. C'est un pays aux quatre saisons au quotidien.

Au Nord, l'Algérie s'étire sur une large cote de 1600 Km ouverte sur la méditerranée, avec de jolies plages sablonneuses, plusieurs stations balnéaires et plages ainsi que des sites d'exception. D'Est en Ouest : La zone côtière d'El Kala, le parc de Taza, le banc des Kabyles, le parc de Gouraya, l'aire marine de Tigzirt, les îles Aguellis au large de Réghaia, les îles de Rachgoun, la réserve naturelle des îles Habibas (S. Boutafenouchet, 2011).

Au Sud, le Sahara, continent immuable, qui s'étend sur près de deux millions de kilomètres carrés soit près de 80% du territoire, et qui présente la partie la plus vaste des territoires sahariens parmi tous les pays sahariens, répartie sur 4 régions du grand sud :

- Adrar au sud-ouest qui est connue pour le brassage de différentes cultures, ses foggaras et ses forteresses séculaires.
- Illizi à l'extrême sud, Djanet étant la daïra la plus importante, cette région est connue pour le parc national du Tassili qui a été classé depuis 1982 patrimoine mondial de l'UNESCO et qui constitue un véritable creuset où les éléments naturels, culturels, et historiques vivent en symbiose.
- La vallée de M'ZAB , son classement sur la liste du patrimoine mondial concerne tout autant l'ensemble historique, urbanistique et architectural que sont les villes de Beni Izguen, Bou Noura et Melika, que la palmeraie et l'économie du système de captage des eaux (foggaras).

---

<sup>3</sup> AMMARI T., 2017, «Etude comparative des choix des destinations touristiques Cas des complexes touristiques, Algérie-Tunisie. », Mémoire de master, UMMTO, p 58.

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

- Tamanrasset, le parc national du Hoggar créée en 1987, est caractérisé par son relief, sa faune, sa flore et ses gravures rupestres, en constituent le principal attrait touristique (S. Boutafenouchet, 2011).

### 2-1-2- climat et environnement

Selon H. Oueld (1993), La vaste étendue territoriale de l'Algérie correspond à une diversité de zones climatiques qui peuvent se classer en trois catégories :

- ✓ Le telle : climat tempéré humide de type méditerranéen caractérisé pas des hivers humides et doux, plus rudes en altitude, et des étés chauds et secs.
- ✓ Les hautes plaines : d'épaisses couches de neige couvrent habituellement les hauts plateaux dont le climat de type continental est marqué, d'une saison à l'autre, par de grands écarts de températures.
- ✓ Le Sahara : climat aride et sec, le Sahara affiche des températures agréables l'hiver. En été, elles peuvent atteindre des sommets de 40 à 50° C, parfois plus dans l'extrême sud. Chaque climat a son écosystème, et vu leur variété, il n'est pas étonnant que l'Algérie soit ainsi pourvue d'une diversité biologique aussi exceptionnelle « faune et flore ».

### 2-2- Les potentialités culturelles<sup>4</sup>

L'Algérie est riche d'un patrimoine culturel qu'il est important de protéger et de valoriser.

#### 2-2-1- Le patrimoine archéologique

L'Algérie dispose d'un patrimoine archéologique des plus riches et plus diversifiés du bassin méditerranéen. Cette richesse se traduit, entre autre, par le classement par l'UNESCO de sept sites sur la liste du patrimoine de l'humanité: Tassili N'Ajjer, Tipaza, Djamila, Timgad, Kalaa Béni Hammad, Vallée du M'Zab, Casbah d'Alger.

Le patrimoine culturel peut être défini comme étant l'ensemble des éléments qui témoignent de notre histoire dans toute sa dimension, de nos richesses et de notre culture (S. Boutafenouchet, 2011).

---

<sup>4</sup>AMMARI T., 2017 op.cit p.60

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

### 2-2-2- Le patrimoine artisanal

La qualité des produits artisanaux et le savoir-faire des artisans en Algérie dans les bijoux, la tapisserie, la poterie, la vannerie, le tissage et surtout la dinanderie n'ont rien à envier à ce qui se fait dans les pays voisins. Selon le guide de fiscal de l'artisan traditionnel (2005), la caractéristique principale de l'artisanat est de représenter un style, une région, une histoire ayant un caractère artistique permettant la transmission des métiers traditionnels tels : Les bijoux (cas du bijou Kabyle, des Aurès et au pays des Touareg où ils sont connus par leurs grande simplicité et leur élégance), - La broderie (chaque région d'Algérie brode de façon spécifique),

- Les tissages (avec des formes géométriques en Kabylie et Aurès, animales à Souk Ahras, motifs floraux à Ghardaïa...), - La vannerie (l'art de tresser des fibres végétales pour réaliser des objets très variés : paniers, couffins, corbeilles...),- La poterie (riche en symbole racontant des histoires et marquant des époques ancestrales), - La dinanderie (travailler le cuivre pour faire des objets utilitaires tels des plateaux, théières...).

### 2-3- Les ressources en infrastructures touristiques

#### 2-3-1- Les infrastructures d'accueil :

Selon le bilan du Ministère de du tourisme et de l'Artisanat (2017), le nombre des hôtels et d'établissements assimilés à été 1289 établissements avec une capacité d'accueil de 112264 lits

**Tableau N°07** : Capacité d'accueil par type d'établissement

Type d'établissements	Nbr d'hôtels et établis. assimilés	Nbr de places lits.
Urbain	949	69861
Balnéaire	239	31326
Saharien	59	4928
Thermalisme	23	4266
Climatique	19	1883
<b>Total</b>	<b>1289</b>	<b>112264</b>

**Source** : office national des statistiques

Ce parc est caractérisé par une prédominance d'hôtels urbains, comme le montre le tableau ci-dessus.

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### 2-3-2- Les infrastructures de transport<sup>5</sup>

Selon le MATET (2008), la densité des réseaux routier, maritime et aérien en Algérie constitue un facteur important devant encourager l'essor touristique de ses régions. Ce réseau est considéré comme le plus important à l'échelle du Maghreb, il est composé de :

- ✓ **Le réseau routier** : La longueur du réseau routier en Algérie arrive à 133 741 km, se concentre dans la partie Nord du pays.
- ✓ **Le réseau ferroviaire** : La longueur du réseau ferroviaire s'étend sur près de 4 560 km et doté de plus de 200 gares couvrant surtout le nord du pays.
- ✓ **Le réseau aérien** : Les infrastructures de base du transport aérien algérien ont connu un développement remarquable concrétisé par la réalisation de 53 aéroports à travers le territoire Algérien. Il faut par ailleurs préciser que 13 de ces aéroports ont une vocation internationale: Alger, Oran, Constantine, Annaba, Ghardaïa, Hassi Messaoud, Ain Amènes, Tlemcen, Adrar, Tébessa, Tamanrasset. La compagnie Nationale Algérienne « Air Algérie » couvre 37 escales à travers l'Europe, l'Afrique et le moyen Orient.
- ✓ **Le réseau maritime** : L'activité maritime concerne 13 ports à multiples usages et un grand nombre de petits ports de pêche et de plaisances. A signaler que les échanges commerciaux internationaux se font essentiellement par voie maritime.

### 3- Les obstacles du développement touristique en Algérie

Parmi les handicaps qui placent l'Algérie parmi les plus faibles destinations touristiques en dépit des grandes capacités qu'elle possède ou dans la majorité inexploitées on trouve<sup>6</sup> :

#### 3-1- Un parc hôtelier insuffisant

Un parc hôtelier insuffisant, 112264 lits en 2017<sup>7</sup> en qualité et quantité, et pour classé un pays qualifié touristique il doit posséder les 130 000 lits. Le manque de qualification et de Professionnalisme des personnels caractérisent les établissements et les services touristiques et hôteliers, l'absence de la différenciation des produits pour d'attractivité, les prestations qui sont chères même pour la population locale, et de mauvaise qualité pour la concurrence internationale.

---

<sup>5</sup> MATET : Schémas directeur d'aménagement touristique ; livre 1 le diagnostic ; audit du tourisme algérien, janvier 2008, p38

<sup>6</sup> OUDJABOUB O., « Aménagement touristique et développement local », Op Cit P38

<sup>7</sup> Selon le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

## **Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie**

---

### **3-2- La faiblesse et l'insuffisance de l'information**

Le manque d'outil ou en raison d'une mauvaise gestion de l'information concernant le produit touristique, où la destination Algérie n'a pas pu se faire connaître au niveau international, de plus la faible représentation du produit touristique algérien à l'étranger, l'absence de la mise en valeur de l'offre par publicité (guide touristique....) donc (l'absence de la communication touristique).

### **3-3- Des prix majorés et une qualité de services très modeste**

Le rapport qualité / prix représente la motivation du touriste et son influence sur le choix d'une destination. Les prix constituent un des éléments de la compétitivité touristique, mais en Algérie les prix sont élevés sans pour autant offrir une bonne qualité de service, certains coûts sont très chers et en augmentation comme les transports avec l'absence des politiques de tarification adéquates, la comparaison de tous les prix (prix d'hôtelier, transport, restauration..), avec ceux d'autres pays, ont confirmé que le produit Algérien est vendu à un prix cher, ce qui explique la non compétitivité du produit touristique algérien sur le marché international.

### **3-4- La difficulté d'obtention d'un visa d'entrée pour l'Algérie**

Les agences de voyages ont perdu d'importantes marchés cause de la difficulté pour les européens d'obtenir facilement leur visas, aussi, les procédures de délivrance demandent un grand effort. De ce fait, son obtention prend le temps (plus d'un mois), ce qui fait que les agences étrangères délivrent des visas à leur clients et les orientent vers les pays voisins où les entrées s'obtiennent facilement.

### **3-5- Une mauvaise qualité en termes de services dans le secteur du tourisme**

Le secteur est impacté par la mauvaise qualité de services dans plusieurs domaines qui sont :

#### **3-5-1- Pour le secteur bancaire**

La majorité des banques sont publiques qui souffrent d'une absence/ faible technique de paiement et de spécialisation dans les crédits touristiques ce qui décourage les étrangers de venir en Algérie (soit en tant que touriste ou investisseur).

## **Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie**

---

### **3-5-2- Le problème de l'eau**

En Algérie, le problème de l'eau constitue un handicap pour le développement de tourisme surtout avec la croissance démographique qui continue à s'accroître, ce qui nécessite une politique de mobilisation de cette matière dynamique qui doit être mise en œuvre avec de nouveau instrument de gestion.

### **3-5-3- Le tourisme et le secteur technologique**

Actuellement l'accès à internet constitue un mode privilégié d'information pour les touristes que se soit avant ou après leur départ en voyage. En Algérie, le secteur des services souffre d'un grave retard en qualité et quantité offert, ce qui engendre une influence négativement sur le secteur du tourisme et sur l'ensemble de l'économie nationale.

## **Section 02: Les éléments du tourisme en Algérie**

Le secteur touristique en Algérie est passé par plusieurs étapes

### **1- L'aménagement touristique en Algérie**

Contrairement aux pays méditerranéens qui ont axé leurs efforts dans les années soixante sur le développement du tourisme en tant que secteur stratégique, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement suivies depuis l'indépendance. Elle recèle cependant d'énormes potentialités lui permettant de se classer aisément parmi les premiers pays touristiques méditerranéens, et bien que les orientations contenues dans les différents textes législatifs et réglementaires lui attribuent des missions en matière de création d'emplois.

#### **1-1- Définition de l'aménagement touristique**

« C'est la valorisation des ressources naturelles, humaines, culturelles et économiques d'un territoire à travers une politique de développement touristique, concrétisée en partie, grâce à un plan d'aménagement considérant les différents consistant du marché touristique ». <sup>8</sup>

Selon DREYFUS-SIGNOLES C. : « l'aménagement touristique suppose de réussir l'intégration d'un ou plusieurs équipements (hôtels, parcs, stades, salles de spectacles, salles de cinéma, musées...etc.) à leur environnement, et pour se faire de les accompagner de toute

---

<sup>8</sup> BEAUDET. G, NADEAU. R, CAZELAIS.N. p 94.

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

une série de mesures, non directement touristiques mais utiles ou nécessaires à un meilleur fonctionnement de l'ensemble des équipements réalisés»<sup>9</sup>.

### 2- Les politiques d'aménagement touristique

Le secteur touristique a connu plusieurs étapes d'évolution, nous avons retenu :

**2.1- Le plan triennal (1967-1969) :** l'objectif était la réalisation d'un investissement de 285 millions de dinars programmé pour réaliser une capacité de 13 081 lits destinés au tourisme balnéaire et saharien<sup>10</sup>. Au terme de ce plan, les opérations prévues pour le type balnéaire ont eu la priorité dans la réalisation, avec un taux de 35,5%, soit 2 406 lits achevés sur un total de 6 766 lits programmés, et ce en raison de la situation favorable des plages algériennes. A la fin de cette période on note un déficit de 10 135 lits soit 77,5%. L'écart entre les prévisions et la réalisation des opérations est due essentiellement: aux déficiences des capacités de réalisation et à une administration non responsable ainsi qu'à une mauvaise gestion du secteur<sup>11</sup>.

#### 2.2.- Le premier plan quadriennal (1970-73):

L'objectif exprimé dans ce plan était d'augmenter les capacités en matière d'hébergements, pour atteindre 70 000 à 90 000 lits à la fin de la décennie, avec 35 000 lits programmés au cours de la période 1970- 1973, et ce dans le but de :

- Répondre aux exigences du tourisme national et international ;
- Terminer le premier programme du plan triennal ;
- Réaliser 08 stations thermales.

A la fin de ce plan, seulement 9 000 lits ont été réalisés, ce qui donne un déficit de 26 000 lits qui restent non réalisés.

#### 2.3.- Le deuxième plan quadriennal (1974-1977) :

Ce deuxième plan quadriennal amorçait les premières initiatives vers un tourisme interne justifié par l'amélioration du niveau de vie des Algériens en relation avec les conjonctures favorables des hydrocarbures. Cette orientation était confirmée dans la chartre nationale de 1966 et approuvée un peu plus tard dans celle de 1976. Au cours de cette période, il s'agissait de poursuivre les aménagements touristiques non réalisés durant la

---

<sup>9</sup> DREYFUS-SIGNOLES C. : « *l'espace touristique* », ED BREAL, Paris 2002, P14.

<sup>10</sup> Rapport du Conseil National Economique et Social, commission perspectives de développement économique et social : contribution pour la redéfinition de la politique nationale du tourisme, Novembre 2000.P 28, 29.

<sup>11</sup> Rapport du CNES, Op. Cit. P30.

OUAZENE Riadh : « Agriculture et Tourisme synergies ou conflits ? Cas de la wilaya de Bejaia ; 2013, P33.

## **Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie**

---

période antérieure et engagée la réalisation d'équipements supplémentaires pour un nouveau programme de 25 000 lits, dans le but d'atteindre une capacité de 60 000 lits avant 1980.

Au cours de cette période, il s'agissait d'organiser et d'encourager les initiatives privées. En termes de réalisation physique, 41 % des objectifs ont été atteints. Soit une relative amélioration par rapport aux taux de réalisation enregistré au cours du plan triennal 1967-1969, et du premier plan quadriennal 1970-1973 qui étaient respectivement de 20 % et de 33%, mais qui restent faibles au regard du niveau des objectifs

### **2.4- Le premier Plan Quinquennal (1980-1984) :**

D'après S. Grimes (2004), les principales actions de ce plan portaient sur :

- La programmation de l'hôtellerie urbaine.
- L'expansion de l'hôtellerie saharienne.
- L'aménagement des stations des ZET servant de modèles d'actions futures pour les autres opérateurs. « En matière de financement, un budget de 3.400 millions de dinars était proposé pour achever le reste à réaliser et lancer de nouvelles actions du plan quinquennal. Le but de ce plan était d'arriver à une capacité d'accueil de 50 880 lits en 1985 » (M.Rauoraoua, B-E. Milli 1989, p.76), dans ce but avaient été programmés 89 projets

### **2.5- Le deuxième PQ (1985-1989) :**

Dans ce plan, Selon S. Grimes (2004), l'attention principale a été accordée au tourisme interne avec les mises en œuvre d'un programme particulier pour l'accueil des touristes étrangers. L'objectif de ce plan était d'assurer :

- La poursuite de la politique d'aménagement touristique ;
- Le développement du thermalisme et du tourisme climatique ;
- La décentralisation des investissements et la diversification des opérateurs ;
- La maîtrise de la demande différenciée.

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### 2.6-La période (1990-1999)

Le début de cette période, de nouveaux textes législatifs et réglementaires, notamment la loi sur la monnaie, le crédit et les codes des investissements ont été mis en place pour impliquer le capital privé national et étranger dans les investissements, parallèlement à la dégradation de la situation sécuritaire a annihilé l'impact de ces premières mesures et les indicateurs d'activités du tourisme ont été fortement altérés (H. Sehab, 2013).

Selon les données du ministère du tourisme, le nombre de « touristes » au sens « entrée de voyageurs » serait passé de 634 752 durant l'année 1997 à 755 286 fin Novembre 1999, avec une amélioration du flux des étrangers, le nombre de ces derniers s'est élevé de 94 832 en 1997, à 147 611 en 1999. Quant aux entrées des Algériens résidents à l'étranger qui sont passées de 571 234 en 1998 à 607 675 en 1999

### 3- L'administration du tourisme en Algérie

En dehors de la période de stabilité après l'indépendance, le secteur du tourisme a vécu une véritable instabilité structurelle dépendant au fil du temps, de la jeunesse et des sports, de la culture, de l'intérieur et des collectivités locales des transports, etc., en passant par tous les statuts administratifs : ministère, vice ministère, secrétariat d'Etat et office. A partir de 1992 à ce jour, le tourisme est placé sous tutelle du ministère du tourisme et de l'artisanat.

Le secteur du tourisme est encadré de la façon suivante

#### 3-1- Le ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA) :

Il est de création récente et a été chargé, de toutes les activités liées au développement du tourisme et de l'artisanat en général. Ce mandat est assuré au niveau central, à travers plusieurs directions, notamment :

##### 3-1-1. La direction du plan qualité tourisme et de la régulation

Chargée :

- ✓ D'initier et de proposer la stratégie relative au plan qualité tourisme et à la régulation;
- ✓ De veiller à la mise en place des instruments du plan qualité tourisme et à la promotion de la destination touristique Algérie et d'en assurer le suivi;
- ✓ D'initier et de proposer les mécanismes de développement des activités touristiques conformément à la politique nationale de développement du tourisme;
- ✓ D'initier et de proposer toutes actions tendant à favoriser le partenariat et la collaboration entre les professionnels du tourisme;

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

- ✓ De veiller, en concertation avec les secteurs concernés, à la facilitation touristique;
- ✓ De délivrer les autorisations réglementaires et les agréments relatifs aux activités et professions touristiques;
- ✓ D'assurer le secrétariat technique des commissions d'agrément et d'homologation réglementaires des professions et activités liées au tourisme.

### 3-1-2. La Direction de l'Aménagement Touristique

Chargée :

- ✓ D'initier et de proposer la stratégie relative au développement et à l'aménagement touristique;
- ✓ De proposer les mesures visant l'exploitation rationnelle du foncier touristique destiné à l'investissement en coordination avec les secteurs concernés;
- ✓ De veiller à la mise en œuvre des règles édictées par le schéma directeur d'aménagement touristique.

### 3-1-3. La Direction de l'Evaluation et du Soutien des Projets Touristiques

Chargée :

- ✓ D'initier et de proposer la stratégie de soutien et d'accompagnement des projets touristiques;
- ✓ D'étudier, d'évaluer et de se prononcer sur la faisabilité des projets d'investissement touristique;
- ✓ D'orienter et de promouvoir les investissements touristiques et de proposer toutes mesures en vue de leur encouragement;
- ✓ De définir les conditions et critères de localisation;
- ✓ De s'assurer de la conformité des projets d'investissement touristique avec les plans d'aménagement touristique;
- ✓ De tenir un fichier national, régional et local des projets liés au tourisme;
- ✓ De suivre, de soutenir et d'accompagner les projets touristiques retenus.

### 3-2- L'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT)

Créée par le décret exécutif n°98-70 correspondant au 21 février 1998, placée sous la tutelle du ministère du tourisme et de l'artisanat, l'agence est chargée de la dynamisation, de la promotion et de l'encadrement des activités touristiques. Elle est chargée notamment :

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

- ✓ De veiller à la protection et à la préservation des ZEST,
- ✓ De procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des infrastructures touristiques,
- ✓ De procéder aux études et à l'aménagement des terrains destinés aux activités touristiques,
- ✓ De veiller, en liaison avec les institutions et les organismes concernés à une gestion rationnelle des espaces et équipements d'intérêt commun...

L'agence est tenue à rétrocéder à titre onéreux, ou de concéder les terrains aménagés au profit des investisseurs ou promoteurs, conformément à un cahier des charges Il est à noter également que l'arrêté du 31 Janvier 2008 préconise la création de plusieurs annexes de l'agence nationale de développement du tourisme (Annaba, Alger, Oran, Ghardaia, etc.), cependant la création de ces annexes n'est pas encore concrétisée à ce jour (mises à part les deux antennes d'Oran et d'Annaba mais faiblement encadrées).

### 3-3- Office national Algérien du tourisme (ONAT)

L'ONAT est un tour-opérateur algérien, l'entreprise est rattachée au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat algérien en tant qu'entreprise non affiliée. Sa fonction essentielle consiste à concevoir et à produire, mais également à vendre et réaliser toute la panoplie de voyages touristiques en Algérie par le biais de ses 32 agences réparties sur le territoire algérien, dont une de ces agences se localise dans la ville de Tizi-Ouzou.

L'entreprise nationale algérienne du tourisme « ONAT » a été créé en août 1962, sous le nom de l'office national du tourisme, actuellement l'office a pour vocation première d'exercer un tourisme international récepteur et de se charger de la gestion des biens vacants et de la promotion des produits touristiques algériens sur le marché international.

### 3-4- L'Office National du Tourisme (O.N.T.) :

Créé par Décret Présidentiel N°88-214 du 31 Octobre 1988, modifié et complété par les décrets exécutifs N° 90-409 et N° 92- 402. Il est chargé d'un certain nombre de missions :

- ✓ Réaliser ou faire réaliser des études générales ou spécifiques ;
- ✓ Collecter et exploiter les informations relatives à la promotion du Tourisme et évaluer les opérations initiées ;

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

- ✓ Suivre les mécanismes du marché touristique interne et externe et représenter l'Algérie aux manifestations touristiques internationales ;
- ✓ Participer à la promotion du tourisme, et suivre les actions menées en la matière,

### 3-5- Au niveau décentralisé, ce sont :

#### 3-5-1. Les Directions du Tourisme et de l'Artisanat de Wilaya(DTA)<sup>12</sup> qui sont chargées :

- ✓ D'établir le plan d'actions annuel relatif aux activités touristiques,
- ✓ De veiller au développement durable du tourisme à travers la mise en valeur de toutes les potentialités locales;
- ✓ D'encourager l'émergence d'offres touristiques diversifiées et de qualité,
- ✓ De mettre en œuvre les programmes et les mesures de promotion et de développement des activités de tourisme et de thermalisme et d'en évaluer les résultats;
- ✓ De contribuer, avec les secteurs concernés, à la promotion du partenariat national et étranger, notamment dans les domaines de l'investissement et de la formation des ressources humaines;
- ✓ D'orienter et de suivre, en liaison avec les organismes concernés, les projets d'investissement touristique;
- ✓ De veiller à la conformité des activités touristiques et à l'application des règles, normes et standards de la qualité édictée en la matière;
- ✓ D'assurer le suivi de la mise en œuvre des opérations de soutien au titre du fonds d'appui à l'investissement, à la promotion et à la qualité des activités touristiques,
- ✓ De contribuer à l'élaboration du plan annuel et pluriannuel de développement du tourisme dans la wilaya.

#### 3-5-2. Les autorités locales

Représentées par le Wali qui dans le cadre de la décentralisation est le principal ordonnateur des budgets d'équipement des différents secteurs d'activités. Il est assisté par un Comité Technique de Wilaya dans la sélection de projets. La coordination de la programmation et de l'exécution des activités et la répartition des responsabilités au niveau de chaque wilaya se fait à ce niveau, selon les allocations budgétaires octroyées à chaque département (DTA,...).

---

<sup>12</sup> Document de la direction du tourisme de la wilaya de Tizi-Ouzou

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### 3-5-3. Les collectivités territoriales

Représentées par les Assemblées Populaires de Wilayas (APW) et Assemblées populaires communales (APC). Celles-ci sont faiblement impliquées dans les programmes des investissements touristiques.

### 3-5-4. Les associations professionnelles du tourisme

Les associations professionnelles du tourisme pourraient jouer un rôle important dans la professionnalisation des produits touristiques durable.

Ajoutons à ces acteurs précédents qui activent dans le secteur du tourisme, d'autres acteurs (Cf. schéma n° 2 ci-dessous) qui ont un rôle aussi important dans le domaine du tourisme :<sup>13</sup>

**1) Les touristes** qui deviennent d'avantage des « consom-acteurs » que des consommateurs très au fait des produits proposés par des destinations concurrentes. Ils ont besoin d'être rassurés et qu'on les fasse rêver.

**2) Les prescripteurs :** (agences de voyage, guides, journalistes, leaders d'opinion, intermédiaires marchands ou non marchands). Ces « ambassadeurs commerciaux » ont besoin de signes forts sur l'amélioration de l'organisation touristique.

**3) Les investisseurs, promoteurs, développeurs** qui veulent légitimement la garantie d'un retour sur investissement rapide et sécurisé.

**4) Les hôteliers, les restaurateurs, les transporteurs, etc.**

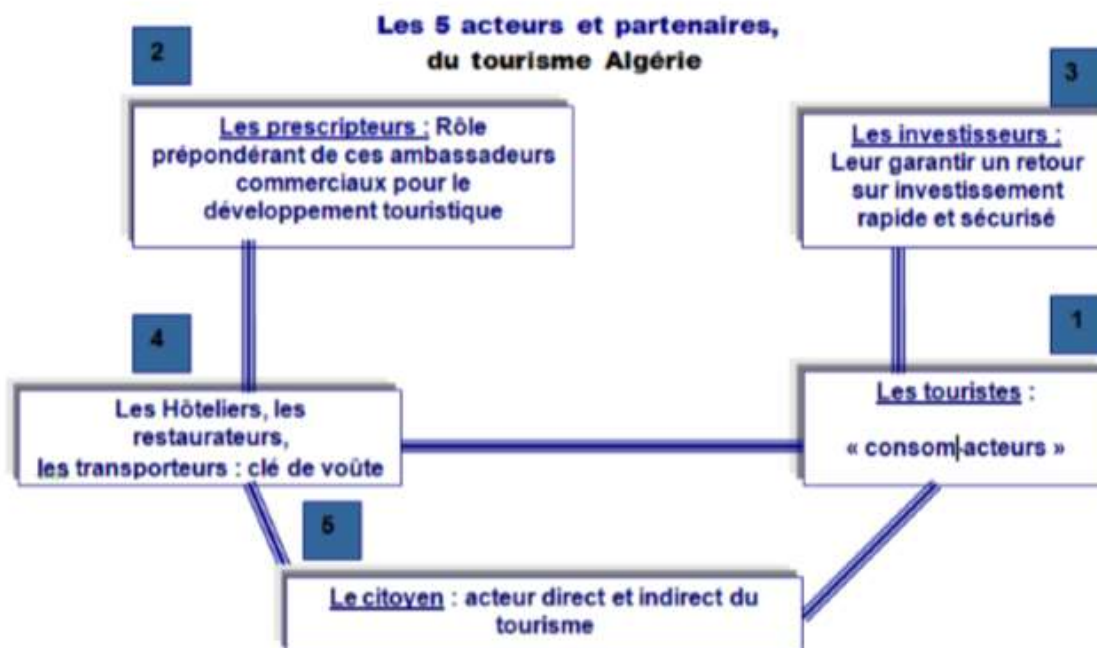
**5) Le citoyen :** qui a besoin d'être sensibilisé aux effets positifs du tourisme, avertis sur son effet pervers toujours possible, informé sur le fait qu'il peut directement contribuer à l'émergence d'un tourisme durable et de qualité.

---

<sup>13</sup> Schéma Directeur D'aménagement touristique : SDAT 2025 – livre2 les cinq dynamiques et les programmes d'action touristiques prioritaire, P 1

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

Schéma N° 02 : les autres acteurs du tourisme



Source : SDAT 2025, livre 2 : les cinq dynamiques et les programmes d'action touristiques prioritaire. P 09

### Section 03- Stratégie du développement de tourisme en Algérie

L'Etat algérien après avoir adopté plusieurs politiques pour dynamiser le secteur du tourisme, en 2001, a orienté sa vision vers une politique générale qui englobe tous les secteurs actifs dans l'économie nationale. Cette nouvelle politique est traduite en objectifs par un Schéma national d'aménagement touristique (SDAT) qui s'adosse au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2025<sup>14</sup>.

#### 1- Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT)

Le SDAT est une composante du SNAT 2030, qui est défini dans un cadre de développement<sup>15</sup> durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle nationale, pour une période de 25 ans. Il est le résultat d'une large concertation menée avec les acteurs nationaux et locaux publics et privés tout au long des assises régionales et des enrichissements qui en ont résulté. L'enjeu est

<sup>14</sup> Loi 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

<sup>15</sup> SDAT 2025

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

l'appropriation du SDAT 2030 à tous les stades de son évolution (élaboration, mise en œuvre, suivi) par les acteurs et les opérateurs centraux et locaux du tourisme aux différents échelons. Ce schéma vient après une longue réflexion sur le sort du patrimoine naturel, culturel, et historique que dispose notre pays. A long terme le schéma projettera une image d'un chantier d'investissement touristique équilibré, rapporteur de valeur ajoutée d'une manière durable, créateur d'emploi et rend l'Algérie une destination touristique par excellence du bassin méditerranéen.

### 1-1- Les objectifs de SDAT 2030

#### a- Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique

- Promouvoir une économie alternative et de substitution aux hydrocarbures,
- Organiser l'offre touristique en direction du marché national,
- Donner à l'Algérie une envergure touristique internationale et en faire une destination d'excellence-phare du bassin méditerranéen appuyée sur ces atouts.

Afin de :

- Participer à la création de nouveaux emplois et contribuer de façon substantielle à l'économie générale du pays;
- Contribuer à l'amélioration des grands équilibres (Balance commerciale de paiement, équilibres budgétaires...).

#### b- Impulser par un effet d'entraînement, les autres secteurs économiques

- Impulser un effet d'entraînement sur les autres secteurs (Agriculture, BTPH, Industrie, Artisanat, Services).
- Envisager le tourisme dans le cadre d'une approche transversale qui intègre différents facteurs (transports, urbanisme, environnement, organisation locale, formation) et qui prenne en compte les logiques de tous les opérateurs privés (Algériens mais aussi étrangers) et publics.
- Être en cohérence avec les stratégies des autres secteurs et initier une dynamique globale à l'échelle du territoire national dans le cadre du SNAT 2025.

#### c- Combiner promotion du Tourisme et Environnement

Il s'agira d'intégrer la notion de durabilité dans toute la chaîne du développement touristique (conjonction du social, de l'économique et de l'environnemental).

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### d- Valoriser le patrimoine historique, culturel et culturel

L'économie touristique entretient un rapport étroit avec le territoire, lieu d'expression de l'histoire et de la diversité culturelle. Ce sont les éléments constitutifs du patrimoine territorial (humain, naturel, climatique, historique, etc.) qui fondent son image, son attractivité, son positionnement et sa production<sup>16</sup>. C'est sur le territoire que le touriste se déplace, produit et consomme. Ce sont les acteurs du territoire dans leur multiplicité et leur diversité (publics, privés, associations, etc.) qui contribuent à la production touristique.

Zones économiquement fragiles, qui consiste à créer des emplois, à accroître les flux financiers, à maintenir ou créer des services il y a la stratégie de développement durable qui intègre la préoccupation d'un souci de préservation, de réanimation du patrimoine historique et culturel. De façon générale, les stratégies de tourisme durable sont celles qui respectent les diversités culturelles, protègent le patrimoine et contribuent au développement local.

### e- Améliorer durablement l'image de l'Algérie

Le programme de construction de l'image de l'Algérie vise à opérer un changement dans la perception qu'ont les opérateurs internationaux du marché algérien dans la perspective d'en faire un marché important et non accessoire avec toute la nouvelle panoplie de produits et de capacités offertes, qui correspondent aux besoins des consommateurs internationaux.

## 1-2- Mécanismes de mise en œuvre le SDAT 2030

### Dynamique 01 : le plan destination Algérie

A l'instar des grands pays touristiques du monde, le tourisme algérien doit d'une part, être représenté dans les principaux bassins émetteurs de clientèles et d'autre part, fédérer et mutualiser toutes les énergies socio professionnelles sur la base d'une stratégie de marketing et un plan d'actions.

La politique de développement du tourisme à l'horizon 2025 vise la structuration d'une destination touristique qui soit :

- ✓ compétitive sur le plan international,
- ✓ capable de satisfaire les besoins des nationaux en loisirs et en vacances,
- ✓ productive économiquement et socialement.

---

<sup>16</sup> AHMED ZAID M., 2020, *op. cit.*, p. 26

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

Cela nécessite donc l'existence d'une offre touristique diversifiée, de qualité et innovante et un positionnement touristique qui différencie l'Algérie de ses concurrents.

### **Dynamique 02 : Les Pôles Touristiques d'Excellence (POT)<sup>17</sup>**

La dynamique de la mise en tourisme de l'Algérie vise la structuration de puissants Pôles Touristiques d'Excellence (POT).

POT est une combinaison sur un espace géographique donné de villages touristiques d'excellences (équipements d'hébergement et de loisirs) et d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial.

Il répond à la demande d'un marché et doit avoir une autonomie suffisante pour pouvoir rayonner à l'échelle nationale et/ou internationale.

L'Algérie identifie (7) sept Pôles Touristiques d'excellence (POT) sont :

- **Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-est (POT N.E)** : Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa....
- **Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C)** : Alger, Tipasa, Boumerdes, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Bejaia....
- **Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O)** : Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane
- **Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est (POT S.E) "Oasien"** : Ghardaïa, Biskra, El Oued, Menéa...
- **Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Ouest (POT S.O) "Touat Gourara"** : les Routes des Ksour : Adrar, Timimoune et Bechar
- **Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Tassili N'Ajjer** : Illizi, Djanet...
- **Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Ahaggar** : Tamanrasset....

### **Dynamique 03 : Le Plan Qualité Tourisme (P.Q.T)**

Les touristes lors du choix de leurs destinations, donnent de la grande importance à la qualité des services offerts, à cet effet il est intéressant de mettre un plan de la qualité qui vise à :

---

<sup>17</sup> (SDAT 2025- Livre 3-,2008)

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

- D'améliorer la qualité et de développer la lisibilité de l'offre touristique,
- D'offrir une nouvelle visibilité aux professionnels,
- D'inciter les acteurs du tourisme à engager des démarches de qualité,
- De communiquer sur l'image de l'Algérie et sa promotion comme destination de qualité,
- De conquérir une place de choix parmi les destinations touristiques mondiales.

Le PQT s'appuie sur une identification des établissements partenaires. En effet la mise en œuvre du Plan Qualité Tourisme (PQT) concernera dans un premier temps 4 partenaires

- Globalement la partie haute du parc hôtelier (200 hôtels classés ou à reclasser),
- La restauration haut de gamme,
- Les agences de tourisme et des voyages,
- Les principaux offices locaux de tourisme

La mise en œuvre du plan qualité tourisme s'appuie sur plusieurs mécanismes qui sont

- D'afficher les objectifs de la démarche plan qualité et fixer les engagements du plan qualité,
- D'évaluer les engagements des professionnels
- De conclure des contrats de licences « Qualité Tourisme » avec les établissements qui adhèrent à la démarche qualité.
- De valoriser les professionnels par une estampille à créer « qualité tourisme Algérie » apposée à l'entrée de leurs établissements.

### **Dynamique 04 : Le Plan Partenariat Public-Privé (P.P.P)**

Le tourisme, est en passe de devenir la branche économique la plus importante à l'échelle mondiale, exige désormais une vision globale. Il est l'expression la plus prometteuse d'une nouvelle convivialité à l'échelle mondiale et a fortiori à l'échelle nationale et locale.

Ses impacts sociaux, économiques, financiers, politiques culturels et évidemment écologiques, appellent à une action concertée fondée sur une interdisciplinarité des approches

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

On parle de partenariat public privé lorsque des acteurs privés et publics agissent en commun pour répondre de la manière la plus efficace possible à un besoin collectif<sup>18</sup>, par un partage des ressources, des risques et des bénéfices, où chacun doit jouer son rôle : l'État, le secteur privé.

- **L'État et les collectivités locales**

Jouent un rôle indispensable dans le domaine du tourisme. Ils aménagent le territoire et protègent les paysages. Ils mettent à la disposition du tourisme des infrastructures. Ils organisent les services publics. Ils veillent à l'ordre public, à la sécurité. Ils gèrent des musées, des monuments historiques, etc. Ils entretiennent aussi « l'image de marque » du pays et des sites par leurs politiques et leurs actions de communication.

- **Le secteur privé** assurera l'essentiel des investissements et de l'exploitation touristique. Il valorise et commercialise des biens et des services mis à disposition par l'Etat.

Le tourisme ne peut donc se concevoir sans son interdépendance avec les autres secteurs. La réussite de son développement est fortement liée à la prise en compte de sa dimension « transversale ».

Le Plan Partenariat Public-Privé vise à atteindre des objectifs qui sont

- De rendre attractive les plates-formes d'entrée du territoire national
- De faciliter l'accessibilité rapide aux plates-formes touristiques et aux villages touristiques d'excellence,
- De préserver le capital naturel et l'environnement,
- De généraliser le-tourisme pour favoriser des services rapides de qualité,
- D'améliorer la qualité par la formation continue.

### **Dynamique 05 : Le Plan de Financement Tourisme (P.F.T)**

Le tourisme est une industrie lourde dont le retour d'investissement est lent, il est le fruit d'une alchimie complexe dont les opérateurs ne maîtrisent pas tous les paramètres. Il se développe notamment en fonction :

---

<sup>18</sup> AHMED ZAID - CHERTOUK M., 2016, *Les déterminants des services publics et des modes de gestion publics en Algérie. L'évolution des concessions, DSP et autres PPP*, Chapitre d'ouvrage « Partenariats public-privé. Enjeux et défis » ss. Dir. H. BONIN et H. DELZANGLES, Edition Féret, Bordeaux.

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

- de la sécurité des personnes et des biens,
- d'infrastructures d'accueil suffisantes,
- d'un climat favorable (dans tous les sens du terme),
- mais également des conditions de son financement.
- C'est un secteur fragile en raison du développement d'une concurrence internationale de plus en plus agressive et de la manifestation d'intérêts quelquefois divergents entre secteur public et opérateurs privés.
- C'est une activité économique créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes, générant d'importantes recettes extérieures, stimulant l'ouverture aux autres et permettant l'enrichissement culturel.
- C'est aussi une industrie lourde consommatrice d'investissements à long terme et dont les retours d'investissements sont longs

### **Le plan financement tourisme vise cinq objectifs majeurs que sont:**

- Protéger et accompagner la petite et moyenne entreprise touristique (PME),
- Veiller à éviter l'arrêt et l'enlisement des projets touristiques,
- Attirer et sécuriser les grands investisseurs nationaux et étrangers,
- Encourager l'investissement dans le secteur touristique par le recours aux incitations fiscales et financières,
- Faciliter et adapter le financement bancaire des activités touristiques, en particulier l'investissement dans le cadre de la Banque d'Investissement (en cours d'étude au niveau du Gouvernement).

### **2- Soutien fiscal au secteur de tourisme**

La fiscalité s'avère dès lors comme l'un des leviers qu'il importe d'actionner pour accompagner les autres dispositifs mis en place dans le cadre de la stratégie de développement du tourisme en Algérie. Sur ce volet, les mesures instituées par la loi de finances complémentaire pour 2009 marquent clairement cette volonté de donner une nouvelle dimension à un secteur potentiellement porteur.

Le droit fiscal algérien impose les activités touristiques au même titre que les autres activités. Mais les traits caractéristiques de ces activités, le regain d'intérêt pour leur développement et leur inscription parmi les programmes prioritaires du gouvernement les font bénéficier d'une fiscalité aménagée ainsi que d'importants avantages fiscaux.

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### 2-1- Le régime fiscal applicable au secteur du tourisme

Les activités touristiques sont définies notamment par la loi n°03-01 relative au développement durable du tourisme.

Le régime fiscal qui leur est normalement applicable, sous réserve des exonérations et des réductions prévues par la loi fiscale, se présente comme suit :

#### 2-1-1- en matière d'impôts directs :

Les activités touristiques sont soumises à l'IBS au taux de 19%, alors que les autres activités sont soumises au taux de 25%.

#### 2-1-2- en matière de TAP :

Le taux de 2% est applicable à l'activité touristique.

#### 2-1-3- en matière de TVA :

A l'exception des activités touristiques prévues par la loi fiscale et qui sont soumises à la TVA au taux de 9%, les autres activités touristiques ainsi que les établissements hôteliers sont assujettis au taux de 19%.

#### 2-1-4- En matière de droits d'enregistrement :

##### ➤ Acte de constitution des sociétés touristiques

L'article 248 du Code d'enregistrement prévoit que les actes de formation de sociétés dont les sociétés touristique sont assujettis à un droit de 0,5% sur le montant global des apports mobiliers et immobiliers effectués à titre pur et simple sans que ce droit puisse être inférieur à 1 000 DA.

Toutefois, dans le cas de sociétés par actions, ce droit ne peut être inférieur à 10 000 DA et supérieur à 300 000 DA.

##### ➤ Augmentation de capital

L'augmentation du capital d'une société est soumise au droit proportionnel de 0,5% lorsque les bénéfices ou les provisions incorporées au capital ont déjà subi l'impôt sur les bénéfices.

##### ➤ Réduction de capital

On distingue entre :

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

- La réduction par suite de perte qui est enregistrée au droit fixe des actes innomés (500 DA) à condition qu'aucun remboursement corrélatif ne soit effectué au profit des associés.
- La réduction opérée par répartition des valeurs sociales qui donne ouverture au droit de partage de 1,5% sur les valeurs attribuées à chaque associé (cette réduction est considérée comme un partage partiel).

### 2-2- Les avantages douaniers et domaniaux

- Bénéfice du taux réduit de droit de douane pour une période temporaire fixée jusqu'au 31 décembre 2014 pour les acquisitions d'équipements et d'ameublements non produits localement, selon les standards hôteliers et rentrant dans le cadre des opérations de modernisation et de mise à niveau des établissements hôteliers.
- Octroi des abattements de 50 et 80%, respectivement au profit des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud sur la concession de terrains destinés à la réalisation de projets d'investissement touristique.

### 3- Aides de l'Etat

Des micro-organismes étatiques en Algérie accordent des crédits aux investisseurs à divers taux, d'autres offrent des garanties d'assurances et de nombreux avantages fiscaux et extra-fiscaux. Ces organismes sont les suivants.

#### 3-1- L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ est un organisme national dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle a été créée en 1996, elle aide à la création et au développement des projets pour les jeunes promoteurs activant dans la production des biens et de services, dont l'âge ne dépasse pas les 40 ans et dont le montant d'investissement est inférieur ou égal à 10 millions de dinars. Le promoteur de projet doit être chômeur inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi et titulaire d'un diplôme, avoir un fonds propre qui varie en fonction de type de financement et le niveau de l'investissement, elle offre aux jeunes porteurs de projet des avantages et finance leurs projets par des prêts non rémunérés.

L'ANSEJ propose deux types de financement

- Financement triangulaire implique l'investisseur, la banque et l'ANSEJ
- Financement mixte implique l'investisseur et l'ANSEJ

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

L'ANSEJ fixe des délais de remboursement qui diffèrent d'une activité à une autre mais qui est au minimum une année.

L'ANSEJ est partenaire avec 05 banques publiques et une privée

- BADR Toutes les activités
- BDL Toutes les activités à l'exception de l'agriculture
- BEA Toutes les activités à l'exception d'import-export
- CPA Toutes les activités à l'exception de l'agriculture et de pêche
- EL BARAKA Toutes les activités

### 3-2- L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM)

L'ANGEM est créée conformément aux dispositions de l'article 7 du décret présidentiel n 04-13 du 22 janvier 2004 relatif au dispositif de micro crédit. C'est le seul dispositif en Algérie qui accorde des prêts à des catégories des citoyens sans revenus et/ou disposent de petits revenus instables et irréguliers, leurs permettant l'achat d'un petit équipement pour exercer une activité, il vise à leur intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services, dont le montant des investissements est fixé à 50.000DA minimum et ne saurait dépassé les 400.000DA remboursable dans un délai de 1 à 5 ans, elle offre l'avantage de financer les projets des investisseurs selon deux types de financement

- Financement des matières premières qui se fait par un prêt non rémunéré pour l'achat de ces derniers
- Le financement des activités réparti en deux financements
  - le financement mixte
  - le financement triangulaire

L'ANGEM a signé des conventions avec cinq banques publiques BADR, BNA, CPA, BDL, BEA

### 3-3- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage(CNAC)

La CNAC est un organisme créée en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale sous la tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, la CNAC a pour

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

mission principale de mettre le régime juridique au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leurs emplois pour des motifs économiques. Elle finance les investissements

Les trois dispositifs accordent des avantages fiscaux qui sont

- ✓ franchise de TVA pour l'acquisition des biens d'équipement et de service entrant directement dans la réalisation du projet
- ✓ application de taux réduit de 5% en matière de droit de douane pour les biens d'équipement importés entrants directement dans la réalisation de l'investissement
- ✓ Exemption du droit de mutation a titre onéreux sur les acquisitions immobilières effectué dans le cadre de la création de l'activité
- ✓ Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micros entreprises

### 3-4- L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement ANDI

L'ANDI<sup>19</sup> offre à ces clients des avantages fiscaux et parafiscaux. En effet, les porteurs de projet bénéficient a coté des facilitations des démarches de réalisations de leurs projets, ces avantages différents selon la localisation, l'activité et l'impact des projets sur l'économie nationale. Trois niveaux d'avantages parafiscaux peuvent être retenus

- Les avantages communs à tous les investissements éligibles
- Les avantages supplémentaires au profit des activités privilégiées et/ou créatrices d'emplois
- Les avantages exceptionnels au profit des investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale

### 4- Les objectifs des stratégies de développement du secteur touristique en Algérie :

- Aider à la création d'un climat propre à la mise en tourisme de la destination Algérie,
- Aider à l'émergence des projets touristiques dans les différents pôles touristiques d'excellence en respectant une démarche participative
- Veiller à la mise en œuvre des projets dans une optique de cohérence, de faisabilité technique et économique vérifiée et de durabilité,
- S'assurer de la bonne planification et de la bonne articulation des actions dans la durée.

---

<sup>19</sup> [www.andi.dz](http://www.andi.dz)

## Chapitre II : État des lieux du Tourisme en Algérie

---

### Conclusion

l'Algérie souffre de plusieurs carences malgré les potentialités touristiques énormes dont elle dispose et qui ne demandent qu'à être exploitées pour qu'elles puissent contribuer d'une façon consistante au développement de toutes les régions du pays, en générant des emplois et en créant de la valeur ajoutée

En effet, l'Etat a élaboré un instrument d'aménagement, le SDAT qui définit clairement les bases de la nouvelle stratégie d'aménagement touristique à l'horizon 2030, et qui permet de développer la capacité contributive du tourisme à l'économie nationale.

Il reste cependant que la mise en contribution des dispositifs publics de financement de micro crédits et d'aide à l'emploi des jeunes et à l'investissement demeure insuffisamment explorée pour intégrer le champ de l'économie sociale et solidaire et celui de l'entrepreneuriat social<sup>20</sup> qui se prête au secteur du tourisme pour la production de bien et de services d'appoint.

---

<sup>20</sup> AHMED ZAID-CHERTOUK M., 2013, « Économie Sociale et Solidaire en Algérie, réalités et perspectives » in *L'économie sociale et solidaire dans les pays du Maghreb*, IPEMED, Paris,

# **Partie II**

**La mise en tourisme dans les  
Zones d'expansion  
touristique Les-Salines et  
Tizi-Oujaboub**

Le secteur touristique est un secteur vital qui présente l'un des leviers de rupture avec la dépendance de l'économie algérienne à l'égard des hydrocarbures

En Algérie, l'option pour la décentralisation a été exprimée très tôt et réaffirmée dans le cadre des nouvelles lois relatives à la wilaya et à la commune. Les compétences des collectivités territoriales au niveau local ont été significativement renforcées, c'est face aux multiples formes de désengagement de l'Etat que les collectivités territoriales sont devenues institutionnellement les acteurs majeurs de l'action publique locale<sup>1</sup>.

L'administration territoriale de chaque pays est assurée par les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat.

Dans cette partie nous consacrerons le premier chapitre intitulé *Etat de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie* à la présentation des collectivités territoriales en Algérie et leurs implications dans le développement touristique à travers la mise en œuvre du SDAT de la wilaya du Boumerdes et la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le deuxième chapitre intitulé *Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub*, concernera la présentation et le traitement de l'enquête de terrain sur les territoires mentionnés ainsi que des résultats de la recherche

---

<sup>1</sup> AHMED ZAID-CHERTOUK M., 2011, Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale in *Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?*, op. cit., p 126

# **Chapitre III**

**État de l'art relatif au rôle  
des collectivités territoriales  
dans la mise en tourisme en  
Algérie**

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

### Introduction

Après la présentation du secteur du tourisme en Algérie, et les stratégies adoptées par l'Etat pour le développement de ce dernier, il est utile de se pencher sur la présentation des échelons de la hiérarchie administrative en Algérie et la pertinence du dernier découpage administrative ayant donné naissance aux nouvelles circonscriptions notamment après le redéploiement de février 1984 complété par celui de 2019 consacrant la promotion de dix nouvelles wilayas déléguées en wilayas.

Le tourisme est un moteur de développement de plusieurs pays et pour que ce secteur arrive à ce niveau, plusieurs facteurs y participant parmi ces facteurs on trouve l'apparition du terme « décentralisation » qui vise à donner aux collectivités territoriales des compétences propres à faire élire leurs autorités par la population, Après la réorganisation territoriale de 1984, l'Algérie compte 58 wilayas, 534 daïras, 1541 communes. A la suite du découpage territorial de 2019, 10 wilayas déléguées ont été promues au rang de wilaya.

Dans ce présent chapitre divisé en trois sections, nous allons aborder en premier lieu la politique algérienne de la décentralisation et les collectivités territoriales en Algérie leurs gestions et leurs attributions, puis on va étudier le rôle de ces dernières dans le développement touristique dans les wilayas du Boumerdés et deTizi-Ouzou à travers la présentation du SDATW de ces deux dernières.

# Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

## Section 1 : Les collectivités territoriales en Algérie

Une collectivité territoriale est une personne morale de droit public qui exerce des compétences générales sur un territoire donné. Ainsi la collectivité territoriale bénéficie d'une autonomie administrative en disposant de son propre personnel et de son propre budget. Elle détient des compétences qui lui sont confiées par le législateur (parlement). Le pouvoir de décision est exercé par délibération au sein d'un conseil élu, les décisions étant ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux. Une collectivité territoriale porte un nom, regroupe une population, dispose d'un personnel propre et d'un patrimoine à gérer à l'aide d'un budget spécifique avant de mettre l'accent sur les collectivités territoriales, leur gestion et leurs attributions. On a jugé utile de présenter en premier lieu la politique algérienne de la décentralisation.

### 1- La politique algérienne de la décentralisation

- L'organisation administrative en Algérie a toujours été marquée par une forme de centralisation administrative dont le degré a évolué entre 1967 et 1990 et par la suite avec les lois n°11-10 relative à la commune et n°12-07 relative à la wilaya<sup>1</sup>.

Depuis l'indépendance, le pouvoir politique central s'est doté, au plan administratif, d'un appareil extrêmement centralisé<sup>2</sup>. L'effort d'une décentralisation a été consenti à deux reprises, la première en 1967<sup>3</sup> et la seconde en 1990<sup>4</sup>.

Cependant, vers la fin des années 1970, la politique de gestion centralisée du développement économique et social a atteint ses limites. Le modèle des industries industrialisantes n'a pas produit les résultats supposés de propagation du développement des centres vers la périphérie, voire même, n'a pas produit les résultats de développement des centres où les industries motrices étaient implantées (ceci est le résultat de la non maîtrise des technologies et l'incapacité des employés à faire fonctionner les unités de production,

Ainsi au début des années 1980 l'Etat algérien a procédé à une réorientation de la stratégie de développement vers plus de souplesse dans le processus de prises de décisions. Il

---

<sup>1</sup> Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune et Loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya

<sup>2</sup> BELMIHOUB (M.C), « Rapport sur l'innovation dans l'administration, cas de l'Algérie », 2004, fichier PDF, disponible sur [www.coumail.com](http://www.coumail.com), p.18

<sup>3</sup> Ordonnance n° 67-24 du 18/01/1967, portant code communal et ordonnance n° 69-38 du 28/05/1969 portant code de la Wilaya.

<sup>4</sup> Loi 90.08 et loi 90.09 du 07 avril 1990

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

décide alors une libéralisation de l'économie et la restructuration organique des grandes entreprises. Celles-ci sont orientées vers l'obtention de centaine d'unités moyennes « collectivités » réparties à travers le territoire national.

Conformément la constitution il existe deux niveaux de décentralisation : la wilaya et la commune. Après la réorganisation territoriale de 1984, l'Algérie compte 48 wilayas, 534dairas, 1541 communes. A la suite du découpage territorial de 2019, 10 wilayas déléguées ont été promues au rang de wilaya.

Les deux échelons territoriaux que représentent la wilaya et la commune sont alors dotés d'organes de fonctionnement.

- Pour la Wilaya, il s'agit de l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) qui est élue et du wali qui est nommé par décret présidentiel.
- Pour la commune il s'agit de l'Assemblée Populaire communale (APC) qui est élue et du Président de l'APC (P/APC) qui est l'exécutif.

Cette réorganisation consacre ainsi la Wilaya en tant qu'entité déconcentrée de l'Etat (représentée par un exécutif nommé par le président de la République) en tant qu'entité territoriale décentralisée représentée par une assemblée élue (l'APW).

La commune, quant à elle représente une entité territoriale décentralisée représentée par son assemblée et son exécutif élus.

Toutefois, ces deux échelons territoriaux ont été consacré par les lois n°90-08 et 90-09 du 07 avril 1990 relatives respectivement à la commune et à la Wilaya,

Le code communal, définit la commune comme étant:

*« La collectivité territoriale de base de l'Etat Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Exerce ses prérogatives dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi<sup>5</sup>, Elle concourt avec l'Etat, notamment, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la sécurité, ainsi qu'à la protection et l'amélioration du cadre de vie des citoyens »<sup>6</sup>.*

D'autre part, il définit la wilaya comme étant:

*« La collectivité territoriale de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est également une circonscription administrative déconcentrée de*

---

<sup>5</sup> Article n01 du code des collectivités territoriales 2012

<sup>6</sup> Article n 03

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

*l'Etat et constitue à ce titre l'espace de mise en œuvre solidaire des politiques publiques et de la concertation entre les collectivités territoriales et l'Etat. Elle concourt avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la protection, la promotion et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Elle intervient dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi. Sa devise est « par le peuple et pour le peuple ». Elle est créée par la loi »<sup>7</sup>.*

### **2- La gestion des collectivités territoriales**

#### **2-1- La gestion de la commune**

Est assurée par deux organes essentiels : l'un délibérant, l'Assemblée Populaire Communale, l'autre exécutant, le Président de l'Assemblée, élu par cette dernière parmi ses membres

#### **A- L'assemblée populaire communale <sup>8</sup>**

L'assemblée populaire communale se réunit en session ordinaire, tous les deux (2) mois. La durée de chaque session n'excède pas cinq (5) jours.

L'assemblée populaire communale élabore et adopte son règlement intérieur à sa première session. Le règlement intérieur-type et son contenu sont fixés par voie réglementaire

L'assemblée populaire communale peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que les affaires de la commune le commandent, à la demande de son président, des deux tiers (2/3) de ses membres, ou à la demande du wali.

L'assemblée délibère sur les sujets relevant de ses attributions, les décisions étant prises à la majorité des membres et les délibérations sont exécutoires de plein droit quinze (15 jours) après leur dépôt à la Wilaya, ce délai permettant au Wali ou son représentant de donner son avis sur la légalité et la régularité des délibérations concernées.

Néanmoins, certaines délibérations ne peuvent être exécutoires qu'après approbation par le Wali, il s'agit de celles portant sur les budgets et les comptes relatifs à la création de services et d'établissements publics communaux.

---

<sup>7</sup> Code des collectivités locales de l'année 2011 relatif à la commune et de l'année 2012 relative à la wilaya

<sup>8</sup> Articles 16 et 17 de la loi n° 11-10 du juin 2011 relative a la commune

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

### **B- Le président de l'assemblée populaire communale**

Le président de l'assemblée représente l'exécutif de la commune et, à ce titre, doit préparer et exécuter les délibérations de l'assemblée populaire communale. Vu de près, le président de l'assemblée agit tantôt en tant que représentant de la commune, tantôt en tant que représentant de l'Etat

- **En tant que représentant de la commune<sup>9</sup>**, de ce fait il
  - Représente la commune dans toutes les cérémonies solennelles et manifestations officielles ;
  - Représente la commune dans tous les actes de la vie civile et administrative ;
  - Préside l'assemblée populaire communal de ce fait ;
  - Il la convoque et la saisit des questions relevant de ses compétences ;
  - Elabore le projet de l'ordre du jour des sessions et les préside ;
  - Veille a la mise en œuvre de l'exécution des délibérations de l'assemblée populaire communal et lui en rend compte, et il exécute le budget de la commune .
- **En tant que représentant de l'Etat<sup>10</sup>**

Le président de l'assemblée populaire communale représente l'Etat au niveau de la commune. A ce titre, il est chargé du :

- Veiller au respect et à l'application de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- Il accomplit tous les actes relatifs à l'état civil, conformément à la législation en vigueur, sous le contrôle du procureur général, territorialement compétent ;
- Il communique et exécute les lois et règlements sur le territoire de la commune ;
- Il veille à l'ordre, à la tranquillité et à la salubrité publiques ;
- Il veiller à la bonne exécution des mesures de prévision, de prévention et d'intervention en matière de secours. Il est chargé, en outre, de toutes les missions que lui confèrent la législation et la réglementation en vigueur.

---

<sup>9</sup> Article 77, 78, 80 et 81 de la loi n° 11-10 du juin 2011 relative a la commune

<sup>10</sup> Articles 85, 86, 88 de la loi n° 11-10 du juin 2011 relative a la commune

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

### 2-2- La gestion de la wilaya

Est assurée par un Organe délibérant (APW) composé de membres élus, à sa tête le président de l'APW et un Organe exécutif composé des responsables des différentes directions de Wilaya, à leur tête le Wali.

#### A- L'Assemblée populaire de wilaya<sup>11</sup>

La wilaya est dotée d'une Assemblée élue au suffrage universel, dénommée Assemblée populaire de wilaya. Elle est l'organe délibérant de la wilaya, élabore son règlement intérieur et l'adopte. Elle tient, chaque année, quatre (4) sessions ordinaires, d'une durée maximale de quinze (15) jours. Ces sessions se tiennent obligatoirement au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre, et ne sont pas cumulables.

L'APW peut se réunir en session extraordinaire à la demande de son président, du tiers (1/3) de ses membres ou à la demande du wali. La session extraordinaire s'achève à l'épuisement de son ordre du jour. En cas de catastrophe naturelle ou technologique, elle se réunit de plein droit.

L'APW dispose d'un bureau composé des membres suivants :

- le président de l'Assemblée populaire de wilaya, président ;
- les vice-présidents de l'Assemblée populaire de wilaya, membres ;
- les présidents des commissions permanentes, membres.

Les missions et les modalités de fonctionnement de ce bureau sont définies par le règlement intérieur de l'Assemblée populaire de wilaya.

#### B- Le Wali

##### • En tant que représentant de la wilaya

Le wali dans son statut en tant que représentant de la wilaya assure les fonctions suivantes :

- Il veille à la publication et à l'exécution des délibérations de l'APW, au début de chaque session ordinaire Il présente un rapport sur l'exécution des délibérations prises lors des sessions antérieures comme il informe l'APW de l'activité des secteurs déconcentrés dans la wilaya.

---

<sup>11</sup> Cours de finances locales, Master EFL

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- Il représente la wilaya dans tous les actes de la vie civile et administrative, dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur et élabore le projet de budget de la wilaya et en assure l'exécution, après son adoption par l'APW. Il en est l'ordonnateur
- Il présente à l'APW une communication annuelle sur les activités de la wilaya, suivie d'un débat.
- **En tant que représentant de l'Etat.** Il est le délégué du Gouvernement
- Il anime, coordonne et contrôle l'activité des services déconcentrés de l'Etat, et veille à l'exécution des lois et règlements et au respect des symboles et attributs de l'Etat sur le territoire de la wilaya
- Le wali est ordonnateur du budget d'équipement de l'Etat, inscrit à son indicatif, pour tous les programmes dégagés au profit du développement de la wilaya,
- le wali assure la coordination des activités des services de sécurité implantés sur le territoire de la wilaya. A ce titre, les chefs de service de sécurité sont tenus de l'informer, en premier lieu, de toutes les affaires relatives à la sûreté générale et à l'ordre public au niveau de la wilaya.

### 2-3- Les attributions des collectivités territoriales

Sans décliner le principe de la subsidiarité les codes régissant les collectivités territoriales consacrant d'importantes attributions à ces dernières<sup>12</sup>.

#### A- Les attributions du la wilaya

La Wilaya est chargée de l'exécution des délibérations de l'assemblée populaire de Wilaya et des décisions du gouvernement. En matière de prise en charge des affaires locales, Les missions de la Wilaya ont été élargies. On peut les résumer comme suit :

- L'élaboration du plan de développement de la Wilaya, à moyen terme, ainsi que le plan d'aménagement du territoire de la Wilaya et le contrôle de leur application, (articles 80) ;
- Initier, favoriser et participer à des programmes de promotion de l'emploi en concertation avec les communes et les opérateurs économiques, notamment en direction des jeunes des zones à promouvoir, (article 83)

---

<sup>12</sup> Code des collectivités locales lois de l'année 2011 relative à la commune et de 2012 relative à la wilaya

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- Initier et promouvoir toute action de protection et d'extension des terres agricoles, d'aménagement et d'équipement rural, (article 84) ;
- Favoriser l'exploitation du potentiel touristique et tout investissement dans le domaine, (article 81)
- La réalisation d'équipements de santé et la mise en œuvre des actions de prévention sanitaire. (article 94)

### **B- Les attributions de la commune**

La commune constitue le cadre d'expression de la démocratie locale, elle est l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

L'assemblée populaire communale règle par ses délibérations les affaires découlent des compétences dévolue a la commune

Les Compétences de la commune portent sur les domaines suivants<sup>13</sup>

- L'aménagement et le développement local
- L'urbanisme et les infrastructures et les équipements de base
- Enseignement fondamental et préscolaire Equipements socio-collectifs
- Habitat
- Hygiène,
- Salubrité et environnement
- Investissements économiques

### **3- Le rôle des collectivités territoriales dans le développement touristique**

En matière de tourisme, les collectivités territoriales, jouent un rôle très important dans la mise en œuvre des plans d'action des projets territoriaux de promotion du tourisme.

Les collectivités territoriales, communes notamment, du fait de leur proximité des problèmes de leur territoire et de par leur connaissance parfaite des ressources et des potentialités locales, participent activement à travers des initiatives propres et des actions conjointes avec l'Etat, la société civile et les opérateurs du secteur privé à la réalisation de ces projet.

---

<sup>13</sup> Article 112,115 de la loi n° 11-10 du juin 2011 relative a la commune

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

Les communes sont l'acteur de base du tourisme territorial, puisqu'elles interviennent également sur l'aménagement de leur territoire, notamment grâce à des outils de planification et de gestion urbaine (plans locaux d'urbanisme, permis de construire, création de zones d'aménagement), elles sont également l'interlocuteur premier des acteurs économiques intégrées dans la vie locale à travers les entreprises touristiques.

En effet, ce sont elles qui prennent en charge la réalisation des actions en relation directe et indirecte avec le développement du tourisme, à savoir:<sup>14</sup>

- Contribuer au développement, à la préservation et à l'entretien des infrastructures de proximité destinées aux loisirs, aux arts et l'animation culturelle.
- Favoriser l'extension de son potentiel touristique et encourager les opérateurs concernés par son exploitation.
- Favoriser les actions d'apprentissage et la création d'emplois.
- L'aménagement du territoire et la protection des paysages.
- La mise à la disposition du tourisme des infrastructures de transport et mode de déplacement : aéroports, routes, gares, ports, autocars, train, taxi, etc.

### **Section 02 : Schéma directeur d'aménagement touristique de wilaya (SDATW)**

Les schémas directeurs d'aménagement et de développement touristique des wilayas s'inscrivent dans la continuité de l'élaboration du schéma national d'aménagement et de développement touristique et en conformité avec la loi.

L'article 38 de la loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire stipule que le « SDAT définit les modalités de développement des activités et des équipements touristiques compte tenu des spécificités et potentialités des régions, des besoins économiques et socioculturels, des obligations d'exploitation rationnelles et cohérentes des zones et espaces touristiques. »

---

<sup>14</sup> Plusieurs sources :

- Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT), (2012), P : 51.  
- Code des collectivités territoriales (2012). Op-cit.

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

A ce titre, « il fixe les règles et conditions de préservation des sites et zones d'expansion touristiques. Il détermine également les conditions et les modalités d'implantation des projets touristiques des équipements, ainsi que le mode d'exploitation des sites, à travers la définition d'un cahier de charge ».

Ces schémas ont été initiés dans le cadre d'une stratégie volontariste pour diversifier l'économie du pays.

Dans cette section nous tenterons de présenter les deux schémas d'aménagement touristique pour les deux wilayas Boumerdes et de Tizi-Ouzou.

### **1- Schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Boumerdes**

Le diagnostic des territoires et de l'activité touristique de Boumerdes a permis d'identifier les enjeux stratégiques et d'en concevoir le paysage touristique susceptible aux aménagements et équipements touristiques. La présentation de différents scénarios à l'horizon 2030 a permis aux autorités de la wilaya de cristalliser une vision et de choisir celle qui s'inscrit dans le cadre du SDAT-National et répond le mieux aux objectifs et aspirations propres à la wilaya.

A partir de ce choix, il sera défini une stratégie, objet de la phase diagnostic, qui constitue l'opérationnalité pour une mise en tourisme des territoires à vocation touristique de la wilaya de Boumerdes. La mise en œuvre de cette stratégie se fera à travers un plan d'action.

#### **1-1- Synthèse et diagnostic**

La wilaya de Boumerdes fait partie des wilayas de la région Nord-Centre, située à l'Est de la capitale et dont le chef lieu est éloigné de près de 45 km.

A l'issue du découpage administratif de 1984, elle s'étend sur une superficie de 1 456,16 km<sup>2</sup> et comprend 32 communes regroupées en 09 daïras.

La wilaya de Boumerdes est une wilaya côtière du centre du pays avec 80,30 km de profit littoral allant du cap de Boudouaou El Bahri à l'Ouest à la limite Est de la commune d'afir.

Géographiquement elle est limitée par :

- La mer Méditerranée au Nord
- La wilaya de Tizi-Ouzou à l'Est.
- La wilaya de Blida et Bouira au Sud.

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- La wilaya d'Alger à l'Ouest.

La population de la wilaya de Boumerdes a été estimée en 2014 à 906 468 habitants.

### 1-1-1 Les atouts touristiques

- **Le climat**

Le climat de la wilaya est méditerranéen, caractérisé par un hiver froid et humide et un été chaud et sec.

La pluviométrie est irrégulière et varie entre 500 et 1300 mm/an. Elle est caractérisée par un déséquilibre entre six mois pluvieux (d'octobre à mars) avec un maxima moyen de 122,5 mm/mois de décembre, contre une période estivale (d'avril à septembre) sèche avec de rares pluies. Les vents d'Est et de Nord-est soufflent en été, les vents du Nord sont plus fréquents et soufflent durant toute l'année. Le sirocco, vent du Sud, chaud et sec de direction Sud-est et Sud-ouest, souffle avec une faible intensité avec une moyenne de 20 jours/an.

La Wilaya est considérée parmi les régions les plus arrosées au niveau national de par sa position géographique.

- **L'Accessibilité**

La Wilaya constitue un carrefour de passage de la capitale dont elle est distante de 45 Km vers l'Est du Pays et de la Kabylie par des voies de communication diverses (chemins de fer et autoroute). Son chef-lieu de wilaya est distant de 35 Km de l'aéroport international d'Alger.

- **Des atouts hérités** : Un riche patrimoine naturel, culturel et historique

Un patrimoine matériel et immatériel en plein essor : des atouts construits

- La mer Méditerranée au Nord
- Les vastes étendues de sable et de plages rocheuses supportant une grande capacité de baignade
- Des mini baies et des Caps : Cap blanc (El kerma), Cap Djinet et Cap Bengut (Dellys)
- Des espaces forestiers parmi les plus beaux de la région Nord centre (forêt du sahel)

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- Des terres agricoles les plus fertiles de la région (plaine Isser)
- Des vestiges historiques au niveau de la vieille ville de Dellys et Takdempt
- Pôle universitaire peut citer les grands chantiers d'équipements publics
- La modernisation et la mise au niveau international des aéroports
- **Les grands chantiers de l'hydraulique**

Comprend les grands barrages et les grands projets hydrauliques.

- **Les grands chantiers des technologies de l'information et de la communication (TIC):**
  - La multiplication des points d'accès à Internet sur tout le territoire,
  - L'installation d'un réseau intranet gouvernemental,
  - L'introduction des TIC auprès des PME,
  - La mise en œuvre d'un programme de formation spécifique aux TIC au niveau des institutions d'enseignement de formation et des entreprises,
  - Le développement et la croissance du parc informatique,
  - La densification du réseau téléphonique.
- **Les grands chantiers d'aménagement du territoire et de développement durable**
  - La Ville Nouvelle de Naciria

Boumerdes est une wilaya côtière qui regorge de potentialités touristiques. Plages magnifiques, forêts verdoyantes, sites historiques ; autant d'atouts à même de la propulser au même rang ou au-delà de celui des wilayas les plus attractives du pays. Son littoral s'étend sur plus de 80 km.

Elle dispose d'un chapelet de 41 plages. Elles se concentrent essentiellement dans trois communes, en l'occurrence Boumerdes, chef-lieu de wilaya, Zemmouri et Cap Djinet. Ceci est dû au nombre de plages et d'infrastructures d'accueil dont disposent ces municipalités. A titre d'exemple, à Zemmouri l'on dénombre 3 plages autorisées à la baignade, 3 complexes touristiques dotés de toutes les commodités, y compris une piscine pour l'un d'entre eux, et 9 campings familiaux y sont implantés.

Dans d'autres communes cependant, à l'instar d'Afir, Boudouaou El Bahri et Dellys, l'on ne trouve aucun établissement d'accueil.

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

### 1-1-2- Les enjeux

Les principaux enjeux qui se posent au secteur du tourisme dans la wilaya de Boumerdes et qui donnent lieu à engendrer des retombées positives sur l'économie locale sont précisés à partir des territoires touristiques hautement qualifiés pour une mise en tourisme. Les enjeux du secteur du tourisme dans la wilaya sont les suivants :

- L'Enjeu d'aménagement touristique, de protection et de préservation du patrimoine et de l'environnement.
- L'Enjeu de valorisation du potentiel et du patrimoine matériel et immatériel :
- L'Enjeu de développement local
- L'Enjeu de gouvernance, d'organisation institutionnelle et de mise en réseau des acteurs.
- Le réajustement dans le cadre du développement et la répartition de la population sur le territoire

### 1-2- La stratégie de développement de tourisme adopté dans la wilaya de Boumerdes

La stratégie de développement de la wilaya de Boumerdes dans le cadre du schéma directeur du tourisme national (SDAT) et local propose une vision d'avenir de ce que pourrait être le tourisme local à court, moyen et long terme.

Cette politique s'articule autour de trois axes:

- Une structuration de l'offre touristique visant à répondre à la demande des touristes
- une stratégie marketing-cibles/marchés
- l'intégration de cette offre dans des partenariats intercommunaux, régionaux, etc.

#### Elle a pour ambition de :

- Fixer les grands objectifs et les axes de travail,
- Donner un cadre de travail sur lequel pourront s'appuyer les acteurs touristiques de la wilaya pour mener leur propre politique. Cette stratégie définit des actions auxquelles Boumerdes doit s'atteler, et précise lorsque cela est possible, les modalités organisationnelles à mettre en œuvre.

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

### 1-3- Les acteurs du tourisme à la wilaya de Boumerdes

Les acteurs qui ont un lien direct ou indirect avec le tourisme sont nombreux dans le territoire de Boumerdes :

#### 1-3-1- Acteurs directs :

##### ➤ La Direction du tourisme de Boumerdes

Suite au décret exécutif n°05-216 du 11 Juin 2005 portant la création de la direction du tourisme de wilaya.

La direction du tourisme est chargée :

- D'initier toute mesure susceptible de créer un environnement favorable et incitatif au développement des activités touristiques locales,
- De veiller au développement durable du tourisme local à travers la promotion de l'écotourisme et du tourisme culturel et historique,
- D'encourager l'émergence d'offre touristique diversifiée et de qualité ainsi que la promotion et la commercialisation des produits touristiques locaux,
- De soutenir et de développer l'action des opérateurs, organismes et associations intervenant dans le tourisme et le thermalisme,
- De collecter, analyser et diffuser les informations et données statistiques sur les activités touristiques et d'élaborer les fichiers et documents relatifs aux potentialités touristiques et thermales locales,

##### ➤ Le Conseil de Développement Touristique CDT

Le conseil de développement touristique « CDT » est installé par le wali de Boumerdes.

Il est composé :

- Wali – président
- Directeur du Tourisme
- Représentant de la troisième région militaire
- Directeur de la DPAT
- Directeur des mines

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- Directeur de l'hydraulique
- Directeur de l'environnement
- Directeur des travaux publics
- Directeur de la culture
- Directeur des PME/PMI
- Directeur de la formation professionnelle
- Directeur de l'urbanisme
- Directeur de l'agence locale de l'investissement

### ➤ **Un encadrement associatif**

Un petit nombre d'associations actives au niveau de la wilaya de Boumerdes. Elles sont relativement anciennes et se caractérisent par un certain dynamisme assez méritant, vu la faiblesse des moyens dont elles disposent. Elles agissent dans la protection des sites et quartiers de la ville et la promotion sur le plan touristique et du bien-être. Parmi celles-ci :

- Association culturelle et scientifique Delphine de Dellys
- Association de la préservation de l'artisanat et de la promotion des métiers de la wilaya Association de la promotion touristique des jeunes et de loisirs

### ➤ **L'office local du tourisme**

Les offices du tourisme ont le statut d'association locale. Ils sont reconnus d'utilité publique et bénéficient, à ce titre, de subventions de la part du Ministère du Tourisme et des collectivités locales. Des compléments de ressources leurs sont fournis occasionnellement par les opérateurs touristiques locaux.

Les offices ont une mission de :

- Promotion, d'information, d'animation de l'activité touristique locale.
- Préserver les sites touristiques
- Préserver les traditions culturelles de la région
- Encourager les productions artisanales

### ➤ **APC**

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

Les APC sont un acteur essentiel dans la promotion de l'activité touristique dans la mesure où elles la perçoivent comme activité prioritaires du fait de ses retombées économiques en premier lieu et pour le bien-être de leurs administrés en second lieu.

### 1-3-2- Les autres acteurs

Le tourisme est une activité transversale, il touche tous les secteurs, notamment :

- Formation professionnelle
- L'environnement
- La direction des forêts
- La direction des jeunesses et de sport
- La direction des transports
- Les travaux publics

### 1-4- Le scénario retenu

Selon un agenda bien tracé à travers trois échéances : le court terme 2015, le moyen terme 2020 et le long terme 2030. Confortés par le Schéma d'Aménagement Touristique, les décideurs locaux ont choisi le scénario le plus réaliste lors de la présentation de la phase 3 de l'étude, dans la quelle sont présentés trois scénarios se focalisant sur l'adoption d'une démarche cohérente inspirée de l'orientation générale du schéma sur le court, le moyen et le long terme, dans une démarche participative large et efficace.

Ce scénario consiste en un « *équilibre entre les marchés intérieur et extérieur* » considéré comme un objectif plus lointain, indissociable de la stratégie nationale de développement touristique, dans son ensemble. La meilleure voie consiste en définitive à réhabiliter le secteur touristique existant et de mettre en place une stratégie d'action susceptible d'orienter l'évolution du tourisme local, national et étranger en tant qu'objectif ultime.

### 1-5- Les objectifs du SDATW du Boumerdes

- Valoriser, au mieux, les atouts locaux, en adaptant les structures touristiques, publiques comme privées, au contexte national et international et aux nouvelles exigences du marché touristique.
- Construire l'attractivité de la wilaya, à travers notamment, l'élargissement et le renouvellement de l'offre touristique locale, la valorisation des ressources naturelles,

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

culturelles et humaines, l'intégration de NTIC, pour faciliter l'accès aux marchés émetteurs, etc.

- Assurer une meilleure intégration du tourisme du territoire de Boumerdes dans le développement local et national, en lui faisant jouer pleinement son rôle de secteur économique, contributeur à l'effort local et national de développement.
- Adapter le mode de financement de l'économie touristique et faciliter l'investissement dans le secteur.

### 2- Le Schéma directeur d'aménagement touristique de wilaya (SDATW) de Tizi-Ouzou

L'élaboration du SDAT de la wilaya de Tizi-Ouzou s'organise autour de 5 phases que sont les suivantes

- **La phase 01: Lancement de la mission** cette phase consiste à valider une vision commune des enjeux
- **La phase 02: Etat des lieux et diagnostic:** consiste à confier la réalisation d'un état des lieux des potentialités touristiques de la wilaya et de préciser les forces et les faiblesses du territoire
- **La phase 03: perspectives de développement et stratégie d'A-T:** elle consiste à préciser les enjeux pour le territoire et la proposition des scénarios de développement
- **La phase 04 : stratégies retenues:** consiste à détailler le scénario retenu et de définir le programme d'action
- **La phase 05: mise en œuvre :** cette dernière phase consiste à donner les outils de la mise en œuvre du programme d'action

#### 2-1- Synthèse et diagnostic

La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya côtière avec une façade maritime de 80 Kms, s'étend sur une superficie de 2.957,93 Km<sup>2</sup> soit 0,13% du territoire national dont 80% en relief montagneux avec une altitude moyenne de 800 m, une population de 1.127165 habitants en 2008 dont 70% en milieu rural. Elle est constituée de plus de 1.400 villages avec une densité moyenne de 429hab/km<sup>2</sup>.

#### 2-1-1- Les potentialités touristiques

- **Naturelles**

La potentialité la plus importante de la wilaya est sans conteste l'importante chaîne du Djurdjura, qui culmine à 2.308m, véritable bastion naturel. On notera entre autres dans ce massif montagneux les sites suivants Tala-Guilef, Lalla Khadîdja, le lac d'Agoulmime, le

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

gouffre du Bousouil, tous intégrés au Parc National du Djurdjura ainsi que la grotte du Machabée et le pic de Azrou N'Thour<sup>15</sup>.

Comme elle dispose aussi des forêts avec toutes ces variantes, forêt dense, sous-bois et maquis, véritable tapis végétal. On citera les forêts d'Yakouren, des At Ghobri et de Mizrana. Les plages de la wilaya sont les suivantes Tizirt (Tassalast, Grande et Petite plage) et Azeffoun (Caroubier, plage de centre, petit paradis et Sidi Khelifa), la présence des ruines romaines s'ajoute aux charmes des stations balnéaires de Tizirt, Taksebt et Azeffoun, les gravures rupestres d'Azrou Imediazen et autres sites.

- **Culturelles et artistiques**

Au niveau culturel, la wilaya de T.O se distingue par une richesse indéniable liée aux us et coutumes, héritage plusieurs fois séculaire valorisé par une production artistique artisanale en perpétuel mouvement. Une tradition orale omniprésente ou se révèlent histoire, tradition et légendes a donné lieu à une production littérature très importante.

Au niveau culturel, la wilaya possède 730 mosquées dont 129 en construction.

A ce nombre s'ajoute 18 écoles coraniques (Zaouia) dont 03 en construction et un institut national d'études islamiques a Sidi-Abderahmane El Illouli. Signalons dans ce contexte la Zaouia de Bounouh ( Ath smaïl)

- **Artisanales**

En terme artisanal on trouve la bijouterie, la poterie, le tissage, le travail du bois et l'ébénisterie, la vannerie et la broderie

### **2-1-2- Les enjeux:**

Le diagnostic a permis de souligner les atouts, mais aussi les handicaps touristiques du territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou. A ce stade de la réflexion, il est donc possible d'identifier et de définir les principaux enjeux d'avenir et les défis à relever, les principaux enjeux sont:

- Faire du tourisme un véritable levier de développement économique

---

<sup>15</sup> SDAT Tizi-Ouzou phase 02

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- Maîtriser le développement touristique par une montée en puissance progressive
- Faire du tourisme un projet partagé par tous

### 2-2- Les Scénarios proposés et le scénario retenu<sup>16</sup>

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de la wilaya, trois scénarios de développement possibles ont été soumis au maître d'ouvrage et au comité de pilotage qui sont :

- ❖ **Scénario 01: Tizi-Ouzou Kabylie d'hier et d'aujourd'hui** ce scénario est proposé aux Ensemble des clientèles berbères du Maghreb
  - Kabyles d'Algérie et d'Europe
  - Ensemble de la population algérienne et maghrébine
  - Européens en Algérie
  - Touristes européens de découverte, sur le long terme

Il s'appuie sur Cinq axes essentiels

- Favoriser la protection et l'interprétation des sites naturels
- Développer des circuits et itinéraires pédagogiques autour du patrimoine historique
- Dédier une période de l'année à l'organisation des événements : « l'automne des festivités (waâdate) »
- Valoriser les savoir-faire et les métiers des hommes et femmes du territoire et structurer la commercialisation de leurs produits
- Développer l'hébergement chez l'habitant
- ❖ **Scénario 02 : Tizi-Ouzou, paradis des activités de pleine nature** : Il s'appuie sur trois axes essentiels
  - Développer et structurer les filières d'activités de pleine nature
  - Développer une offre de loisirs innovante et relaxante sur le thème des ressources naturelles
  - Développer des hébergements authentiques et identitaires sur les thèmes de la convivialité et des ressources naturelles, à proximité de sites naturels préservés

---

<sup>16</sup> SDAT Tizi-Ouzou phase 03

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

❖ **Scénario 03 : Tizi-Ouzou, terre de vacances et de loisirs pour tous** s'appuie sur Cinq axes essentiels

- Développer une offre et un hébergement à forte identité balnéaire
- Développer les espaces de loisirs familiaux (au sein des espaces urbains et naturels)
- Développer une offre compatible à proximité des sites naturels préservés
- Etablir un programme évènementiel dynamique et renouvelé
- Développer une offre commerciale proposant produits locaux et touristiques

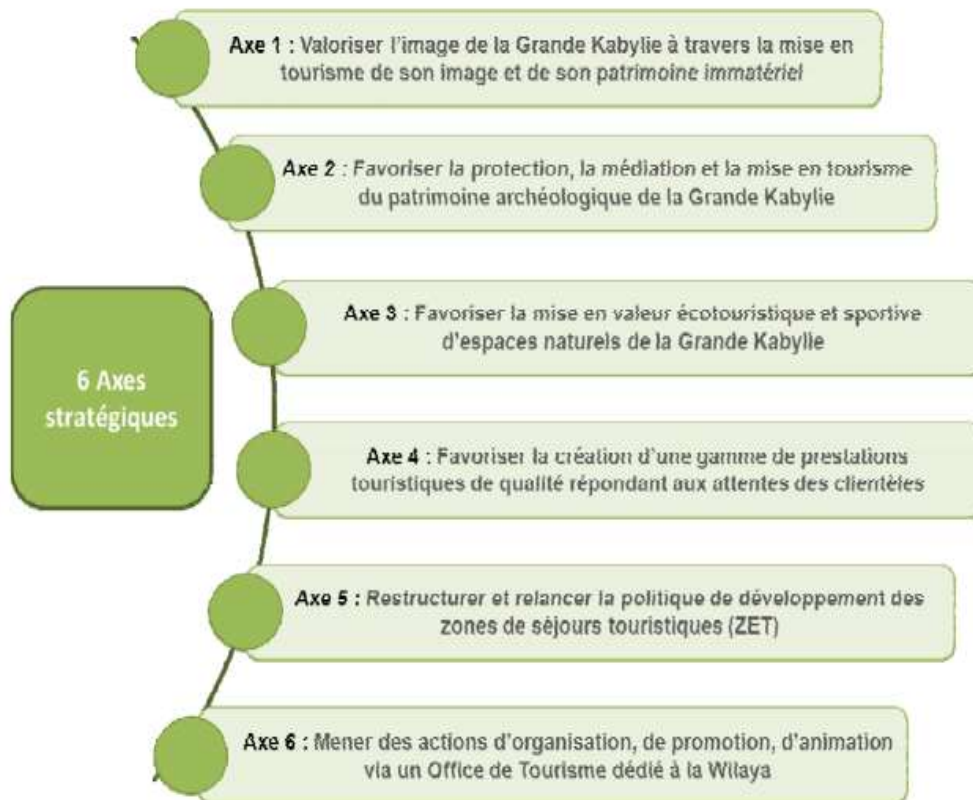
La Wilaya de Tizi-Ouzou a retenu, comme fil conducteur de son développement touristique, le scénario n°1 :<sup>17</sup> « *Tizi-Ouzou, Kabylie d'hier et d'aujourd'hui* ». Ce scénario passe par la mise en valeur et la « mise en tourisme » des éléments identitaires de la Kabylie occidentale, son histoire, son patrimoine matériel et immatériel, naturel, culturel, ses traditions, mais aussi sa vie d'aujourd'hui, sa population active, voyageuse, son atmosphère. La découverte de la Kabylie, c'est celle d'hier et de fait celle d'aujourd'hui.

Une fois précisé le scénario retenu, « *Tizi -Ouzou, Kabylie d'hier et d'aujourd'hui* », sa mise en œuvre passera par la réalisation de deux actions. Les actions spécifiquement identifiées pour le développement touristique de la Wilaya de Tizi-Ouzou sont classées par axes stratégiques :

---

<sup>17</sup> SDAT Tizi-Ouzou phase 04

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie



Source SDATW Tizi-Ouzou

Les actions proposées doivent être judicieusement réparties sur le territoire de la Wilaya, pour que les actions soient en cohérence avec l'identité et les points forts du territoire où elles sont développées

### 2-2 Objectifs du SDAT pour la Wilaya de Tizi-Ouzou

La Direction du Tourisme de la Wilaya de Tizi-Ouzou a précisé auprès de l'équipe **TAD Consult**<sup>18</sup> les grands objectifs généraux du SDAT par l'énonciation des objectifs spécifiques suivants :

- Faire émerger une politique de développement touristique durable apte à promouvoir une économie de substitution aux hydrocarbures, avec la participation de toute la Wilaya.

<sup>18</sup> Rapport de lancement de SDATW « Tizi-Ouzou », phase 1, p16

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- Contribuer aux grands équilibres économiques et financiers (croissance, emploi, fiscalité) et
- Prôner une politique touristique dans le cadre du développement durable avec la mise en place d'un partenariat public- privé<sup>19</sup>.
- Valoriser le patrimoine matériel et immatériel (naturel et balnéaire, culturel, cultuel, archéologique, historique...)
- Valoriser la destination de la wilaya de Tizi-Ouzou au niveau local, régional, national et une possibilité internationale à travers la valorisation de ces potentiels touristiques naturels et culturels ;
- Le déploiement d'un plan qualité tourisme (PQT) pour le développement de l'excellence de l'offre touristique de la wilaya intégrant la formation par l'élévation professionnelle, l'éducation, l'ouverture aux Technologies de l'information et de la Communication (TIC) et le positionnement sur de nouvelles niches touristiques conformes aux nouvelles tendances.

### **3- Place des collectivités territoriales dans le SDAT 2030 :**

- Dans sa politique de mise en tourisme du pays, l'Etat fait référence aux collectivités locales dans la quatrième dynamique du SDAT, à savoir le Plan Partenariat Public-Privé.
- Ce plan considère que les collectivités locales ont un rôle indispensable dans l'articulation et la cohérence de la chaîne touristique, parce que le produit touristique est une résultante de plusieurs facteurs et opérateurs qui interviennent tous pour réussir un produit de qualité et pour structurer l'offre (transport, accueil, hébergement, environnement, cadre de vie, ...).
- En effet, l'articulation de la chaîne touristique nécessite de créer un partenariat entre les différents opérateurs de production et de mettre en relation les promoteurs, développeurs, investisseurs avec les financiers pour assurer des montages de projets viables et rentables. Dans le cadre de ce plan, les collectivités locales doivent veiller à:<sup>20</sup>

---

<sup>19</sup> SDAT Tizi-Ouzou phase 03

<sup>20</sup> Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT), (2012), P : 52

## Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie

---

- Assurer l'attractivité des différentes structures d'accueil à l'entrée du territoire national: ambassades, consulats, aéroports, aérodromes, postes frontaliers, ports, gares, etc.
  - L'amélioration des services de base dans les sites touristiques : hygiène, eau, assainissement, énergie, TICS,...etc.
  - L'accessibilité rapide aux plates-formes touristiques et aux villages touristiques d'excellence.
  - Préservation de l'environnement et du patrimoine naturel.
  - Favoriser une prestation rapide et de qualité.
  - L'amélioration de la qualité par la formation continue.
  - La promotion du tourisme à travers des initiatives propres et novatrices en matière de financement, d'investissement et d'exploitation touristique dans les domaines de transport et de l'hébergement.
- Les actions de développement touristique doivent être assurées au niveau local par deux structures: le Conseil de wilaya de développement touristique et la Direction du Tourisme de la wilaya alors que le rôle de conseil, d'accueil et d'information sur l'offre et les services touristique doivent être assurées par l'Office Local du Tourisme<sup>21</sup>

### Conclusion

Après avoir fait un tour d'horizon théorique concernant le processus de décentralisation, nous avons conclu que la décentralisation en Algérie a été réformé pour confier aux niveaux locaux des compétences très élargies en matière de développement économique, de l'autonomie juridique et financière ce qui permet d'exécuter immédiatement les décisions des collectivités territoriales et faciliter leurs coopérations.

---

<sup>21</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme, (2008), Schéma directeur d'aménagement touristique "SDAT 2025", Livre 4 : La mise en œuvre du SDAT 2025 : Le plan opérationnel, Algérie, P :54.

# **Chapitre IV**

**Caractérisation de la mise en  
œuvre du SDAT dans les  
ZEST Les-Salines et Tizi-  
Oujaboub**

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

### **Introduction**

L'objet de notre étude, sont deux communes différentes, une commune de tourisme balnéaire « Afir », et une commune de tourisme de montagne « Bounouh », qui appartiennent aux deux wilayas différentes respectivement Boumerdes et Tizi-Ouzou. Ces dernières disposent d'une richesse non seulement naturelle, mais aussi culturelle et historique. Elles portent les vestiges de plusieurs civilisations présentes à nos jours. Notre objectif est d'illustrer les zones qui nécessitent un aménagement pour promouvoir un développement touristique basé sur des critères économiques, tout en respectant et préservant l'aspect environnemental de ces régions.

Les objectifs et les questions de recherche de cette étude nous conduisent à une exploration en profondeur de rôle des acteurs des collectivités territoriales dans le développement de tourisme. La méthode retenue pour cette étude est « l'étude de cas ». Pour cela, nous avons opté pour deux zones d'expansions touristique « Les-Salines et Tizi Oujaboub, qui se situent dans deux communes différentes respectivement, Afir et Bounouh rattachées aux directions de tourisme et de l'artisanat des wilayas de Boumerdes et de Tizi-Ouzou où on a effectué notre enquête.

Cette enquête a pour objectif principal de nous permettre de répondre à notre problématique de départ, à savoir la stratégie à adopter pour relancer le secteur du tourisme en Algérie en impliquant les principaux acteurs et l'intervention des collectivités territoriales dans le développement de ce secteur ?

Notre enquête est basée sur un questionnaire qui axé sur le rôle des acteurs des CT dans le développement de tourisme au niveau local, et que nous avons réparti sur un ensemble des acteurs (P/APW, P/APC, le directeur de la direction de tourisme et d'artisanat, les associations).

# Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

## Section 01. Présentation générale des communes de localisation

La connaissance d'une région doit passer par la présentation de ses caractéristiques générales, ces dernières concernent principalement le cadre géographique, démographique et économique.

Dans cette section, nous allons présenter les deux communes Bounouh et Afir dans leurs aspects géographiques, démographiques et économiques.

### 1- La commune d'Afir

#### 1-1- Situation géographique et administrative de la commune :

Afir est une commune côtière de l'extrême Est de la wilaya de Boumerdes, créée lors de dernier découpage administratif qui a eu lieu en 1984, issue de la commune-mère Dellys, située à 16 km de son chef lieu de daïra Dellys, et à 70 km de son chef lieu de wilaya de Boumerdes, s'étend sur 6038 Ha, sa population est évaluée au dernier recensement (2019) à 18223 habitants.

Elle est limitée :

- Au Nord : par la mer Méditerranée
- Au Sud : par la commune de Sidi Naamane (wilaya T.O), et la commune de Taouarga (wilaya de Boumerdes )
- A l'Est : par la commune de Mizrana et Makouda (wilaya T.O)
- A l'Ouest : par la commune de Dellys (wilaya Boumerdes)

Figure N°06 : Situation géographique de la commune Afir



Source : PDAU de la commune AFIR .

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

---

L'accessibilité à la commune se fait grâce à un réseau routier satisfaisant à savoir:

- La route nationale RN 24 qui relie la commune de Afir à Alger et Boumerdes du coté ouest ainsi qu'à Tigzirt et à Béjaia du côté Est.
- La route nationale RN 71 qui relie la commune de Afir à Alger et Boumerdes du coté ouest ainsi qu'à Tigzirt et à Béjaia du côté Est.

La commune se présente comme suit :

- ✓ Une agglomération chef-lieu de commune.
- ✓ Trois agglomérations secondaire (Boumati – Tadjnant – Zaouia).
- ✓ Une zone éparse composée de plusieurs hameaux et lieux dits.

### 1-2- Les potentialités touristiques

La commune d' Afir regorge des potentialités touristiques qui sont marquées par sa situation géographique privilégiée et des potentialités naturelles, artisanales, et son patrimoine culturel important se présentant comme suit :

#### 1-2-1- les potentialités naturelles : composées de :

##### A. La zone d'expansion des sites touristiques « Les-Salines »

La ZET Les-Salines (Afir- Dellys) est délimitée par :

- Au Nord : la mer Méditerranée.
- Au Sud : la route nationale RN24.
- A l'Ouest : le méridien Lambert 613,5 km et Chaaba.
- A l'Est : piste perpendiculaire à la RN24, le méridien Lambert 610,5 km.

Localisée au Nord-Ouest de la commune, elle couvre une superficie de 75,40 ha sur un total de 137,50 ha (l'autre partie de cette ZEST est incluse dans la commune de Dellys). Constitue une des zones qui répond surtout aux besoins journaliers de la population d' Afir et sa région.

##### B. Le littoral

Le littoral constitue certainement l'une des principales potentialités de la commune d' Afir constitué de magnifiques plages, « Salines, Russe » sont des plages autorisées. Elle

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

---

dispose également des plages rocheuses splendides comme « Sahsar, Sidi Slimane » qui ne sont pas encore autorisées, le littoral de la commune s'étale sur 9.26km.

Ce qui rend le littoral formidable, les vignobles et les magnifiques paysages qui entourent ces plages.

### C. Forêt

Toutes les forêts de Mizrana avec de beaux paysages et des pistes panoramiques assurant simultanément une vue sur mer et sur le massif du Djurdjura, donne une vocation touristique par excellence à la commune d' Afir.

Parmi les forêts de la commune nous pouvons citer<sup>1</sup> : forêt Ouled Belhizem, forêt domaniale Mizrana , forêt Tissira , forêt El Knour, Abada, Azaghar, Taachacht, Bouroumi, La route 13<sup>ème</sup> . Elles s'étalent sur 1 400,70 ha.

#### 1-2-2- Le potentiel artisanal

Dans la région, l'artisanat est surtout pratiqué au niveau familial et porte sur une production riche par sa diversité. Bien qu'ils aient connu un grand recul au cours de ces dernières décennies, les produits de l'artisanat kabyle continuent à se distinguer par la qualité de leur travail et de leur valeur artistique, qui font d'eux souvent de véritables œuvres d'art. La région de kabylie est réputée principalement par :

La vannerie : Afir est réputée pour ce savoir-faire

La poterie : Les vases « Tibuqalin », récipients « Tivaqiyin » et objets destinés à usage domestique sont toujours fabriqués de manière artisanale dans cette région. Ces poteries recèlent de grandes qualités artistiques qui les rendent très populaires encore aujourd'hui. De plus, elles sont un vecteur de transmission de la culture locale depuis de nombreuses générations.

Les tissages « Azetta »: cette région est connue par le tissage des tapis traditionnels kabyles « Achetidh », tel que le Bernus.

Les bijoux faits d'argent ornés d'émaux et de corail, les poteries, l'ébénisterie en particulier les coffres délicatement ouvragés, les bannes et autre couvertures aux couleurs vives, les burnous et gandouras à caractère kabyles, la tamiserie, la sellerie et la vannerie.

---

<sup>1</sup> Annuaire statistique 2010 wilaya de Boumerdes.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

Les activités artisanales, sources de revenus non négligeables en milieu rural, constituent un appui considérable au développement du tourisme et doivent être de ce fait soutenues et promues.

### **1-2-3- Le patrimoine culturel**

#### **A. Le site archéologique de Merkoun**

Les sites archéologiques sont définis selon la loi 98 du 04-15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel comme espace bâti ou non bâti, qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme et de la nature.

Le site archéologique de Merkoun situé à l'Est de village M'chahcka, objet de classement site à valeur historique par la direction de la culture de Boumerdes se présente sous forme d'une masse rocheuse, ou la hauteur dépasse les 10m, cette roche abrite un gisement préhistorique, sa façade est exploitée de Est à l'Ouest par des gravures rupestres.

Ce site est un musée plein air, il représente une importance archéologique, historique et culturelle pour la commune d' Afir et la wilaya de Boumerdes.

#### **B. Zaouïa Si Mhamed Essadi**

En 1573, verra arriver dans les Beni Slyme d' Afir, un marabout nommé Sidi Mhamed Essadi qui fonde avec ses tolbas la zaouïa qui porte son nom, ceux qui lui succédèrent s'enrichissent si bien qu'en 1870 la zaouïa possédait plus de 469 ha des meilleures terres et occupait plusieurs villages.

En plus des atouts et potentialités qui viennent d'être énumérés, l'aire de l'étude recèle un patrimoine immatériel inestimable grâce à ses coutumes, traduites par des fêtes traditionnelles et religieuses propres à chaque localité ou village.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

### **2- La Commune Bounouh**

#### **2-1- Situation de la commune :**

La commune de Bounouh est située à 45 km au Sud de la wilaya de Tizi-Ouzou et à 6km du chef-lieu de la daïra de Boghni. D'une superficie de 29 km<sup>2</sup>, la commune de Bounouh compte 11201 habitants (RGPH 2019) répartis sur une agglomération Chef-lieu, quatre (04) agglomérations secondaires et une zone éparses qui regroupe les hameaux et lieux-dits.

Les limites territoriales de la commune de Bounouh sont :

- Au Nord par la commune de Boghni.
- A l'Est par la commune de Boghni.
- Au nord ouest par la commune d'Ain Zaouia.
- A l'Ouest par la commune de Frikat
- Au Sud par la wilaya de Bouira.

Figure n°02 : la situation de la commune de Bounouh

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub



Source le PDAU du la commune Bounouh

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

### **❖ Accessibilité :**

Sur le plan accessibilité, la commune est traversée par un axe structurant d'une grande importance régionale qui est le **CW 04** d'Est à l'Ouest, qui la relie à la commune de Boghni à l'Est et aux communes de Frikat et Draa El Mizan à l'Ouest. Et un autre axe important aussi du Nord au Sud qui la relie à la wilaya de Bouira.

### **2-2- Les potentialités touristiques**

Pour le volet touristique, la commune est dépourvue de structure d'accueil, afin de recevoir les touristes, et ce, malgré l'existence de sites paradisiaques tels que, le Parc national du Djurdjura et le lieu de Tizi-Oujaboub.

#### **2-2-1- les potentialités naturelles : composées de :**

##### **❖ La zone d'expansion des sites touristiques Tizi-Oujaboub**

Une zone d'expansion et sites touristiques est projetée par le **PAW** au Sud de la commune de Bounouh et à l'ouest de la limite de Parc national du Djurdjura.

##### **❖ Le "Parc National du Djurdjura"**

La situation géographique de la commune sur les hauteurs de Djurdjura lui offre une vocation riche et durable, qui est le tourisme, acquise par l'inclusion d'une grande partie au Sud du territoire communal dans le "Parc National du Djurdjura",

Le Parc National du Djurdjura se trouve dans la partie Nord de l'Algérie à environ 40 Km à vol d'oiseaux de la mer et 150 Km à l'Est d'Alger. S'étendant sur une superficie de 18 850 ha dont environ 602 ha dans le territoire de Bounouh. Du point de vue administratif, le Parc National du Djurdjura intègre des portions de territoires de deux wilayas Bouira et Tizi Ouzou.

#### **2-2-2- Le potentiel artisanal**

L'originalité de la poterie Kabylie réside dans le fait qu'elle subit une cuisson sommaire qui lui confère un côté fragile conditionnant ainsi sa beauté. Ces figures et ces motifs dont la fantaisie est quelques fois insolites invite à plonger dans l'histoire profonde des ancêtres de

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

cette contrée. A cet effet, il ya lieu de réhabiliter cette activité pour donner un cachet spéciale à la commune de Bounouh.

### **2-2-3- Le patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel Kabyle est riche et reste peu valorisé. Facteur important de l'identité berbère de l'Algérie et vecteur potentiel de développement économique et social, il est nécessaire de le protéger et de le mettre en valeur dans une stratégie générale d'aménagement et de développement du territoire.

### **Section 02 : Présentation des Zones d'Expansion et sites Touristique (ZET) «Les-Salines» et «Tizi-Oujaboub »**

Suivant le décret 66-75 du 04-04-1966 114 portant application de l'ordonnance n°66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et sites touristiques ; les ZET, sont définies comme suit : *« peut être déclarée zone d'expansion touristiques, toute région ou étendue du territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines ou récréatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique, et pouvant être exploitée pour le développement au moins d'une ou sinon plusieurs formes rentables de tourisme »*. Sur le plan spatial, la ZET représente un espace propice au développement des activités du tourisme et de loisirs, à côté d'autres formes d'activités éventuelles considérées comme étant compatibles et complémentaires au tourisme.

Suivant la loi n°03-03 du 17 février 2003, les ZET seront définies ZEST zone d'expansion et site touristique. Pour cela, un site touristique est un paysage ou lieu présentant un attrait touristique par son aspect pittoresque, ses curiosités, ses particularités naturelles ou les constructions qui y sont édifiées, auquel est reconnu un intérêt historique, artistique, légendaire ou culturel, et qui doit être entretenu ou mis en valeur dans son originalité et préservé tant de l'érosion que des dégradations du fait de la nature ou de l'homme. Cependant la nouvelle appellation « ZEST » n'a pas remplacé l'ancienne appellation des ZET, déjà classée.

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

### 1- La zone d'expansion et sites Touristique Les-Salines

Figure n°08 : Limites de la ZEST Les-Salines.



Source : document PAT auprès de la direction du tourisme Boumerdes.

D'après la carte on comprend que la ZEST des salines se subdivise en deux. Une partie appartient à la commune du Dellys et l'autre appartient à la commune d'afir et sont séparées par l'oued Oubay.

#### 1-1- Fiche Technique de la ZEST Les-Salines (partie d'afir) :

##### A- Situation :

Wilaya : Boumerdes      Daïra : Dellys      Commune : Afir

##### B- Délimitation :

La ZEST Les-Salines (Afir- Dellys) est délimitée par :

- Au Nord : la mer Méditerranée.
- Au Sud : la route nationale RN24.
- A l'Ouest : le méridien Lambert 613,5 et Chaaba.
- A l'Est : piste perpendiculaire à la RN24, le méridien Lambert 610,5

##### C- superficie décrétée :

Localisée au Nord-Ouest de la commune, elle couvre une superficie de 75,40 ha sur un total de 137,50 ha (l'autre partie de cette ZEST est incluse dans la commune de Dellys).

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

### **D- Les infrastructures de bases :**

- Accessibilité : la ZEST est desservie de l'Ouest et de l'Est par la route nationale n° 24, et par la route nationale 25 l'axe qui relie Benchoud à la RN 24 côté Salines.
- Alimentation en eau : l'alimentation de la ZEST Les-Salines sera avec une conduite de diamètre 200mm PN16 en PEHD à partir des réservoirs 2 200m<sup>3</sup> situés au sud de la ZHUN de Dellys. Cette conduite prévue alimente un réservoir de 500m<sup>3</sup> à Elkimia pour desservir après la zone touristique.
- Alimentation en électricité : la ZEST des Salines est marquée par des passages de ligne aérienne de moyenne tension qui alimente aussi les chalets des Salines.
- Gaz : on signale l'existence d'une étude de gaz pour la ZEST.

### **E- potentiels touristique :**

- Climat : la ZEST jouit d'un climat méditerranéen, humide en hiver, chaud et sec en été, mais sa proximité de la mer adoucit la température en hiver et la rafraîchit en été.
- La faune : cette région est riche et diversifiée de sa faune on peut les citer comme suit : Perdrix, Tourterelle, Grive, Palombe, Sittelle, Caille, Lièvre, Lapin, Fennec, Chacal, Porc-épic, Hérisson, Sanglier et le Renard roux.
- Les plages : La ZEST Les-Salines dispose de 02 plages autorisées Les-Salines et la plage Russe.

### **1-2- programmation de la ZEST « Les-Salines » et variantes d'aménagement**

#### **1-2-1- objectif du développement touristique de la ZEST :**

Le plan d'aménagement touristique (PAT) des Salines mérite d'être mis en valeur, une part par la préservation de tout ce qui est naturel (plages, falaises, forêts etc.) par des actions de protection et de sensibilisation pour respect de l'environnement et des composantes naturelles du site, et d'autre part l'implantation des grands équipements touristique et culturels (hébergement, services touristiques d'accompagnement, espaces de repos et de détente), afin de développer le tourisme dans toute ses dimensions dans la commune d'Afir .

- L'objectif de l'aménagement de la ZEST des Salines est de donner un cachet de parc d'attraction naturel et de loisirs en complémentarité avec la mer pour Afir.

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

- L'exploitation du potentiel touristique dans la commune demeure un élément fort stratégique de développement et offre une bonne qualité de service pour la clientèle de masse.

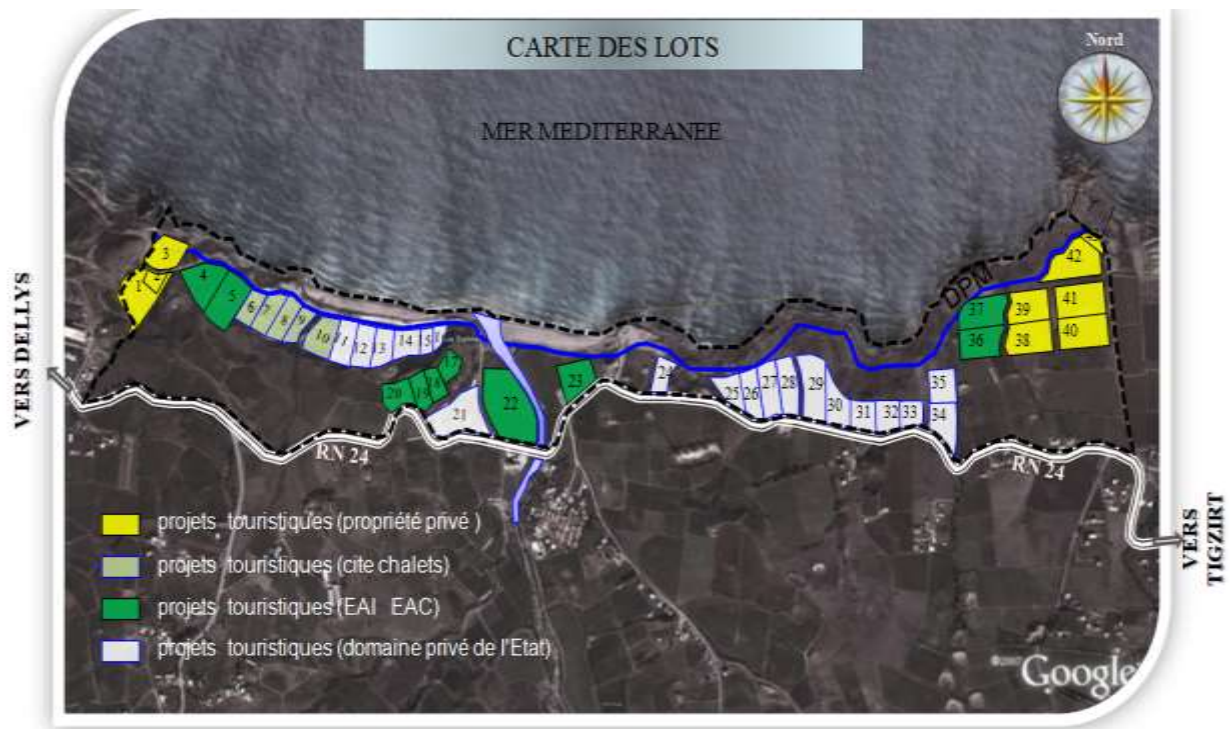
- création de postes d'emplois et de richesse pour la commune et amélioration du cadre de vie des citoyens.

### 1-2-2- variante d'aménagement retenue :

La variante retenue est le résultat d'un scénario d'aménagement qui a été conçu en vue de satisfaire les besoins en matière d'équipement touristique qui se traduisent par un dégagement des assiettes à aménager, tout en prenant en considération les contraintes naturelles artificielles existantes et les terrains agricoles.

Elle permettra de définir les modalités et les instruments d'une relance économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, du tourisme dans la wilaya de Boumerdes et de jeter ainsi les bases d'une véritable industrie touristique algérienne, en mesure d'affronter les défis qui l'attendent.

Figure n°09 : aménagement et affectation des terres.



Source : document PAT LES-SALINES

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

### L'interprétation

D'après la carte d'affectation des terres en remarque que la ZEST des Salines coté Afir est partagées entre projets touristiques (propriété privée) et projets touristiques (domaine privé de l'Etat), mais la majorité des lots sont destinés aux projets touristiques (domaine privé de l'Etat)

### 1-2-3- Fiche Technique de programme d'aménagement de la ZEST :

N°lot	Affectation	Superficie(m <sup>2</sup> )	Capacité (lits)	Emplois
23	Parking	7430	-	-
24	Hôtel	5340	53	106
25	Hôtel	5950	59	118
26	Village de vacances	8020	80	160
27	Village de vacances	9220	93	186
28	Village de vacances	10620	106	212
29	Village de vacances	12920	129	258
30	Village de vacances	12000	120	240
31	Hôtel	4740	47	94
32	Hôtel	4860	49	98
33	Hôtel	5420	54	108
34	Résidence touristique	13470	134	268
35	Résidence touristique	10420	104	208
36	Résidence touristique	14470	145	290
37	Résidence touristique	14360	144	288
38	Résidence touristique	15910	159	318
39	Résidence touristique	14860	149	298
40	Résidence touristique	14870	149	298
41	Résidence touristique	14870	149	298
42	Aqua parc	26280	-	-
43	Parking	4300	-	-
Total lots		230440	1023	3846
Hors lots				
Total ZEST				

**Source :** rapport d'orientation «élaboration de plan d'aménagement touristique Salines Dellys et Afir, (document de la direction de tourisme et de l'artisanat de la wilaya Boumerdes).

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

**Interprétation:** d'après la fiche technique de programme d'aménagement de la ZEST, on conclue que ces projets vont produire une plus-value à la commune et l'économie algérienne en général par la création d'emplois dans tous les domaines et enrichit le tourisme du pays.

### **2- La zone d'expansion et site Touristique de Tizi-Oujaboub**

#### **2-1- Fiche Technique de la ZEST Tizi-Oujaboub:**

##### **A – situation :**

Wilaya : Tizi Ouzou                      Daira : Boghni                      Commune : Bounouh

**B- Délimitation :** décret exécutif n° 16-308 du 28 novembre 2016 portant délimitation, déclaration et classement des zones d'expansion et site touristique.

A pour délimitation :

- Au Nord-Est : par la limite du parc national du Djurdjura ;
- Au Nord-Ouest : par la ligne fictive qui relie les points de coordonnées géographiques UTM-CLARKE 1880 :
- Au sud-Est : par la limite administrative des wilayas de Tizi Ouzou et Bouira ;
- Au Sud-Ouest : par le méridien Clarke 1880 (584.7 km) ;
- A l'Ouest : par le chemin communal qui relie les deux agglomérations Halouen et Ait Laaziz.

**C- superficie décrétée :** 118 Ha

##### **D- infrastructures de bases :**

- Accessibilité : la ZEST est desservie par la route nationale n° 30 (RN30) et chemin communal dont l'état est dégradé. On peut y accéder depuis la commune de Bounouh (11.6 km de la ZEST) et à partir de la commune de Taghzout (11.96 km wilaya de Bouira)
- Alimentation en eau : la région capte des sources environnantes pour l'alimentation en eau potable, le réseau d'A.E.P. existe au niveau du village à proximité (400 m). il est toutefois important de prévoir des unités de stockage pour alimenter les futures infrastructures, la capacité de stockage et les quantités de consommation seront calculées lors de l'élaboration du plan d'aménagement touristique.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

- Electricité : la ZEST est traversée par des lignes basse et moyen tension. mais il y a lieu de prévoir un renforcement de la tension de la ligne existante. l'alimentation en énergie d'électricité sera possible par le branchement en aérien, jusqu'à la station de transformation dont la puissance sera calculé lors de l'étude du plan d'aménagement touristique .
- Gaz : il est indispensable d'installer le réseau de gaz pour alimenter les futures installations touristique.

### **E- potentiels touristiques :**

- Position géographique : la ZEST Tizi-Oujaboub se trouve dans le PND ou l'altitude atteint 2305m au Ras Timedouine
- Climat : la ZEST Tizi-Oujaboub est l'une des régions les plus arrosées de l'Algérie, vue sa situation dans le Djurdjura, avec une pluviométrie annuelle allant de 1200 à 1500 mm/an. Les précipitations ont lieu principalement sous forme de pluie et de neige.
- La flore : la présence de pin noire (*pinus nigra ssp mauritanica* ) est l'une des particularités du PND.
- La faune : la diversité des milieux que présente le Djurdjura implique une grande richesse faunistique. L'avifaune est riche et diversifiée, avec les 122 espèces de oiseaux dont 32 sont protégées (18 rapaces et 14 passereaux). Le Djurdjura apparait comme l'un des massifs les plus riches en oiseaux du nord de l'Algérie.

### **2-2- programmation de la ZEST et variantes d'aménagement**

#### **2-2-1- objectif du développement touristique de la ZEST :**

Comme il a été mentionné plus haut, la commune de Bounouh dispose de potentialités naturelles et culturelles qui l'érigent en pôle touristique. Cette forme de tourisme est un acte stratégique qui participe à la conception de l'image touristique de la wilaya dont l'objet et de mettre en valeur l'image diversifiée d'une activité qui ne connaît pas de crise.

Le site de Tizi-Oujaboub dispose d'atouts majeurs en faveur du tourisme :

- Une situation géographique limitrophe au PND
- Des terrains nus prêts à recevoir des projets touristiques

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

---

- Une bonne accessibilité routière
- La demande émergente au plan régional et national

A cet effet, plusieurs types de tourisme peuvent être développés afin d'assurer la pérennité de la fréquentation des équipements proposés :

- Le tourisme climatique : L'écotourisme, que l'on associe au tourisme vert, est l'une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature (écosystèmes, mais aussi agrosystèmes et tourisme rural), voire d'écologie urbaine (jardins écologiques, espaces verts écologiques réserves naturelles urbaines et autres aspects de l'écologie urbaine...)
- Tourisme de Santé : implique une offre de services touristique exclusivement axée sur la santé et le bien être qui existe sous forme de station thermale ou la thalassothérapie, centres de remise en formes, etc.
- Tourisme de détente et de sport : Se proposent comme vocation principales de site. Loin de l'image du touriste en train de bronzer tranquillement sur la plage, le tourisme sportif permet d'intégrer une dimension sportive à ses vacances.

Bien sûr, c'était déjà le cas pour certains séjours comme les vacances aux sports d'hiver. Mais désormais, d'autres offres se développent sur le même modèle avec des séjours autour de la pratique du golf, du tennis ou du vélo par exemple.

Dans un autre style, les sports nature comme la randonnée, le VTT ou l'escalade suscitent un engouement croissant et deviennent eux aussi le prétexte à des séjours de découverte, le temps d'un week-end ou plus.

### 2-2-2- choix de terrains aménageables :

L'analyse du site a fait ressortir deux types de secteurs, il s'agit :

- Des terrains à préserver englobant la majeure partie de la ZEST, ils présentent une superficie d'environ 89.3 Ha sur la superficie totale de 118 Ha.

Cette partie de la ZEST est représentée essentiellement par des espaces montagneux d'altitudes importantes.

## Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub

- La zone propice à l'aménagement de projets touristiques s'étend sur une superficie d'environ 28.77 Ha. Cette partie de la ZEST est traversée par le chemin communal et est à proximité de la commune de Taghzout (wilaya de Bouira) ; ce qui la favorise pour d'éventuels aménagements touristiques.

### 2-2-3- Fiche Technique de programme d'aménagement de la ZEST :

N°lot	Affectation	Superficie(m <sup>2</sup> )	Capacité (lits)	Emplois
01	Résidence touristique	29920,41	150	75
02	Centre de remise en forme	15591,02	120	60
03	Complexe sportif	31014,07	150	75
04	Hotel	18462,16	120	60
05	Complexe touristique	24560,16	150	75
06	Chalets	7344,14	-	-
07	Hôtel	18604,18	120	60
08	Complexe touristique	17511,55	120	60
09	Centre de loisirs	29870,99		
10	Village de vacances	30919,77	150	75
11	Aires de repos et de détente	43294,37	-	-
12	Club sportif parapente	13473,14	-	-
Total lots		280566,5	1080	540
Hors lots		899433,5	-	-
Total ZEST		1180000	1080	540

Source : dossier ZEST Tizi-Oudjaboub, (document de la direction de tourisme et de l'artisanat de la wilaya T.O).

**Interprétation** : d'après la fiche technique de programme d'aménagement de la ZEST on conclue que ces projets vont produire une plus-value à la commune et l'économie en général par la création d'emplois dans tous les domaines et enrichiront le tourisme du pays dans son ensemble.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

### **Section 03 : Présentation et interprétation des résultats de l'enquête de terrain**

#### **1- Objectif et méthodologie de l'enquête de terrain**

##### **1-1- La technique de l'enquête**

Pour les besoins de notre étude, on a utilisé deux techniques :

**Enquêtes par questionnaire :** dont on a utilisé des questionnaires destinés aux associations et les offices du tourisme.

Ces questionnaires ont pour but d'approcher la réalité du terrain et de voir le rôle que jouent ces acteurs dans le développement touristique et le degré de leurs interventions.

**Enquêtes par entretien :** menée auprès du personnel de l'APC (le P/APC, le secrétaire général) des communes de Bounouh et Afir, le personnel de l'APW de Tizi Ouzou et Boumerdes. Cette enquête a permis de voir le degré de participation des acteurs locaux au développement du secteur touristique dans les régions, et l'importance qu'ils donnent au développement de ce secteur.

Nous avons effectué aussi un entretien avec la direction du tourisme au niveau des wilayas « Tizi-Ouzou et Boumerdes » avec lesquels, nous avons eu des entretiens directs, ce qui nous a permis d'approcher la réalité du terrain.

##### **1-2- Déroulement de l'enquête:**

Afin d'apprécier la participation des acteurs locaux dans les communes Bounouh et Afir à savoir, la direction du tourisme et de l'artisanat des wilayas Tizi-Ouzou et Boumerdes, l'office du tourisme, les associations et les collectivités territoriales (P/APC, le chef daïra, le P/APW).

Dans un premier lieu nous avons procédé à la correction et la reformulation des questionnaires distribués sur les différents acteurs qui ont pris du temps à répondre.

Dans un second temps, il était question de l'enquête de terrain, qui a duré 60 jours, durant lesquelles nous avons effectué des entretiens directs avec les premiers responsables des deux communes, l'office du tourisme et de la direction du tourisme et d'artisanat des deux wilayas de Boumerdes et de Tizi-Ouzou.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

### **2- Présentation des résultats de l'enquête**

Après avoir présenté la méthodologie de notre enquête de terrain, nous arrivons à l'analyse des informations recueillies, cela consiste dans l'interprétation des différents axes de notre questionnaire, ainsi nos entretiens. Cette étape nous a permis de valider nos hypothèses et de répondre à la problématique posée.

#### **2-1- Les intervenants dans l'activité touristique et le rôle des acteurs des collectivités territoriales**

- **Les associations locales**

L'association est le regroupement de personne et / ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire.

- **Interprétation des entretiens effectués avec les associations locales**

Le mouvement associatif au niveau de la localité d' Afir est purement fictif, on a accédé à questionner une association au niveau de la commune qui est créé le 09-01-2015

Cette association est créée pour l'intérêt des jeunes généralement et pour l'intérêt de la commune, l'association intervient dans le développement du secteur touristique au niveau de la commune par l'invitation des autres associations d'autres wilayas pour attirer plusieurs touristes et investisseurs. Elle est déconnectée du processus de participation au développement local touristique en raison du manque des moyens pour s'avancer. La plupart des associations considèrent que le tourisme est une activité qui relève de la responsabilité de la direction du tourisme.

- **L'entretien effectué avec l'office du tourisme**

Pour l'office du tourisme de la wilaya de Tizi Ouzou et de Boumerdes, les communes de Bounouh et d' Afir sont des régions touristiques avec des potentialités touristiques énormes, mais qui restent au stade primaire du développement du secteur touristique.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

Pour l'office du tourisme son rôle se limite à la promotion de l'image touristique de wilayas Tizi-Ouzou, Boumerdes. La sensibilisation et information des touristes, il collabore avec l'ensemble des partenaires officiels dans l'activité touristique. La participation reste un élément manquant dans la région.

- **L'entretien effectué avec le P/APC des communes « Bounouh et Afir » :**

Les communes « Bounouh et Afir » sont deux communes à vocation agricole et touristique. La première est riche en matière de relief naturel, la deuxième est riche d'une façade maritime importante.

Avec l'absence d'industries polluantes et d'agriculture de masse, les communes sont inscrites dans le cadre des régions touristiques et agricoles (élevage, arboriculture) étant donné que ce sont des communes rurales à vocation agricole.

Concernant l'activité touristique, les communes ne représentent aucune activité à l'exception des ZEST Tizi-Oujaboub à Bounouh et Les-Salines à Afir qui sont en cours de réalisation.

Le développement touristique et l'aménagement des ZEST sont assurés par les directions du tourisme et de l'artisanat qui ont les prérogatives d'accorder des concessions des terrains des ZEST aux opérateurs qui présentent des projets touristiques.

Pour ce qui est du rôle de l'acteur représenté par la commune dans le développement touristique au niveau des ZEST, celle-ci joue le rôle de viabilisation du lieu projeté et de mettre tous les moyens dont disposent l'APC pour assurer l'aménagement des sites, ainsi que l'entretien et la fourniture du gaz, l'électricité, l'assainissement, téléphone.

- **L'entretien effectué avec la direction du tourisme et de l'artisanat des wilayas Boumerdes et Tizi-Ouzou:**

Pour ce qui est de la participation, elle reste un concept uniquement même au niveau des partenaires de développement touristique local.

La direction du tourisme travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat soit la Daïra, l'APC. Pour l'aménagement touristique du territoire en question, une coordination avec les domaines, l'industrie et mines, l'environnement, les forêts, au moyen des réunions et des correspondances administratives entre ces acteurs.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

Elle veille à l'étude des plans d'aménagement des ZEST et la répartition des ZEST en lots qui seront affectés aux porteurs des projets.

### **2-2- Interprétation globale des résultats obtenus**

Suite à la collecte de l'ensemble des données et des résultats d'entretiens et de questionnaires auprès de tous les acteurs traités, soit la Daïra comme organe de prolongement et déconcentration des prérogatives du wali, de l'acteur représenté par la commune à travers le président de l'assemblée populaire communale, les directions du tourisme de Tizi-Ouzou et Boumerdes, représentées par les directeurs du tourisme et de l'artisanat en tant qu'organes déconcentrés du ministère du tourisme et de l'artisanat, ainsi que les associations activant dans le domaine social économique et environnemental des communes d'Afir et de Bounouh.

On souligne que la nature touristique des territoires est reconnue et appréciée de la part de tous, les niveaux de participation des acteurs locaux, dans le but de réalisation d'un développement local du secteur touristique reste quasi inexistant ; ce qui est justifié par un manque crucial d'animation et de motivation de la part des acteurs institutionnels.

La faiblesse du système d'information et de communication entre acteurs pose problème, ce qui provoque des retours néfastes sur l'ensemble des projets de développement touristique qu'accueille les territoires en question sous forme des ZEST

Les acteurs institutionnels se limitent simplement au rôle d'administrateurs et les associations ne participent que timidement par l'organisation des fêtes estivales et les journées culturelles.

### **Conclusion**

L'activité touristique dans les communes de Bounouh et Afir n'a pas pris une importance et une place majeure dans les programmes de développement de la région.

L'acteur principal qui prend des décisions dans ce secteur reste toujours l'Etat. La gestion centralisée et la mise à l'écart des autres acteurs en particuliers la société civile, engendrent des effets néfastes. Des décisions sont prises à l'échelle centrale sans prendre en considération les besoins du local.

## **Chapitre IV : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

---

### **Conclusion de la deuxième partie**

En guise de conclusion à notre deuxième partie, il est constaté que Bounouh et Afir, de par leurs positions géographiques et leurs situations détiennent d'énormes richesses touristiques. Le tourisme dans les régions se caractérise par le balnéaire à Afir et le montagnoux à Bounouh.

L'enquête de terrain réalisée auprès des acteurs des wilayas de Boumerdes et de Tizi-Ouzou et les acteurs des deux communes Afir et Bounouh, et ayant des relations directes ou indirectes avec les activités touristiques ont permis de mettre en avant des résultats qui révèlent que chacun de ces acteurs veille à la réussite et au développement du secteur touristique au niveau local par l'application des mesures du SDAT dans l'aménagement touristique au niveau des zones d'expansion touristiques et des sites touristiques Les-Salines et Tizi-Oujaboub. Malgré ces efforts, il demeure un manque de collaboration entre ces différents acteurs. Ce qui réduit considérablement la portée des projets entrepris et leur réalisation.

# **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Le tourisme est un phénomène social et économique, du fait qu'il est devenu l'un des secteurs contributifs dans le développement des pays par rapport aux possibilités de création d'emplois et la diversification des ressources et de revenus ainsi que sa contribution dans le PIB.

A travers cette recherche on trouve que le tourisme a une relation étroite avec le développement dans n'importe quelle société qu'elle soit développée ou bien en voie de développement. En d'autres termes, il existe une interaction et une influence de l'un sur l'autre. Ce qui signifie que là où le tourisme trouve du soutien par l'Etat, cela se reflète sur le développement des autres secteurs par rapport aux changements apportés sur le plan social, économique et environnemental. En même temps chaque stratégie de développement qui inclue le secteur du tourisme pousse ce dernier à être un des secteurs les plus actifs dans l'économie du pays.

A partir de notre recherche nous avons conclu que la relance du secteur touristique et son développement nécessite l'intervention des différents acteurs qui se présentent comme des organismes centralisés ou déconcentrés tels que le ministère du tourisme, les APC, les DTA, l'ONT, l'ANDT, l'ONAT. L'intervention des collectivités territoriales telles que la wilaya et la commune jouent un rôle très important dans le développement de ce dernier, ce qui confirme notre deuxième hypothèse. Mais la contribution de ces acteurs est caractérisée par un manque de représentativité et un manque de collaboration entre ces différents acteurs, ce qui confirme notre troisième hypothèse.

L'Algérie (depuis son indépendance) essaie de pousser la roue du développement du secteur du tourisme à travers plusieurs politiques appliquées successivement. Ces politiques visent à faire du secteur du tourisme un secteur principal afin de redynamiser l'économie algérienne, qui cherche une indépendance du secteur d'hydrocarbures. Ce dernier représente la source principale de revenus pour notre économie à l'heure actuelle.

Notre recherche expose plusieurs politiques adoptées par l'Etat pour relancer le secteur du tourisme, cela montre l'importance progressive accordée par l'Etat dans ce sens qui se résume actuellement dans un schéma national d'aménagement du territoire « SNAT », qui englobe plusieurs schémas directeurs d'aménagement de plusieurs secteurs. Parmi eux on trouve le schéma directeur d'aménagement touristique « SDAT » qui définit clairement les bases de la nouvelle stratégie d'aménagement touristique à l'horizon 2030. C'est un

## Conclusion générale

---

programme qui vise le développement de la capacité contributive du tourisme à l'économie nationale, grâce à la création des ZEST et l'aménagement des espaces à vocation touristique pour le but de créer des pôles touristiques et garantir un développement durable et harmonieux, ce qui confirme notre première hypothèse

Globalement, nous avons voulu nous éclairer sur les Stratégies que suit l'Algérie pour développer son secteur touristique, notre travail de recherche ayant pour ambition d'apporter une description de l'aménagement touristique des ZEST « Les-Salines et Tizi-Oujaboub » des communes d'Alfir et de Bounouh et de déterminer la contribution de différents acteurs locaux au développement touristique de ces zones dotés de réelles potentialités touristiques. Pour répondre à cette question, nous avons recouru à la recherche à la fois théorique et empirique, d'exploration et de synthèse.

Nous avons donc opté pour une enquête de terrain qui cible le personnel des APC, les associations des communes d'Alfir et de Bounouh, le personnel des APW et des directions du tourisme et d'artisanat, des wilayas de Boumerdes et Tizi-Ouzou.

Cependant, tout le potentiel dont regorge les deux communes est mal exploité et parfois inexploité, et une très faible communication entre les différents acteurs locaux qui constituent de grands obstacles à la mise en œuvre de manière optimale les projets d'aménagement touristique. Le cas des ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub est un exemple vivant, parmi tant d'autres, qui illustre parfaitement la faiblesse de ce secteur à impliquer les acteurs.

Effectivement, nous pouvons déduire des résultats de notre enquête que ces ZEST peuvent potentiellement contribuer au développement touristique et local dans les communes d'Alfir et Bounouh, confirmant ainsi notre quatrième et dernière hypothèse.

Après l'analyse des résultats de l'enquête nous pouvons dire que les résultats obtenus nous permettent de répondre à notre problématique et confirmer nos hypothèses.

Ainsi notre recherche a abouti aux conclusions suivantes :

- ✓ Les communes d'Alfir et de Bounouh sont des régions à vocation agricole, mais elles possèdent également des potentialités touristiques reconnues ;

## Conclusion générale

---

- ✓ Ces deux communes sont des régions totalement vierges en infrastructures touristiques ;
- ✓ Les politiques touristiques menées par les communes d’Afir et Bounouh ne sont pas à la hauteur des atouts touristiques dont elle dispose ;
- ✓ Un tourisme dominé quasi exclusivement par le balnéaire dans la commune d’Afir et l’inexistence d’aucun type de tourisme dans la commune de Bounouh jusqu’à présent ;
- ✓ La ZEST est un outil d’aménagement touristique et contribue au développement local et touristique de ces régions, où se développent plusieurs activités dont l’objectif est de satisfaire les demandes de la clientèle, qui engendre un offre d’emploi pour la population de ces régions, une fois ces ZEST aménagées, bien équipées et exploitées.
- ✓ La négligence des acteurs locaux par le secteur touristique et l’absence de communication entre ces acteurs constitue un des freins de développement de ce secteur.
- ✓ L’absence de coordination entre les acteurs ne s’inscrit pas dans le processus gagnant de co-construction de l’intérêt général<sup>1</sup> pouvant conduire à des formes d’innovations sociales par les acteurs qui complèteraient l’action de l’Etat et des collectivités territoriales.

De ce fait, cela constitue un manque à gagner pour ces territoires, les populations qui y vivent, en mal de développement du secteur touristique, malgré les potentialités dont elles recèlent et la richesse de leurs patrimoines naturel et culturel.

---

- <sup>1</sup> AHMED ZAID - CHERTOUK M., 2018, *Co-construction of the general interest, and social innovations forms in Kabylia. A partnerships interaction approach based of three case studies*, chap. 10, in *Providing public goods and commons, towards coproduction and new forms of governance for a revival of public action*, Ph. BANCE (Dir.), CIRIEC-STUDIES, Série 1, AISBL, 318p.

# **Bibliographie**

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- AHMED ZAID - CHERTOUK M., 2018, *Co-construction of the general interest, and social innovations forms in Kabylia. A partnerships interaction approach based of three case studies*, chap. 10, in *Providing public goods and commons, towards coproduction and new forms of governance for a revival of public action*, Ph. BANCE (Dir.), CIRIEC-STUDIES, Série 1, AISBL, 318p.
- AHMED ZAID - CHERTOUK M., 2016, *Les déterminants des services publics et des modes de gestion publics en Algérie. L'évolution des concessions, DSP et autres PPP*, Chapitre d'ouvrage « Partenariats public-privé. Enjeux et défis » ss. Dir. H. BONIN et H. DELZANGLES, Edition Féret, Bordeaux.
- AHMED ZAID-CHERTOUK M., 2011, *Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale in Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?* Ouvrage collectif ss. Dir. Ph. BANCE et L. BERNIER, Publications du CIRIEC, Wiley Blackwell.
- BARREY.G, MICHAUD. J.L, 2012, « *Acteurs et organisations du tourisme* », Edition De Boeck, Bruxelles., 174 P.
- CACCOMO Jean-Louis, « *fondements d'économie du tourisme : acteurs, marchés, stratégies* », 225 P.
- DREYFUS-SIGNOLES Catherine, 2002, « *L'espace touristique*», Edition BREAL, Paris.
- FROCHOT Isabelle et LEGOHEREL Patrick, 2014, « *le Marketing du tourisme* », Edition DUNOD, France, 325 P.
- GUIBILATO Gérard, 1983, « *Economie Touristique* », Edition DELTA SPES, suisse, 185p
- LANQUAR Robert, 1983, « *l'Economie Du Tourisme* », Edition presses universitaire de France, paris.

- LEROUX Erich, PUPION Pierre-Charles, 2014, « *Management du tourisme et du loisir* », Edition Magnard-Vuibert, Paris.
- LOZATO-GIOTART Jean-Pierre, 2004, « *Management Du Tourisme* », Edition PEARSON Education, France, 376 P.
- MOINET François, 1996, « *Le tourisme rural* », 2eme édition, Editions France Agricole, Paris.
- RABOTEUR Joel, 2000, « *introduction à l'économie du tourisme* », Edition L'Harmattan, 152 P.
- SPINDLER Jacques, 2011, « *le tourisme au XXIe siècle* », L'Harmattan, France, 465P.
- TINARD Yves, 1994, « *Le tourisme : économie et montagne* », Edition, Science international, paris.
- TINARD Yves, 1994, « *le tourisme : économie et management* », Edition science international, paris, 462 P.
- VELLAS François, 1996, « *Le Tourisme Mondial* », Edition Economica, paris, 109 P.
- VELLAS François, 2002, « *Economie et politique du tourisme international* », Edition Economica, Paris, 308 P.

#### **PERIODIQUES :**

- AHMED ZAID -CHERTOUK Malika, 2007, « le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou », Revue Campus N°5, UMMTO
- BOER Jérémy, 2016, « *le tourisme un moteur de l'économie mondiale* », la documentation française, p.8-13.
- KESSI Y., AHMED ZAID M. et DJEMACI B., 2019, Les déterminants du transfert de connaissances dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé en Algérie Knowledge transfer determinants within a Public-Private Partnership in Algeria, *El-Bahith Review*, Volume 19, Numéro 1, Pages 659-670
- MOINET François, 1997 « *le tourisme rural* », 2eme édition, 319 P, (05juin1997) Editions France Agricole, Paris, p.p. 14-20-24

- PY Pierre, 1992, « *le tourisme un phénomène économique* », la documentation française, Paris, pp. 101-102.

### **THESES ET MEMOIRES :**

- AIT MAKHLOUF Lyes, 2015 « *Essai d'analyse de l'impact du tourisme sur le développement local : cas de la commune de Bejaia* », mémoire de master, Université A/Mira de Bejaia.
- AMMARI T., 2017, «*Etude comparative des choix des destinations touristiques Cas des complexes touristiques, Algérie-Tunisie.* », Mémoire de master, UMMTO.
- AOUCI Mira, 2015, « *Essai sur la détermination de la demande touristique en Algérie* », Mémoire de master, spécialité « Economie Appliquée et ingénierie financière.
- BENHADOU Khedidja Soumeya, 2017, « *la pratique de marketing touristique dans la promotion de la destination Algérie* », thèse de doctorat en science commercial, université d'Oran 2. 285p
- HAMMAL Ghania, HASSOUNA Siham, 2014, « *les vulnérabilités de l'offre touristique* », option : Développement local, Tourisme et Valorisation du patrimoine ,mémoire de master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 119p .
- HAMMAL Ghania., HASSOUNA Siham., 2014, « *les vulnérabilités de l'offre touristique*», mémoire de master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
- HAROUAT Fatima Zohra,2011, « *Comment Promouvoir Le Tourisme En Algérie ?* », Mémoire du magister, Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen.
- HAROUAT Fatima Zohra, 2011, « *Comment Promouvoir Le Tourisme En Algérie ?* », option : marketing des services, Mémoire du magister, Université Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 173p.
- KEITA Ousmane, 2009, « *Distinction de deux formes du tourisme : classique et solidaire* », Institut Universitaire de Bamako, Diplôme Universitaire de Technologie, mémoire online.
- MAZOUZI Y, BEN CHIKH L, BEN AMARA S , 2013,« *La communication au sein des entreprises touristiques : cas des l'agence Air Plus Tourisme et de l'Hôtel Hilton* », mémoire du master, Université Mouloud Mammeri De Tizi-Ouzou,182p.

- OUDJDOUB Ouahiba, 2013-2014, « *Aménagement du territoire et développement local. Cas de la commune d'AOKAS* » mémoire de master, université de Bejaia .
- SELMANI S., BRAIK F. 2018, « *L'utilisation et l'apport des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les entreprises touristiques. Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou* » mémoire de master, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou

## **ETUDES ET DOCUMENTS**

- AHMED ZAID M., 2020, « *Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie* », Elaboration des plans de gestion pour les sites Ramsar d'Afilal (Tamanghasset) et d'Iherir (Illizi), Etude socio- économique, Programme UNDP-Ministère de la Culture, 2019-2021, 85p.
- AHMED ZAID M., 2020, *Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie* », Elaboration du schéma d'orientation stratégique et du plan général d'aménagement des parcs culturels, Programme UNDP-Ministère de la Culture, Etude Finances Publiques, 2017-2019, 169p.
- AHMED ZAID-CHERTOUK M., 2013, « *Économie Sociale et Solidaire en Algérie, réalités et perspectives* » in *L'économie sociale et solidaire dans les pays du Maghreb*, IPEMED, Paris.
- AHMED ZAID M., 2011, Développement local et attentes des populations dans les collectivités locales algériennes, *Rapport pour Conseil national Economique et Social*, Alger, 181 p.
- AHMED ZAID -CHERTOUK Malika, 2010, lecture « local public services management in Northern Africa: economic, social and culturel aspect », FA ISSAERE, TORINO, September 15.
- Annuaire statistique 2018, wilaya de Boumerdes.
- Annuaire statistique 2018, wilaya de Tizi-Ouzou
- BELMIHOUB (M.C), 2004 , « *Rapport sur l'innovation dans l'administration, cas de l'Algérie* », fichier PDF, disponible sur [www.coumail.com](http://www.coumail.com)
- BEN CHEIKH Ahmed Walid, 2008, cours 1 : « *Introduction au tourisme : Le phénomène du tourisme* », p.1. PDF

- Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune d'Afir, 2008
- Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Bounouh, 2008
- Rapport du Conseil National Economique et Social, commission perspectives de développement économique et social : contribution pour la redéfinition de la politique nationale du tourisme, Novembre 2000.
- Schéma Directeur d'Aménagement Touristique, 26 Janvier 2008 : «SDAT 2025 » livre1, le diagnostic audit du tourisme Algérien.

## **TEXTES JURIDIQUES**

- Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- Loi 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral
- Loi n°03-03 du 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques
- Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune
- Loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya

## **SITES INTERNET**

- [www.mtatf.gov.dz](http://www.mtatf.gov.dz)
- [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
- [www.omt.com](http://www.omt.com)
- [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr). Économie
- <http://www.maghrebemergent.com>
- [www.wold.tourisme.org](http://www.wold.tourisme.org),
- <http://www.documentissime.fr/dossier-droit-pratique-/dossier-156-la-responsabilite-des-agences-de-voyages-et-des-tour-operateurs-/qu-entend-on-par-agence-de-voyages-tour-operateur-et-forfait-touristique-/definition-dutour-operateur-ou-voyagiste-html>

# **Annexes**

## Annexe 1 : Questionnaire destiné aux Associations de la commune de BOUNOUH

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master en sciences économiques, spécialité **Économie et Finances locales**, intitulé « **Stratégies de développement du tourisme en Algérie, rôles des acteurs des collectivités territoriales. Etude de cas des ZEST « LES SALINES » et « TIZI OUDJABOUB »** », nous menons une enquête dans ce cadre.

Toute information recueillie est strictement confidentielle et n'est utilisée que pour les besoins de notre mémoire.

A cet effet, nous vous prions de nous accorder un peu de votre précieux temps en répondant à ce questionnaire.

### 1 .Données sur l'association

- Nom

- Domiciliation

- Date de création

- Profession du Président

• Motifs de création : .....

•Initiatives entreprises depuis sa création.....

- D'après vous les associations jouent-elles un rôle dans le développement local?

Justifier votre réponse.....

-Votre association préconise-t-elle la participation dans ces démarches et interventions au développement touristique?

-Qu'apporte votre association au développement local du secteur touristique dans votre localité?

-Quelle relation entretient votre association avec les autres acteurs locaux (APC-APW, autres associations)

- Quel est votre niveau de participation aux projets touristiques?

-Quel est l'acteur local avec lequel vous avez une bonne collaboration ?

Pourquoi ?.....

- Etes-vous pour ou contre l'aménagement touristique de la commune de Bounouh ?

Justifier votre réponse.....

-D'après vous quel type de tourisme est préférable pour la région de Bounouh?

-Contribuez-vous a la valorisation du projet touristique dans la commune de Bounouh ?

- Si Oui comment ?.....

**Annexe 2 : Guide d'entretien destiné au Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya (P.APW) de TIZI-OUZOU**

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master en sciences économiques, spécialité **Économie et Finances locales**, intitulé « **Stratégies de développement du tourisme en Algérie, rôles des acteurs des collectivités territoriales. Etude de cas des ZEST « LES SALINES » et « TIZI OUDJABOUB »** », nous menons une enquête scientifique dans ce cadre.

Toute information recueillie est strictement confidentielle et n'est utilisée que pour les besoins de notre mémoire.

A cet effet, nous vous prions de nous accorder un peu de votre précieux temps en répondant à ce questionnaire.

-Comment appréciez-vous l'état actuel de l'activité touristique dans la wilaya du Tizi-Ouzou?.....

-Quel rapport avez-vous avec l'activité touristique au sein de la wilaya du Tizi-Ouzou ?

-Quels services offrez-vous à l'activité touristique dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

-Quelles relations entretenez-vous avec les acteurs du tourisme au niveau de la wilaya?

-Concernant la ZEST « TIZI-OUDJABOUB », quel est la nature et le niveau d'implication de la collectivité territoriale (APW de Tizi-Ouzou) en matière d'accompagnement à l'aménagement et de promotion de l'activité touristique au niveau de la ZEST ?

-Quel rôle joue votre collectivité dans le développement de l'activité touristique au niveau de la ZEST TIZI-OUDJABOUB ?

-Quels sont les acteurs intervenants dans l'action d'aménagement de la ZEST «TIZI-OUDJABOUB »?

-Quelles sont vos espérances en matière de la dynamisation de l'activité touristique au niveau de la ZEST« TIZI-OUDJABOUB » ?.....

-Quels sont les objectifs attendus par l'aménagement de la ZEST«TIZI-OUDJABOUB »

-Quels seraient les effets néfastes de l'activité touristique que vous avez constaté dans la commune du BOUNOUH

-Que pensez-vous du choix d'un développement économique par le tourisme pour la commune du BOUNOUH?

-Quels sont les effets positifs que le tourisme peut apporter à la région ?

.....  
.....

-Quel peut être votre rôle dans le processus de développement du tourisme dans la wilaya ?

.....

-Quelles sont les conditions à réunir pour faire du tourisme un vecteur de développement dans la commune du Bounouh ?

.....  
.....

-Que pensez-vous de la politique nationale de développement touristique ?

.....

-Pensez-vous que les acteurs qui interviennent dans le développement du tourisme au niveau de la wilaya TIZI-OUZOU contribuent-ils favorablement ?

.....  
.....

-Quel rôle pouvez-vous jouer dans la mobilisation et la coordination des acteurs pour le développement du secteur touristique ?

.....  
.....

**Annexe 3 : Guide d'entretien destiné au Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bounouh**

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master en sciences économiques, spécialité **Économie et Finances locales**, intitulé « **Stratégies de développement du tourisme en Algérie, rôles des acteurs des collectivités territoriales. Etude de cas des ZEST « LES SALINES » et « TIZI OUDJABOUB »** », nous menons une enquête scientifique dans ce cadre.

Toute information recueillie est strictement confidentielle et n'est utilisée que pour les besoins de notre mémoire.

A cet effet, nous vous prions de nous accorder un peu de votre précieux temps en répondant à ce questionnaire.

-En tant que P/APC de la Commune de BOUNOUH, Pouvez- vous nous présenter la situation actuelle de votre région sur le plan :

- Economique
- Social
- Environnement
- Infrastructures de base.

.....  
.....

-Quelle est la vocation économique de la commune de BOUNOUH?

.....  
.....

- Quelle est la situation actuelle du tourisme dans la commune du Bounouh ?

.....  
.....

-On parle depuis quelques décennies de la participation comme élément de développement durable, Qu'est ce que vous en pensez ?

.....  
.....

. Quels sont les acteurs intervenants dans le développement de l'activité touristique au niveau du la ZEST « TIZI OUDJABOUB »?

.....  
.....

- Ya-t-il une coordination entre vos services et les différents acteurs dans votre localité par rapport aux projets de développement touristique ?

Si OUI :

- A quel niveau avec les autres acteurs ?

.....  
.....

--La valorisation et le développement de l'activité touristique au niveau de la ZEST « TIZI OUDJABOUB » nécessite la participation des acteurs de votre collectivité. Comment?

.....  
.....

- Quel rôle joue votre collectivité dans le cadre de l'aménagement de la ZEST « TIZI OUDJABOUB?

.....  
.....  
- Quel est la contribution de la valorisation de la ZEST « TIZI OUDJABOUB » dans le développement local de la région de Bounouh?.....

.....  
- Quels sont vos projets d'aménagement au niveau du la ZEST « TIZI OUDJABOUB » ?  
.....

.....  
- Les acteurs locaux participent-ils aux projets dont bénéficie votre localité pour ce qui est de l'aménagement touristique ?  
.....

- Est-ce que le tourisme de montagne est une priorité dans le projet de votre APC ?  
.....

.....  
-Comment promouvoir le tourisme dans votre région ?  
.....  
.....  
.....  
.....

Merci

Annexe 4 : **Guide d'entretien destiné à l'office de tourisme de la wilaya de TIZI-OUZOU**

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master en sciences économiques, spécialité **Économie et Finances locales**, intitulé « **Stratégies de développement du tourisme en Algérie, rôles des acteurs des collectivités territoriales. Etude de cas des ZEST « LES SALINES » et « TIZI OUDJABOUB »** », nous menons une enquête scientifique dans ce cadre.

Toute information recueillie est strictement confidentielle et n'est utilisée que pour les besoins de notre mémoire.

A cet effet, nous vous prions de nous accorder un peu de votre précieux temps en répondant à ce questionnaire.

- En tant qu'office de tourisme, pouvez-vous nous présenter la situation actuelle de la commune de Bounouh sur le plan :

- Economique
- Social
- Environnement
- Infrastructures de base

.....  
-Quelle est la vocation économique de la commune de Bounouh ?

.....  
-On parle de la participation comme élément de développement durable. Qu'est-ce que vous en pensez ?

.....  
-Quel est votre apport en matière d'animation et d'implantation d'une bonne participation dans le développement touristique ?

.....  
-Ya-t-il une coordination entre vos services et les différents acteurs dans votre localité par rapport aux projets de développement touristique ?

.....  
Si OUI :

- A quel niveau ?

.....  
-Dans les perspectives de l'aménagement touristique du territoire de la commune de Bounouh, Quels sont vos collaborateurs ?

.....  
-Quels sont les atouts (avantages) et les points faibles de la localité de Bounouh (humains, matériels, naturels, financiers) ?

.....  
- En tant qu'office du tourisme, quels sont vos projets de développement et de promotion touristique destiné a la localité de Bounouh?

.....  
-Les acteurs locaux participent-ils aux projets dont bénéficie votre localité pour ce qui est de l'aménagement touristique ?

.....

-Avez- vous instauré des outils de communication entre les services et les acteurs locaux ?

Si OUI :

- Quels sont les moyens utilisés ?

.....

- Pensez vous avoir une bonne participation locale, quelle est la nature de cette participation (conflictuelle, positive, négative) ?

.....

-En matière de participation, quel est la perception et le rôle des collectivités territoriales ?

.....

-Quels sont les entraves que rencontre la commune de Bounouh à l'aménagement touristique?

.....

-Quelles sont les conditions à réunir pour faire du tourisme un vecteur de développement dans la région du Bounouh ?

.....

.....

.....

Merci.

## **Annexe 5 : Questionnaire destiné à la direction du tourisme et de l'artisanat**

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de master en sciences économiques, spécialité **Économie et Finances locales**, intitulé « **Stratégies de développement du tourisme en Algérie, rôles des acteurs des collectivités territoriales. Etude de cas des ZEST « LES SALINES » et « TIZI OUDJABOUB »** », nous menons une enquête scientifique dans ce cadre.

Toute information recueillie est strictement confidentielle et n'est utilisée que pour les besoins de notre mémoire.

A cet effet, nous vous prions de nous accorder un peu de votre précieux temps en répondant à ce questionnaire.

-En tant que Direction du tourisme, pouvez-vous nous présenter la situation actuelle de la commune de Bounouh sur le plan :

- Economique
- Social
- Environnement
- Infrastructures de base

.....  
.....  
- Quelle est la vocation économique de la commune de Bounouh?.....

.....  
- On parle depuis quelques décennies de la participation comme élément de développement territorial durable, Qu'est-ce que vous en pensez ?

.....  
-Quel est votre apport en matière d'animation et d'implantation d'une bonne participation ?

.....  
-Y a-t-il une coordination entre vos services et les différents acteurs dans localité de Bounouh par rapport aux projets de développement toiristique ?

.....  
Si OUI :

- A quel niveau avec les collectivités territoriales ?

.....  
-Dans les perspectives de l'aménagement touristique du territoire de la commune de Bounouh, Quels sont vos collaborateurs ?

.....  
-Quels sont les atouts (avantages) et les points faibles de la localité de Bounouh (humains, matériels, naturels, financiers) ?

.....  
- En tant que Direction du tourisme et de l'artisanat, quels sont vos projets de développement et de promotion touristique destinés à la localité de Bounouh?

.....  
-Les acteurs locaux participent t'ils aux projets que bénéficie la localité de Bounouh pour ce qui est de l'aménagement touristique ?

.....  
-Pensez-vous avoir une bonne participation locale au projet, quelle est la nature de cette participation (conflictuelle, positive, négative) ?

.....

-En matière de participation, quel est la perception de (L'APC et L'APW) en matière de l'aménagement de la ZEST Tizi Oudjaboub ?

.....

-Quels sont les entraves que rencontre la commune de Bounouh en ce qui concerne l'aménagement touristique ?

.....

.....

.....

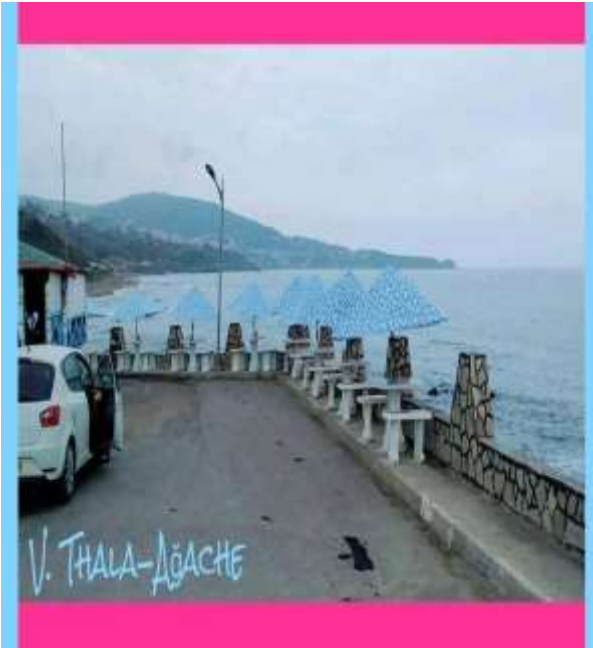
Merci.

**Annexe 6 :**

1- Commune Afir



Plage : Les-saline



Plage :Russe



Plage : Lehsar



plage : Sidi-slimane



**Richesses naturelle de la région**



**Richesse marine de la région**



**Zaouïa SI MHAMED ESSADI**



**Site archéologique MERKOUN**



**ZEST Les-salines**



2- La commune de bounouh



ZEST Tizi-Oujaboub



## Liste des tableaux

<i>Tableau 1:</i> L'évolution des arrivées touristiques internationales de 2008 à 2018 _____	12
<i>Tableau 2:</i> Les arrivés de touristes internationaux (en millions) et les recettes du tourisme international (en milliards de dollars) entre 2008 et 2018. _____	13
<i>Tableau 3:</i> Les arrivés de touristes internationaux par pays de destination (en millions) ____	15
<i>Tableau 4:</i> Les catégories de visiteurs _____	17
<i>Tableau 5:</i> Les différentes formes du tourisme _____	23
<i>Tableau 6:</i> Les différentes formes du tourisme _____	38
<i>Tableau 7:</i> Fiche Technique de programme d'aménagement de la ZEST : _____	98
<i>Tableau 8:</i> Fiche Technique de programme d'aménagement de la ZEST : _____	102

## Liste des figures

<i>Figure 1:</i> L'évolution des arrivées touristiques internationales de 2008 à 2018 (en millions d'arrivées)	12
<i>Figure 2::</i> Le nombre des arrivées de touristes internationaux et les recettes du tourisme international.	13
<i>Figure 3:</i> évolution des arrivées de touristes internationaux par pays de destination	15
<i>Figure 4:</i> les autres acteur de tourisme	47
<i>Figure 5 :</i> six axes stratégiques de développement touristique a la wilaya de Tizi-Ouzou	82
<i>Figure 6:</i> la situation géographique de la commune Afir	87
<i>Figure 7::</i> la situation de la commune de Bounouh	91
<i>Figure 8:</i> limites de la ZEST Les-Salines.	94
<i>Figure 9:</i> aménagement et affectation des terres.	96

# **Table des matières**

<b>Table des matières</b>	
<b>Dédicace</b>	
<b>Remerciements</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Sommaire</b>	
<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>

**Partie 01 :Cadre conceptuel de l'économie touristique en théorie et dans la pratique algérienne**

**Introduction**

**Chapitre I : Approche globale sur l'économie touristique**

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Section 01 : Notions de base sur l'économie touristique.....</b>	<b>7</b>
<b>1- Bref historique sur le tourisme .....</b>	<b>7</b>
<b>1-1- Naissance du tourisme .....</b>	<b>7</b>
<b>1-2- Le tourisme aujourd'hui.....</b>	<b>8</b>
<b>2- Notion du tourisme .....</b>	<b>11</b>
<b>2-1- Définition du Touriste .....</b>	<b>11</b>
<b>2-2- Définition du Tourisme .....</b>	<b>12</b>
<b>3- Les critères de classifications et formes du tourisme.....</b>	<b>13</b>
<b>3-1- Critères de classifications du tourisme .....</b>	<b>13</b>
<b>3-2- Les formes du tourisme.....</b>	<b>14</b>
<b>3-2-1- Les forme de base de l'activité touristique .....</b>	<b>14</b>
<b>3-2-2- Les formes classique de l'activité touristique .....</b>	<b>15</b>
<b>3-2-3- Les nouvelles formes de l'activité touristique .....</b>	<b>17</b>
<b>Section2 : Les organismes et les entreprises touristiques .....</b>	<b>19</b>
<b>1- Les Différents organismes touristiques .....</b>	<b>19</b>
<b>1-1- Les offices du tourisme .....</b>	<b>19</b>
<b>1-2- L'Organisme Mondiale du Tourisme (OMT).....</b>	<b>20</b>
<b>2- Les entreprises touristiques .....</b>	<b>20</b>
<b>2-1- Les voyagistes .....</b>	<b>20</b>
<b>2-1-1- Les agences de voyages .....</b>	<b>20</b>
<b>2-1-2- Les tour-opérateurs.....</b>	<b>21</b>
<b>2-2- L'hébergement .....</b>	<b>21</b>
<b>2-2-1- L'hôtellerie.....</b>	<b>22</b>

2-2-2- La résidence secondaire .....	22
2-2-3- Le village de vacances et de l'auberge .....	22
2-2-4- Les campings.....	22
2-2-5- Les meublés et gîtes ruraux .....	22
2-3- La restauration .....	22
Section 03 : L'offre et la demande touristique .....	23
3-1- le produit touristique.....	23
3-1-1- Les spécificités du produit touristique .....	24
3-2- l'offre touristique.....	24
3-2-1- Les caractéristiques de l'offre touristique .....	24
3-2-2- Classification de l'offre touristique .....	25
3-3- La demande touristique .....	25
3-3-1- Les caractéristiques de la demande touristique .....	26
3-3-2- Les facteurs explicatifs de la demande touristique.....	27
Conclusion .....	28

## Chapitre II : Etat des lieux de tourisme en Algerie

Introduction .....	29
Section 01- Aperçu global sur le tourisme en Algérie .....	30
1- Aperçu historique.....	30
2- Les potentialités touristiques.....	31
2-1- les ressources touristiques naturelles.....	31
2-1-1- la situation topographique .....	31
2-1-2- climat et environnement.....	32
2-2- Les potentialités culturelles .....	32
2-2-1- Le patrimoine archéologique.....	32
2-2-2- Le patrimoine artisanal.....	33
2-3- Les ressources en infrastructures touristiques .....	33
2-3-1- Les infrastructures d'accueil : .....	33
2-3-2- Les infrastructures de transport .....	34
3- Les obstacles du développement touristique en Algérie.....	34
3-1- Un parc hôtelier insuffisant .....	34
3-2- La faiblesse et l'insuffisance de l'information .....	35
3-3- Des prix majorés et une qualité de services très modeste .....	35
3-4- La difficulté d'obtention d'un visa d'entrée pour l'Algérie .....	35

3-5- Une mauvaise qualité en termes de services dans le secteur du tourisme.....	35
3-5-1- Pour le secteur bancaire.....	35
3-5-2- Le problème de l'eau .....	36
3-5-3- Le tourisme et le secteur technologique.....	36
Section 02: Les éléments du tourisme en Algérie .....	36
Introduction .....	36
1- L'aménagement touristique en Algérie .....	36
1-1- Définition de l'aménagement touristique.....	36
2- Les politiques d'aménagement touristique .....	37
2.1- Le plan triennal (1967-1969) .....	37
2.2-. Le premier plan quadriennal (1970-73):.....	37
2.3-. Le deuxième plan quadriennal (1974-1977) : .....	37
2.4- Le premier Plan Quinquennal (1980-1984) :.....	38
2.5- Le deuxième PQ (1985-1989) : .....	38
2.6-La période (1990-1999) .....	39
3- L'administration du tourisme en Algérie.....	39
3-1- Le ministère du tourisme et de l'artisanat (MTA) :.....	39
3-1-1- La direction du plan qualité tourisme et de la régulation .....	40
3-1-2- La Direction de l'Aménagement Touristique .....	40
3-1-3-La Direction de l'Evaluation et du Soutien des Projets Touristiques .....	40
3-2- L'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT).....	40
3-3- Office national Algérien du tourisme (ONAT) .....	41
3-4- L'Office National du Tourisme (O.N.T.) : .....	41
3-5- Au niveau décentralisé .....	42
3-5-1- Les Directions du Tourisme et de l'Artisanat de Wilaya(DTA) .....	42
3-5-2- Les autorités locales.....	42
3-5-3- Les collectivités territoriales .....	43
3-5-4- Les associations professionnelles du tourisme .....	43
Section 03- Stratégie du développement de tourisme en Algérie .....	44
1- Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) .....	44
1-1- Les objectifs deSDAT.....	45
1-2- Mécanisme de mise en oeuvre de SDAT 20.....	46
2- Soutien fiscal au secteur de tourisme .....	50
2-1- Le régime fiscal applicable au secteur du tourisme .....	51
2-1-1- en matière d'impôts directs :.....	51
2-1-2- en matière de TAP : .....	51

2-1-3- en matière de TVA : .....	51
2-1-4- En matière de droits d'enregistrement : .....	51
2-2- Les avantages douaniers et domaniaux .....	52
3- Aides de l'Etat.....	52
3-1- L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).....	52
3-2- L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM) .....	53
3-3- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage(CNAC) .....	53
3-4- L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI).....	54
4- Les objectifs des stratégies de développement du secteur touristique en Algérie .	54
Conclusion.....	55

## **Partie 02 :La mise en tourisme dans les Zones d'expansion touristique Les-Salines et Tizi-Oudjaboub**

### **Introduction**

#### **Chapitre III : État de l'art relatif au rôle des collectivités territoriales dans la mise en tourisme en Algérie**

Introduction .....	56
Section 1 : Les collectivités territoriales en Algérie .....	57
1-- La politique algérienne de la décentralisation.....	57
2- La gestion des collectivités territoriales .....	59
2-1- La gestion de la commune.....	59
2-2- La gestion de la wilaya .....	61
2-3- Les attributions des collectivités territoriales .....	62
3- Rôle des collectivités territoriales dans le développement touristique .....	63
Section 02 : Schéma directeur d'aménagement touristique de wilaya (SDATW).....	64
1- Schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Boumerdes .....	65
1-1- Synthèse et diagnostic.....	65
1-1-1- Les atouts touristiques .....	66
1-1-2- les enjeux ... ..	68
1-2- La stratégie de développement de tourisme adopté de la wilaya de Boumerdes.....	68
1-3- Les acteurs du tourisme à la wilaya de Boumerdes.....	69
1-3-1- Acteurs directs :.....	69
1-3-2- Les autres acteurs.....	71
1-4- Le scénario retenu .....	71

<b>1-5- Les objectifs du SDATW du Boumerdes .....</b>	<b>71</b>
<b>2- Le Schéma directeur d'aménagement touristique de wilaya (SDATW) de Tizi-Ouzou .....</b>	<b>72</b>
<b>2-1- Synthèse et diagnostic.....</b>	<b>72</b>
<b>2-1-1- Les potentialités touristiques.....</b>	<b>72</b>
<b>2-1-2Les enjeux:.....</b>	<b>73</b>
<b>2-2- Les Scénarios proposés et le scénario retenu .....</b>	<b>74</b>
<b>2-3- Objectifs du SDAT pour la Wilaya de Tizi-Ouzou.....</b>	<b>76</b>
<b>3-la place des collectivités territoriales dans le SDAT 2030.....</b>	<b>77</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>78</b>

**Chapitre VI : Caractérisation de la mise en œuvre du SDAT dans les ZEST Les-Salines et Tizi-Oujaboub**

<b>Introduction .....</b>	<b>79</b>
<b>Section 01. Présentation générale des communes de localisation .....</b>	<b>80</b>
<b>1- La commune d'Afir .....</b>	<b>80</b>
<b>1-1- Situation géographique et administrative de la commune :.....</b>	<b>80</b>
<b>1-2- Les potentialités touristiques.....</b>	<b>81</b>
<b>1-2-1- les potentialités naturelles .....</b>	<b>81</b>
<b>1-2-2- Le potentiel artisanal .....</b>	<b>82</b>
<b>1-2-3- Le patrimoine culturel .....</b>	<b>83</b>
<b>2- La Commune Bounouh .....</b>	<b>84</b>
<b>2-1- Situation de la commune : .....</b>	<b>84</b>
<b>2-2- Les potentialités touristiques.....</b>	<b>86</b>
<b>2-2-1-les potentialités naturelles .....</b>	<b>86</b>
<b>2-2-2- Le potentiel artisanal .....</b>	<b>86</b>
<b>2-2-3- Le patrimoine culturel .....</b>	<b>87</b>
<b>Section 02 : Présentation des Zones d'Expansion et sites Touristique (ZEST) «Les-Salines» et «Tizi-Oujaboub » .....</b>	<b>87</b>
<b>1- La zone d'expansion et sites Touristique Les-Salines .....</b>	<b>88</b>
<b>1-1- Fiche Technique de la ZEST Les-Salines (partie d'Afir) .....</b>	<b>88</b>
<b>1-2- programmation de la ZEST « Les-Salines » et variantes d'aménagement .....</b>	<b>89</b>

1-2-2- variante d'aménagement retenue : .....	90
1-2-3- Fiche Technique de programme d'aménagement de la ZEST : .....	91
2- La zone d'expansion et site Touristique de Tizi-Oujaboub .....	92
2-1- Fiche Technique de la ZEST Tizi-Oujaboub:.....	92
2-2- programmation de la ZEST et variantes d'aménagement.....	93
2-2-1- objectif du développement touristique de la ZEST : .....	93
2-2-2- choix de terrains aménageables : .....	94
2-2-3- Fiche Technique de programme d'aménagement de la ZEST : .....	95
Section 03 : Présentation et interprétation des résultats de l'enquête de terrain.....	96
1- Objectif et méthodologie de l'enquête de terrain .....	96
1-1- La technique de l'enquête.....	96
1-2- Déroulement de l'enquête:.....	96
2- Présentation des résultats de l'enquête.....	97
2-1- Les intervenants dans l'activité touristique et le rôle des acteurs des collectivités territoriales .....	97
2-3- Interprétation globale des résultats obtenus.....	99
Conclusion.....	100
conclusion générale.....	101
<b>bibliographie</b>	
<b>liste des tableaux</b>	
<b>liste des figures</b>	
<b>annexes</b>	
<b>Résumé</b>	

## **Résumé**

L'objectif de ce travail est d'apporter un éclairage sur le secteur du tourisme en Algérie et la stratégie suivie pour développer ce secteur et comprendre le rôle des différents acteurs institutionnels comprenant les acteurs des collectivités territoriales et le degré de leur participation au développement du secteur touristique.

Celle-ci se situe dans le contexte de l'implication des acteurs locaux dans les dynamiques de développement territorial, dans leurs capacités à se mobiliser, à coordonner et à prendre en charge la satisfaction de leurs besoins. Ici il s'agit d'établir un état des lieux concernant les relations qu'entretiennent les acteurs entre eux et l'impact de ces dernières sur le développement de l'activité touristique dans des communes côtières à vocation touristique à savoir la commune de Bounouh et Afir.

Grâce à l'exploitation des données d'une enquête de terrain menée auprès des différents acteurs dans les wilayas Tizi-Ouzou et Boumerdés et auprès des acteurs des APC dans les communes citées, nous déterminons l'existence d'une faible participation des acteurs et une absence de la communication entre eux qui constitue un facteur important pour le développement local du secteur touristique au niveau des ZEST « LES SALINE » et « Tizi-Oujabouh ».

**Mots clés :** Collectivités territoriales, Développement touristique, Zone d'expansion touristique, Développement territorial.